



Procès verbal de la séance du conseil municipal du 19 mars 2009

- QUESTIONS ORALES P.4
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX
1 - Avis de la ville de Boulogne-Billancourt sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale des Coteaux et du Val de Seine. P.13
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
2 - Possibilité de règlement par chèque emploi service universel de l'accueil des enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire, autorisation donnée au Maire de signer le dossier d'affiliation correspondant au centre de remboursement du chèque emploi service universel. P.17
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
3 - Personnel communal - Transformation de postes - Mesures diverses - Marché de prestations de formation. P.20
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
4 - Vente du patrimoine privé de la Ville - Appartement situé 18, rue du Pavillon - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents. P.22
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES
5 - Missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé – Marché attribué par voie d'appel d'offres ouvert – Autorisation. P.22
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES
6 - Maintenance et entretien des installations de génie climatique des bâtiments – Marché attribué par voie d'appel d'offres ouvert - Autorisation. P.22
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES
7 - ZAC Seguin – Rives de Seine – Attribution d'un fonds de concours par la CAVDS relatif à la réalisation de certains équipements publics de la ZAC de l'Île Seguin- Rives de Seine – Autorisation donnée au Maire de signer une convention de fonds de concours avec la CAVDS pour le financement de la ZAC Ile Seguin-Rives de Seine. P.24
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
8 - Vote du BP 2009 pour le Budget principal et les Budgets annexes – Approbation du tableau des effectifs – Réduction du montant de la subvention attribuée au CCAS et à l'association Le Studio et attribution d'une subvention complémentaire à l'association ATRIS – Attribution de subventions d'investissement et autorisation donnée au Maire de signer la convention correspondante avec le Centre de Gérontologie Les Abondances – Autorisation donnée au Maire de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CAVDS à la Ville de Boulogne-Billancourt P.27
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
9 - Fiscalité locale – Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2009- Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure - Approbation. P.39
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES
10 - Programme de travaux pour l'année 2009 – Demandes de subventions – Autorisations d'urbanisme. P.42
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
11 - Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) - Versement anticipé en 2009 des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008 (plan de relance de l'économie) – Autorisation donnée au Député-Maire de signer la convention avec l'Etat. P.43
- COMMISSION DES FINANCES
12 - Délégation du Conseil municipal au Maire pour gérer la dette, la trésorerie et recourir à des instruments de marché. P.43
- COMMISSION DES FINANCES
13 -Recours à des instruments de couverture dans le cadre de la gestion active de la dette - Caractéristiques des opérations autorisées pour l'année en cours - Délégation donnée au Maire. P.43
- COMMISSION DES FINANCES
14 - Déficit dans la régie des forfaits de stationnement payant de la Ville. P.44

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

15 - Extension de la halte-garderie "Les petites têtes de l'art" – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention relative à l'attribution d'une subvention. P.44

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

16 - Conventions d'objectifs entre la Ville et certaines associations subventionnées - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes. P.44

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

17 - Fournitures de denrées alimentaires pour les services de la Ville - Marché attribué après appels d'offres ouverts – Autorisation. P.45

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

18 - Restauration du Collège du Vieux Pont – Lot n° 2 marché de service de restauration du Collège du Vieux Pont avec la ville de Boulogne-Billancourt – Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée – Autorisation. P.45

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

19 - SAMU SOCIAL. Mise à disposition d'un véhicule de maraude à l'Ordre de Malte France. Autorisation donnée au Maire pour signer le renouvellement de la convention. P.46

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

20 - ZAC Seguin – Rive de Seine – Régime de participation des constructeurs aux infrastructures et équipements du quartier du Pont de Sèvres – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions. P.47

21 - Autolib' – Adhésion de la Communauté d'Agglomération Val de Seine au Syndicat Mixte d'automobiles en libre-service – Communication. P.49

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

22 - Exploitation d'un équipement petite enfance - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché correspondant passé par voie de procédure adaptée. P.51

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

23 - Collège Thiers Vaillant - Cession gratuite d'un terrain au Département des Hauts-de-Seine - Modalités de la cession - Prise en charge des surcoûts liés à la dépollution du terrain - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. P.52

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

24 - Jardin de la Belle Feuille – Entretien et sécurisation des espaces publics – Fermeture de préaux sous l'ensem-

ble immobilier – Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes avec les syndicats de copropriétaires. P.53

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

25 Immeuble en copropriété 113, rue d'Aguesseau - Travaux de ravalement – Servitude de passage – Protection de l'accès à la Cité de l'Enfance pendant les travaux - Autorisation donnée au Maire pour signer le protocole d'accord. P.55

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

26 - Adhésion de la Ville à l'Association "Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales" (AFIGESE-CT). P.56

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

27 - Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) – Hébergements temporaires concernant les occupants des immeubles situés 18, rue Michelet et 6, rue du Dôme – Demandes de subventions auprès du FARU et de tout organisme susceptible d'en attribuer - Autorisation. P.56

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

28 - Musées municipaux – Conventions de partenariat avec les Editions Faton, le Ministère de l'intérieur et le Musée d'Orsay – Mécénat et tarifs de location des espaces du musée Paul Belmondo – Donation - Approbation et autorisation. P.57

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

29 - Parrainage du bâtiment hydrographique et océanographique Beutemps-Beaupré par la ville de Boulogne-Billancourt - Adhésion à l'association des villes marraines. P.58

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

30 - Modification de la délibération n° 28 du 11 décembre 2008 portant sur la création du Conseil Economique et Social Local. P.60

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

31 - Acquisition, mise à niveau et services associés des licences bureautiques – Appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au Maire pour lancer la procédure – Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Microsoft une convention relative au droit d'usage de ces logiciels. P.62

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

32 - Acquisition d'un logiciel de gestion financière – Autorisation. P.63

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

7 MAI, 11 JUIN À 19 HEURES.

L'an deux mille neuf à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante trois sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 11 mars 2009.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 53

M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire ; M. Thierry SOLERE, Premier Maire adjoint, Mme BELLARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, Maires adjoints, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, M. LORBER, M. PAPILLON, Mme KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, M. BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, MM. FOURCADE, COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.

EXCUSE REPRESENTE : 1

Melle CARDETAS qui a donné procuration à M. FOURCADE

ABSENT : 1

M. TELLINI

Arrivée de M. VINCENT à vingt heures quinze (avant l'examen du point n° 3).

A vingt deux heures, M. COQUEBERT de NEUVILLE a donné procuration à Mme LORBER (avant le vote du point n° 9) ; A vingt deux heures, M. LABRUYNE a donné procuration à M. PAPILLON (avant le vote du point n° 9)

Monsieur Pierre DENIZIOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet.

Avant de commencer, je voudrais faire deux déclarations.

La première : nous sommes très heureux que notre ami Gérard de Vassal, élu Maire-Adjoint de 1965 à 2008, ait été nommé par le Préfet des Hauts-de-Seine Maire-Adjoint honoraire. Il a suffisamment rendu de services à la Ville

pour mériter cet honorariat.

(Applaudissements...).

La deuxième communication est au sujet de la grève de la Poste. J'ai eu le Directeur de la poste départementale encore hier soir au téléphone. Je lui ai exposé les cas difficiles dans lesquels se trouvaient des particuliers boulognais ou des entreprises. On m'a cité le cas notamment d'un particulier dont le contrat d'assurance a été rompu parce qu'il n'avait pas pu recevoir son courrier. Je rappelle que la grève a commencé il y a deux mois.

Je lui ai demandé comment la Ville pouvait intervenir pour aider ces cas particuliers lorsqu'ils se retrouvent face à des compagnies d'assurance puissantes, tout seuls dans leur coin expliquant avec leur bonne foi qu'ils n'ont pas reçu le courrier en question.

Il m'a informé du rôle du médiateur placé auprès de Jean-Claude Bailly, le Président de la Poste, qu'il serait très attentif et lui transmettrait tous les dossiers sur lesquels la municipalité pourrait attirer son attention.

Je proposerai à nos concitoyens, si vous en êtes d'accord, de nous informer des difficultés qu'ils rencontrent, personnelles professionnelles ; nous transmettrons les dossiers au médiateur de la Poste par l'intermédiaire de Thierry Solère, qui s'occupe du suivi postal, et par l'intermédiaire du Directeur départemental de la Poste.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL AU MAIRE.

Mme Shan.

La dernière fois, on s'était tous mis d'accord pour ne pas recevoir tout le tableau parce que cela fait beaucoup de papier, mais en même temps, ce que l'on reçoit là n'est pas très explicite. Y aurait-il moyen de le mettre en ligne ?

M. Baguet.

Oui, effectivement nous avons décidé de faire des économies de papier, les délibérations sont imprimées recto verso, sauf la première ! Il est précisé que le dossier des décisions est consultable au service des Assemblées. Est-ce nous pouvons mettre cela en ligne ? A partir du moment où cela est public, cela doit être possible. C'est plus rapide parce que si l'on met tout en ligne, où, nous allons retomber dans un système très lourd. A chaque demande d'élu, le service de l'assemblée vous répondra par Internet.

Mme Bauche.

J'ai deux questions.

Une qui concerne les places de cinéma. Le 31 mars arrivant, j'espère qu'elles ont été données.

L'autre pour me renseigner sur ce que demandaient M. et Mme Chefdebien pour qui vous avez dû désigner le "cabinet Tirard et avocats" puisqu'ils nous attaquent pour abus de pouvoir devant le tribunal administratif.

M. Baguet.

Les places de cinéma ont été données, notamment aux jeunes mariés de 2008. Nous donnerons également des places de cinéma dans le cadre de la Journée citoyenne. Les communes sont tenues maintenant d'inviter - cela se fait à Boulogne-Billancourt depuis plusieurs années - les jeunes qui ont eu 18 ans dans l'année. Nous leur remettons leur carte d'électeur, et c'était une tradition, de leur remettre un petit souvenir. Nous leur remettons un livret du citoyen ainsi que des places de cinéma.

Sur le deuxième point, la famille Chefdebien : je crois de mémoire que c'est une famille qui a attaqué le permis de construire du projet d'hôtel Radisson, à la place de l'ancienne Banque de France.

Mme Bauche.

La question était probablement qu'ils en contestent le nombre de places de parking ou le fait qu'il va boucher la rue de Billancourt, parce que l'entrée du parking est par là. A-t-on étudié ce permis de construire ?

M. Baguet.

Oui. M. Mougin dit qu'il l'a signé après l'avoir étudié avec les services. C'est normal, ils s'interrogent, ils posent des questions, nous allons leur répondre. Nous aurons un contact avec eux.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2009.

M. Bacchetta.

Sur la délibération numéro 23, à la page 63, il y a une petite coquille. Ce n'est pas 67, mais 76 membres du CES.

M. Baguet.

Effectivement, nous allons corriger.

M. Fourcade.

Une simple question de forme. Je souhaiterais que pour faire les corrections au PV, on nous l'envoie un tout petit peu plus tôt. Je l'ai reçu deux jours avant l'ordre du jour du Conseil. Si je pouvais avoir 3 ou 4 jours pour revoir le PV, ce serait mieux.

M. Baguet.

Même un peu plus. Nos Conseils municipaux se tenant

toutes les six semaines, on va demander que ce soit fait plus tôt.

Le PV est adopté à l'unanimité.

QUESTION ORALE DE M. MARC FUSINA

Monsieur le Maire,

Ma question porte sur la situation de l'hôpital Ambroise Paré.

Nous avons été alertés par le personnel de cet établissement hospitalier qui s'inquiète du projet de la direction consistant à regrouper, dès le mois de mai, les services de réanimation chirurgicale et médicale en un seul et même pôle dans les locaux existant du service de réanimation médicale.

Ce projet est fortement contesté par une grande partie du personnel, infirmières, aides soignants et médecins car pour eux ce regroupement dans des locaux inadaptés aura pour conséquence la dégradation des conditions d'accueil des patients et une augmentation accrue des risques d'infections nosocomiales.

Le président du Comité de lutte contre les infections nosocomiales avait contesté, dès septembre dernier, ce projet de regroupement dans des locaux non conformes et avait insisté sur le fait que la réanimation chirurgicale prend très souvent en charge des situations infectieuses très délicates. Le personnel de cet établissement souhaite en effet que des nouveaux locaux spécialement aménagés soient construits afin d'accueillir le futur pôle avec une ouverture prévue en 2012-2013 et ceci - d'autant plus - que les moyens financiers à cet effet viennent d'être débloqués.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je souhaiterais savoir, d'une part, si vous accepteriez de recevoir une délégation du personnel de l'hôpital et connaître, d'autre part, votre opinion sur un sujet de nature à porter préjudice à la qualité des soins de nos concitoyens

Je vous remercie de votre réponse

RÉPONSE DE MONSIEUR FREDERIC MORAND A LA QUESTION ORALE POSÉE PAR MONSIEUR MARC FUSINA

M. Morand.

Je parle sous le contrôle du Docteur Cohen, dont j'entends déjà l'assentiment dans mon dos !

Mon cher Collègue,

Le regroupement du service de la réanimation chirurgicale et du service de réanimation médicale a plusieurs intérêts.

Il répond en premier lieu au souci de mise en conformité des locaux. En effet, les locaux de la réanimation chirurgicale ne sont pas conformes (avis de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Ile de France) alors que les locaux de la réanimation médicale ont fait l'objet d'un avis de conformité provisoire en 2009, dans l'attente des travaux de la nouvelle réanimation médico-chirurgicale.

La mise en conformité comporte également un volet "personnel", le décret sur les réanimations impose une norme de densité d'une infirmière pour 2.5 patients à moyens constants.

Un budget de 7,3 millions d'euros au titre des travaux de la nouvelle réanimation a été accordé sous condition de ce regroupement anticipé. Les travaux devraient débuter au premier semestre 2010, pour s'achever fin des travaux 2012.

La mutualisation des ressources, du personnel non médical, des matériels, le partage des compétences, et la garde médicale unique sont aussi un des intérêts de ce regroupement.

Le dernier intérêt est la création de lits de surveillance continue chirurgicale permettant l'optimisation des lits de réanimation.

Les conditions du regroupement sont les suivantes :

Le regroupement concerne 12 lits de réanimation médico-chirurgicale non fléchés et 10 lits d'aval de surveillance continue médico-chirurgicale non fléchés, soit un total de 22 lits. Le projet à terme est de proposer une plate-forme de 26 lits de réanimation et soins continus.

L'uniformisation du temps de travail paramédical en 12 heures est une autre des conditions du regroupement. Les horaires actuels du personnel de la réanimation chirurgicale vont être étendus au personnel de la réanimation médicale. Ces horaires sont attractifs (moins de temps de transport et plus de jours de repos).

L'écriture d'un règlement intérieur qui respecte les deux spécialités universitaires anesthésie-réanimation et réanimation médicale est également prévue.

Ce regroupement permet une bonne capacité d'absorption de la demande de soins par la plate-forme médico-chirurgicale.

L'activité globale 2008 de réanimation de l'hôpital s'est élevée à 3225 journées. La plate-forme pourra en accueillir 4380 (12 lits x 365 jours).

L'activité 2008 de surveillance continue de l'hôpital s'est élevée à 3538 journées sur 8 lits. La plate-forme pourra en accueillir 3650 (10 lits au lieu de 8 x 365 jours).

Concernant la gestion des infections, les locaux envisagés pour le regroupement anticipé ont été déclarés conformes. Ils comportent 3 unités de 4 lits autonomes et isolables. Chaque unité peut être séparée en deux. De plus ils comportent une climatisation, une pression positive, une zone filtre, une zone de soins, une zone de stockage et une zone administrative, conformément aux textes.

Il est à noter que des protocoles très stricts de surveillances hebdomadaires, mensuels et annuels sont appliqués en collaboration avec le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales et la cellule locale d'hygiène.

Le Maire recevra les personnes concernées par ce projet dès demain dans la journée.

M. Baguet.

J'espère que vous serez à mes côtés demain, si c'est possible.

QUESTION DE MME ISAURE DE BEAUVAL

Le match qui a opposé le Paris Saint-Germain à l'Olympique de Marseille dimanche 15 mars dernier a été, une fois de plus, le théâtre d'affrontements entre les supporters et les forces de l'ordre.

Ces débordements sont inacceptables, et les riverains du Parc des Princes sont las de devoir en supporter les conséquences : quartier en état de siège, rues inaccessibles aux piétons boulonnais souhaitant accéder à d'autres équipements sportifs situés dans la zone, stationnement impossible, affrontements verbaux, rues jonchées de débris, sans compter l'inquiétude, voire la peur, légitime, qu'ils ressentent chaque fois que les affrontements prennent de l'ampleur.

Quelles dispositions envisagez-vous de prendre, Monsieur le Député-Maire, pour que cette situation insupportable pour les Boulonnais puisse être évitée à l'avenir ?

Je vous remercie.

REPONSE DE M. GUILLAUME GARDILLOU A LA QUESTION ORALE DE MME ISAURE DE BEAUVAL.

La rencontre entre le Paris Saint-Germain et l'Olympique de Marseille du dimanche 15 mars a entraîné une nouvelle fois des affrontements entre des supporters du PSG et les forces de police, mobilisées en grand nombre à cette occasion. En effet, près de 15 compagnies de CRS et escadrons de Gendarmerie mobile étaient présents dans le périmètre, renforcés par des effectifs de la Préfecture de Police et de la Direction Départementale de Sécurité Publique des Hauts-de-Seine; soit un total de 1500 policiers et militaires.

Lors des affrontements survenus à l'angle de la route de la Reine et de l'avenue Victor-Hugo, les forces de l'ordre ont dû utiliser des flash-balls avec le soutien de la police montée, pour disperser les supporters.

S'en sont suivis des dégâts qui ont nécessité l'intervention des services municipaux pour rétablir la situation : une vingtaine d'agents et trois véhicules ont ainsi été mobilisés pendant trois heures pour nettoyer les rues du quartier, jonchées de débris de toute sorte.

La route de la Reine a été fermée à la circulation et les véhicules de retour de week-end ont été déviés dans les rues adjacentes.

Le Député-Maire, je vous le rappelle, avait demandé au Préfet de Police de délocaliser cette rencontre au Stade de France, une enceinte beaucoup plus adaptée pour accueillir ce type de match, ou, à tout le moins, en avancer l'horaire "à la lumière du jour" selon les préconisations du Contrat Local de Sécurité du Parc des Princes signé le 30 juin 2004.

Le Député de la Ville avait en effet obtenu gain de cause en mars 2006 et septembre 2007. Malheureusement ces demandes n'ont cette fois pas été entendues. Dès lundi, le Député-Maire a donc saisi le président du PSG Football Club Sébastien Bazin pour demander un dédommagement.

La Ville souhaite obtenir du PSG le remboursement des frais ainsi engagés sur toute la saison pour un montant de 100 000 €.

Pour mémoire, la Ville assure à chaque rencontre :

- la rémunération des effectifs supplémentaires de Police Municipale pour notifier les arrêtés de police aux commerçants, informer les riverains des horaires des rencontres, réserver les 50 places de stationnement contractuellement prévues boulevard d'Auteuil et verbaliser dans le périmètre de sécurité pour lutter contre les stationnements anarchiques aux abords du stade (1600 € par match),

- la rémunération des personnels du service de la propreté pour nettoyer chaussées et trottoirs et ramasser les objets encombrants et les ordures ménagères avant, pendant et après les matches, comprenant en outre le coût de fonctionnement d'une laveuse et de deux véhicules plateau utilisés à chaque opération (2500 € par match).

- le déplacement des véhicules situés dans le périmètre situé aux abords du Parc des Princes concerné par des interdictions de stationner (environ 25 véhicules par match, soit 900 € par match).

Par ailleurs, contrairement aux affirmations du PSG

relayées par le Parisien, la Ville a été tenue comme chaque année de prendre en août 2008 un arrêté exactement identique aux précédents visant à interdire la vente d'alcool à emporter, qui reste applicable les jours de match de 15 h à 23 h dans un vaste périmètre autour du Parc des Princes et ce pour toute la durée de la saison 2008/2009.

Enfin, la Ville a été contrainte d'installer un dispositif de 5 caméras de vidéo protection aux abords du Parc des Princes. Ces caméras seront opérationnelles fin avril prochain.

Le PSG et la Ligue de Football, sollicités à plusieurs reprises, ont délibérément refusé de participer à leur financement. Les contribuables en assument seuls les coûts pour un total de 200 000 € par l'intermédiaire de l'Etat (20 %), le Conseil Général des Hauts-de-Seine (40 %) et la Ville de Boulogne-Billancourt (40 %).

Les Boulognais contribuables ne doivent pas être victimes à la fois des nuisances et financer la surveillance des fauteurs de troubles !

Pour mémoire, 200 000 € représentent 0,4 % de la totalité des impôts ménages de la Ville et... à peine le salaire mensuel du joueur le mieux payé du PSG qui perçoit 235 000 € net par mois.

La Ville et les Boulognais attendent un geste significatif du club et de la Ligue qui perçoit chaque année près de 600 millions d'€ de droits de télévision.

QUESTION ORALE DE M. COHEN

M. le Maire, nous avons lu beaucoup d'informations sur la presse récemment sur l'aménagement de l'île Seguin. Je m'explique. On a lu que des capitaux indiens étaient arrivés puis repartis. Ensuite, on a vu que l'hôtel avait disparu et qu'il allait en revenir un autre, après un recours déposé par un des conseillers municipaux de votre majorité. J'ai entendu dire qu'on allait reconstruire une résidence pour chercheurs alors qu'il n'y a plus d'institut de recherche. Je ne vois pas à quoi servirait une résidence pour chercheurs, s'il n'y a pas de chercheurs.

Pourriez-vous en bref nous indiquer la consistance du programme actuel ?

M. Baguet

Je vous remercie M. Cohen, parce que ce n'est pas tout à fait le texte de la question que vous m'avez posée.

M. Cohen

Ce n'était pas assez explicite, c'est pour cela que j'ai un peu modifié.

M. Baguet

Nous avons des règles de fonctionnement. Il vaut mieux les respecter. Si chacun s'affranchit des règles... On a un règlement voté à l'unanimité, il vaut mieux le respecter. Mais M. Solère va vous répondre.

M. Solère.

De toute façon, la réponse sera la même.

REPONSE DE M. THIERRY SOLERE A LA QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL COHEN.

Je vous remercie pour votre question qui me donne une nouvelle occasion de vous présenter, mes chers Collègues, l'état d'avancement de l'opération d'aménagement de l'Île Seguin.

Je vous rappelle que l'Île Seguin représente 11,5 ha sur les 74 ha de la ZAC. J'insiste aussi pour confirmer à nouveau qu'il n'a jamais été question d'y accueillir des laboratoires de recherche contrairement à ce qui a pu être dit mais des directions générales d'administrations publiques fermées le soir et les week-ends et qui ne rapportent pas de TP. De plus, l'INCA ne voulait pas aller sur l'Île Seguin et désormais grâce à nous, il reste à Boulogne-Billancourt et en plus il paie son loyer depuis juillet 2008 pour un montant de près de 3 millions d'€.

Je vous remercie donc, Monsieur Cohen, de me permettre de rappeler le projet que vous souteniez.

Désormais l'Île Seguin porte aujourd'hui un réel projet culturel ambitieux. Placée sous le signe de l'excellence et de la qualité de la programmation, elle devra attirer un public large et créer de nouveaux flux de public : bousillonnais, parisiens mais aussi touristes français et étrangers.

Le destin de l'Île dépasse l'enjeu local et s'inscrit dans une dynamique de territoire plus large, la Vallée de la Culture, définie et portée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine. La Vallée de la Culture vient en effet créer un parcours d'exception le long de la Seine, organisé autour des grands parcs ou sites culturels qui la bordent.

Ainsi, le nouveau programme de l'Île met en œuvre trois orientations principales :

➔ Réorienter la programmation de l'Île vers la création d'un ensemble culturel multi-disciplinaire.

Le programme décline plusieurs grands pôles d'équipements couvrant tous les champs culturels : musique et spectacle vivant, galerie monumentale dédiée aux arts plastiques, espace de création artistique contemporaine et notamment de création numérique, un cinéma, un ensemble de galeries d'art. Ce programme a été confirmé officiellement lors d'une réunion très importante réunissant

Patrick Devedjian, au nom du Conseil Général des Hauts-de-Seine, le cabinet de Christine Albanel, Ministre de la Culture, Daniel Janicot, Président de l'Agence pour la Vallée de la Culture, la SAEM et la Ville.

Ainsi un équipement musical, d'une grande ambition architecturale, permettra d'accueillir des productions du spectacle vivant : musique, danse, théâtre, variétés. Patrick Devedjian, Ministre en charge de la mise en œuvre du plan de relance, Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine, a encore récemment confirmé, lors du salon du MIPIM, l'engagement du Département pour financer cet équipement et en assurer la maîtrise d'ouvrage. Il a engagé une étude de positionnement de l'équipement dont les conclusions seront connues dans quelques semaines et qui servira de base à une étude de programmation et au lancement d'un concours international d'architecture. J'ai d'ailleurs reçu avant-hier l'architecte programmiste du projet.

Une galerie monumentale de très grande dimension, accueillera les manifestations des arts plastiques, visuels et décoratifs : peinture, sculpture, design, installations artistiques... L'Etat a confirmé son engagement financier sur ce projet. Cet équipement sera complété par un ensemble de galeries d'art dont de nombreuses galeries françaises et internationales représentant le meilleur de la création contemporaine et par la présence de fondations d'art contemporain. L'Association du Palais de Tokyo et l'Agence de la Vallée de la Culture sont chargées d'élaborer la programmation de cet ensemble d'équipements original, associant des investissements publics et privés.

A ces grands équipements s'ajouteront différentes activités et équipements : un pôle tertiaire réservé aux entreprises culturelles, un cinéma, le lieu de mémoire de l'activité industrielle automobile, un espace dédié aux technologies innovantes ainsi que des commerces et des lieux de restauration.

Des partenariats avec les opérateurs privés permettront de réaliser un ensemble de programmes mixtes, alliant les activités de loisirs et de culture, et l'ouverture à des manifestations événementielles. Des contacts avancés se poursuivent avec des entreprises intéressées.

Dans ce cadre les premiers programmes engagés, comme l'Hôtel, sont confirmés sur l'Île. De la même façon, la résidence réalisée par la Caisse des Dépôts et ING restera sur l'Île Seguin mais s'adressera en priorité à un public d'artistes, en développant des partenariats avec des institutions culturelles.

➔ Renforcer la présence du jardin et la dimension paysagère du site.

Le jardin de l'Île participera au projet en offrant un lieu permettant la promenade, la détente, sur un territoire déjà fortement urbanisé. Ainsi un travail est en cours avec le

paysagiste Michel Desvigne pour préciser le projet du jardin de 5 ha au cœur de l'Île et définir une première tranche accompagnant l'ouverture au public du pont Renault mi 2009. Cette première partie du jardin de l'Île sera réalisée pour le printemps 2010 sur une surface d'environ 1,5 ha. Elle pourra être accompagnée d'installations éphémères : événements culturels, restauration, ...

En parallèle à ces réflexions programmatiques, la SAEM Val de Seine Aménagement a organisé une consultation pour retenir un architecte urbaniste qui l'assistera pour mettre en œuvre le projet urbain d'ensemble.

Cette démarche est menée en parallèle avec les réflexions souhaitées par le Président de la République sur le Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne, qui ont conduit certaines équipes à illustrer leurs réflexions théoriques par des projets concrets, publiés récemment dans la presse.

A l'occasion de la présentation officielle de leurs projets mardi dernier à la cité de l'architecture, plusieurs équipes d'architectes ont souligné l'importance d'une véritable ambition culturelle sur l'Île Seguin. C'est notre projet qui est ainsi reconnu au plus haut niveau.

Ainsi contrairement à ce que vous répétez, tout n'a pas été "sacrifié", c'est le pragmatisme qui l'emporte compte tenu des engagements préalablement pris. Je le rappelle, aucun dédit ni contentieux juridiques. Je vous remercie de me donner encore une fois l'occasion de le rappeler.

QUESTION ORALE POSEE PAR Melle CELINE SICARD

Monsieur le Maire

Notre Ville bénéficie d'une réelle attractivité auprès des familles qui cherche un cadre vie agréable, vivant et pratique.

Les familles qui sont déjà installées louent la qualité de notre environnement et nous encouragent sans cesse à améliorer la performance des services de proximité dont elles bénéficient.

Il m'est d'ailleurs apparu que le slogan de notre campagne "faire de Boulogne-Billancourt une Ville exemplaire pour les services aux familles" avait participé à donner sens à ce que nous devons entreprendre.

Déjà, la mise en œuvre du programme de développement des places d'accueil pour la petite enfance est une étape essentielle.

Il reste naturellement beaucoup à faire et j'espère que, grâce à la politique de gestion exigeante que nous sommes en train de conduire, nous retrouverons les moyens de développer les services qui faciliteront l'organisation quotidienne de la vie des familles.

C'est dans cette perspective que je souhaite vous interroger.

La Conférence Locale de la Famille que vous avez proposé de mettre en place pourrait-elle réfléchir au moyen de mieux coordonner les services d'accueil de l'enfance et de la petite enfance ?

Je vous remercie.

REPONSE DE M. VITTORIO BACCHETTA A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MELLE CELINE SICARD

Mes chers Collègues,

S'il est vrai que peu de décisions n'ont pas de traduction budgétaire, la réflexion et la prévision font partie de ces étapes indispensables et peu coûteuses qui permettent de faire mûrir les décisions.

S'agissant de l'organisation du temps des familles et de l'intervention municipale, il est évident que les premiers sujets de réflexion sont directement liés à la prise en charge des enfants pendant et en dehors des heures de scolarisation ainsi qu'à l'organisation de l'accueil de la petite enfance.

C'est pourquoi le Député-Maire m'a chargé d'organiser la première Conférence locale de la Famille sur le thème de "la place de l'enfant dans la Ville". A travers ce thème nous pourrions examiner toutes les propositions d'amélioration des services rendus aux familles ainsi que les solutions qui peuvent permettre de résoudre des difficultés auxquelles certaines peuvent être confrontées. Le Député-Maire m'a demandé que ce travail lui soit remis avant la fin juin.

Pour ne pas alourdir les procédures de constitution la CLF n'ayant pas vocation à doubler le Conseil Economique et Social Local, j'ai proposé au Député-Maire de constituer un comité d'organisation de cette première Conférence Locale de la Famille composé comme suit :

Mesdames Marie-Anne BOUEE, Roxane VERGARA - Directrice "Famille", Hélène BERDNIKOFF - ancienne directrice d'école en charge d'une mission d'étude sur les rythmes scolaires et Anne HAAS - Présidente de l'association "Bibliothèque l'Oiseau Lyre".

Messieurs Guy-René BAROLI, Jean-Luc VIGUIER Directeur "Education-Jeunesse" et moi-même.

Ce comité définira les modalités de travail ainsi que la liste des participants.

En effet, après un premier tour d'horizon, nous comptons près de 70 responsables, susceptibles de participer à cette Conférence, qui pourraient apporter à notre Ville leur expérience, leurs compétences et leurs talents : responsables associatifs, représentants des parents d'élèves,

parents, enseignants, animateurs, membres des professions médicales...

Nous devons nous féliciter d'un tel potentiel. Toutefois, ce nombre très important ne permettrait pas de conduire une réflexion efficace. Aussi, le Comité d'organisation, qui serait ouvert à tous les groupes de notre assemblée, recherchera le meilleur équilibre entre une représentation élargie et l'efficacité qui sied.

Pour conclure, je peux vous donner l'assurance que la question de la coordination des horaires d'accueil des enfants et des tout jeunes enfants sera traitée en tenant compte tout à la fois des besoins pratiques des familles, des possibilités municipales mais aussi et surtout des besoins physiologiques et psychologiques des enfants.

M. Baguet

Pour compléter la question, si Mme Vouette et M. Fourcade voulaient bien désigner deux représentants dans chacun de leurs groupes pour compléter ce comité de pilotage et l'installation de la Conférence de la Famille. Même si les compétences sont très nombreuses sur la Ville, la Conférence de la Famille ne peut pas travailler à 70. Il faudrait que l'on arrive à une trentaine de personnes.

M. Fourcade. - Mme Klein.

Mme Vouette. - Je vous donnerai le nom après.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME AGNES BAUCHE

Monsieur le Maire

Vous avez décidé d'annuler le projet de dédensification de l'école Rambam sur deux sites de façon à répartir les 1100 élèves sur deux sites, l'un rue du Port et l'autre demeurant rue des Abondances que la précédente municipalité avait étudié avec l'association qui gère l'école.

Nous avons fait cette proposition, à l'unanimité du Conseil Municipal, pour à la fois, permettre à l'école de donner son enseignement de qualité dans un cadre moins contraint par le manque d'espace, et de désencombrer la circulation de la rue des Abondances en diminuant de 250 le nombre des élèves de ce site.

Pouvez-vous nous dire aujourd'hui où en est le projet de restructuration de l'école et quelles sont les mesures que vous prendrez pour réduire les problèmes de circulation au voisinage ?

Je vous remercie.

REPONSE DE M. GUY-RENE BAROLI A LA QUESTION ORALE DE MME AGNES BAUCHE

Ma chère Collègue,

Vous interrogez le Conseil Municipal, pour la 2ème fois en moins d'un an, sur le projet de restructuration du groupe scolaire privé Maimonide/Rambam.

Je tiens avant de vous répondre à faire une mise au point. Depuis 4 ans, c'est-à-dire depuis que le Conseil municipal du 29 septembre 2005 a autorisé, je cite la délibération, "l'extension de l'établissement d'enseignement privé Rambam", vous continuez à faire croire à tout le monde que la solution de la précédente équipe municipale, la vôtre, à savoir la vente à un prix 3 fois inférieur à sa valeur domaniale d'un terrain supplémentaire de 1 900 m², permettant la création d'un nouvel établissement scolaire, n'aurait pas eu pour conséquence une hausse des effectifs.

C'est possible mais ce n'était pas certain compte tenu de l'augmentation significative de ces dernières années dont la municipalité a été très régulièrement informée notamment grâce aux modifications des conventions conclues en 2003 puis entre l'école et le rectorat.

Votre projet prévoyait à la fois de créer un site supplémentaire à l'existant, rue du Port, et le réaménagement de l'emplacement actuel, situé rue des Abondances.

Ce réaménagement consistait en une régularisation des travaux précédemment réalisés et à la restructuration de la partie située à l'entrée des Abondances, notamment la suppression des bungalows. Pour cela, un permis de construire a été délivré le 4 août 2008. Celui-ci fait l'objet de 2 recours.

En ce qui concerne le lycée. A défaut d'un nouveau site, nous privilégions, en parfait accord avec l'établissement, un réaménagement des bâtiments actuels pour en améliorer le confort des élèves et des enseignants. Cette proposition présente de nombreux avantages : unité de lieu, unité de direction, coût très inférieur y compris pour les contribuables bouloonnais puisque le terrain municipal préalablement retenu avenue de Lattre de Tassigny évalué à 3,8 M€ HT par les Domaines devait être cédé à 1,5 M€ HT !

La seule interrogation portait sur la maîtrise du futur nombre d'élèves accueillis sur le site.

Dans cet esprit, plusieurs réunions se sont tenues avec les responsables de l'établissement, les riverains et les associations du secteur.

Au cours de la dernière réunion du 11 mars, M. Luc LAUNAY, Inspecteur d'académie adjoint qui représentait M. Claude MICHELLET, Inspecteur d'académie, a très clairement fait savoir qu'il attendait rapidement des travaux d'aménagements et qu'il n'autoriserait plus d'augmentation d'élèves, au-delà des effectifs actuels de 1 212.

La Direction de l'établissement s'est engagée à la fermeture, dès la rentrée, de la seule classe hors contrat d'association de toute petite section maternelle, qui compte 22 élèves. Classe qui conduit à des déplacements systématiques en voiture.

Cet accord sera joint au permis de construire correspondant.

En attendant, l'école vient de prendre des mesures très rigoureuses, menaçant même les parents inciviques de ne pas inscrire ou réinscrire leurs enfants.

Nous sommes sur la voie d'un accord général à la satisfaction de tous.

M. Cohen.

Intervention hors micro... C'est une variation de l'antisémitisme...

M. Baguet

M. Cohen, il ne faut pas tenir des propos comme cela.

M. Cohen.

... Cela, je ne l'accepte pas. Je suis prêt à quitter le Conseil Municipal aujourd'hui sur cet argument.

M. Baguet

M. Cohen, ne vous énervez pas, il y a malheureusement des actes d'incivilité.

M. Cohen

C'est curieux que l'incivilité concerne cette population-là.

M. Baguet

Il y en a partout.

M. Cohen

Les arguments de M. Baroli, cela va bien.

M. Baguet

Ne vous énervez pas. Des incivilités, il y en a à Dupanloup, et là comme à Rambam, nous avons des Directeurs d'établissement qui ont écrit aux parents pour leur dire que s'ils continuaient dans leurs incivilités, s'ils menaçaient le personnel d'éducation, s'ils continuaient pour certains à menacer le personnel de la mairie qui assure la circulation, les enfants ne seraient pas réinscrits.

Je trouve cela regrettable pour les enfants, mais si des parents ne sont pas assez raisonnables pour respecter les règles générales, malheureusement ce seront les enfants qui en seront les victimes.

Les deux établissements ont fait ces courriers. Ils ont eu raison. En ce moment, la situation s'améliore très nettement. C'est un engagement qui a été pris avec tout le monde et nous sommes en train de trouver une bonne solution ; toutes les parties prenantes sont intéressées, l'Education nationale, l'établissement scolaire, les parents d'élèves, les riverains et la municipalité.

M. Cohen

M. Baguet, je vous propose de vous en parler personnellement sinon, je ne laisserai pas cette affaire-là passer comme cela.

M. Baguet

M. Cohen, ne faites pas monter en mayonnaise quelque chose qui ne doit pas l'être. Je peux vous parler d'autres choses qui m'ont touché personnellement, qui ont été commises par des proches de chez vous pendant la campagne électorale.

M. Cohen

Cela n'a rien à voir avec la campagne électorale.

M. Baguet

Je n'en ai pas fait état, mais je peux le faire publiquement, j'ai gagné largement mon procès au tribunal.

QUESTION ORALE POSEE PAR Melle MARTINE EVEN.

Monsieur Le Maire,

Nous sommes le 19 mars, cela fait donc 4 jours que la trêve hivernale en matière d'expulsion a pris fin.

La ville de Boulogne-Billancourt dispose d'un parc très important de demandeurs de logement sociaux, or non seulement elle ne préempte pas lorsque des immeubles sont mis en vente (hôtel du Petit Tonneau, hôtel du Dôme) mais elle continue de vendre son patrimoine immobilier comme nous le verrons plus tard dans la soirée, au lieu de le conserver et de le réhabiliter en logements sociaux

Que comptez-vous faire, Monsieur Le Maire, lorsque des boulonnais seront expulsés de leur logement, d'autant que le Préfet, les Conseillers généraux, la Caisse d'Allocations Familiales ne manqueront pas de se tourner vers vous, pour appliquer la décision annoncée dernièrement par C. Boutin, à savoir "Plus d'expulsion sans relogement"?

REPONSE DE MONSIEUR CLAUDE GALLANT A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Ma chère Collègue,

Au moment où expire la trêve hivernale* (* : Madame Christine Boutin, Ministre du Logement, le 12 mars dernier, a déclaré à la veille de la fin de la trêve hivernale, "Désormais, il n'y aura plus d'expulsion sans relogement". Les Préfets sont appelés à mettre en place des commissions de prévention des expulsions chargées de trouver des solutions de logement ou d'hébergement pour les personnes en difficulté. A ce jour, toutes les procédures engagées ont été "gelées" dans l'attente des instructions du Préfet des Hauts-de-Seine pour la mise en œuvre du dispositif souhaité par la Ministre du Logement selon les informations obtenues auprès des services de la Sous-Préfecture et de la Police Nationale), vous rappelez le caractère tendu du rapport entre l'offre et la demande de logements sociaux à Boulogne-Billancourt, réalité à laquelle la préemption d'immeubles pour réalisation de logements locatifs sociaux est une des réponses que la Ville met en œuvre chaque fois qu'elle en a l'opportunité en lien avec des bailleurs sociaux.

Aussi, permettez-moi de vous faire part de trois exemples récents d'opérations rendues possibles par l'exercice du droit de préemption urbain suite à un examen attentif des déclarations d'intention d'aliéner sur le territoire communal :

- 40/42, rue Thiers, immeuble préempté le 30 août 2007. 19 logements rétrocédés à IMMOBILIERE 3F, conventionnés en PLUS et PLAI,

- 50, rue Gambetta, immeuble préempté le 27 février 2008. 19 logements rétrocédés à EFIDIS, conventionnés en PLS,

- 8, place Jules Guesde, immeuble préempté le 19 septembre 2008 à l'endroit duquel un projet de 18 logements neufs PLS, PLUS et PLAI est en cours avec PAX PROGRES PALLAS.

Par ailleurs, concernant la conversion du patrimoine municipal immobilier en logement sociaux, trois immeubles ont été cédés au bailleur social Résidences Le Logement des Fonctionnaires le 28 novembre 2008 sis 44, rue Thiers, 8, rue Maître Jacques et 6, rue Georges Sorel, permettant ainsi d'accroître le parc de logements sociaux de 35 nouveaux logements en 2008, avec une mixité de financements PLS, PLUS et PLAI. Le Conseil municipal avait délibéré favorablement sur cette vente le 12 juin 2008, suivi en cela par le Conseil de la Communauté d'agglomération, celle-ci subventionnant l'opération et garantissant les emprunts.

Concernant les hôtels meublés que vous évoquez, laissez-moi vous faire part des dernières avancées sur leurs situations.

Au préalable, il convient de rappeler que pour ces deux établissements, nous avons eu à faire à des cessions de fonds de commerce et non d'immeubles. Nos droits de préemption urbain et renforcé ne trouvent pas à s'appliquer aux cas particuliers.

Si la loi du 2 août 2005 en faveur des PME ouvre la possibilité aux communes, dans certaines conditions, d'exercer un nouveau droit de préemption spécifique lors de la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux, ce nouveau droit de préemption s'appliquerait dans le cas de figure d'une zone de dévitalisation commerciale.

L'hôtel "Le Petit Tonneau", sis 156, route de la Reine, fait partie des établissements qui ont été expertisés par le Pact des Hauts-de-Seine dans le cadre de son étude pré opérationnelle sur l'amélioration de l'habitat privé. La cession du bail commercial est intervenue fin février et notre collègue Béatrice Belliard a reçu l'acquéreur qui souhaitait lui présenter son projet le 12 février 2009. A cette occasion, Madame Belliard a notamment fait part à son interlocuteur de ses réserves quant à la régularité des congés notifiés aux occupants de l'immeuble tout en insistant sur la nécessité de manifester la plus grande humanité à l'égard des locataires, présents pour la plupart depuis de nombreuses années dans l'immeuble.

A l'issue de cette première réunion, les services de la ville ont présenté à l'acquéreur la possibilité d'un accompagnement et de l'obtention de subventions conséquentes, notamment de l'ANAH, s'il consentait à pérenniser la vocation sociale de l'activité de l'hôtel après réhabilitation. Cette hypothèse est actuellement examinée par le nouveau propriétaire du fonds alors qu'il avait le projet de faire évoluer l'établissement pour en faire un hôtel de tourisme après d'importants travaux.

Je reçois dès demain plusieurs locataires de cet établissement avant que Madame Belliard et moi-même rencontrions à nouveau l'exploitant de l'hôtel la semaine prochaine de manière à assurer un suivi méticuleux de ce dossier.

Concernant l'hôtel du Dôme sis 53, rue du Dôme, nous avons eu l'occasion de vous faire part précédemment du suivi de la ville quant au devenir des occupants et des rencontres organisées à cet effet avec le propriétaire des murs, l'AP-HP. Je rencontre dans les prochains jours les représentants de la Direction Générale de l'AP-HP sur ce dossier.

En tout état de cause, le Maire, votre serviteur et les services, en lien avec l'ADIL des Hauts-de-Seine, veillent au respect des droits des occupants de ces établissements.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR RAPHAEL LABRUNYE

Monsieur le Maire,

Vous avez signé, vendredi 6 mars, un accord avec DBS permettant le lancement du Trapèze Est, ce dont nous devons nous réjouir. Pouvez-vous nous en préciser les éléments essentiels?

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR BAGUET A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR RAPHAEL LABRUNYE

Mon cher Collègue,

Il faut en effet nous féliciter d'avoir su nouer avec nos partenaires, Renault et DBS, une relation de confiance qui m'a permis, malgré la crise, d'engager une troisième phase de l'opération d'aménagement, c'est-à-dire le Trapèze Est.

Cette signature atteste du dynamisme de l'action municipale, qui nous a permis de lancer une nouvelle phase de l'opération un an et un mois après les élections, sans attendre l'achèvement du Trapèze Ouest. Cette étape suit le lancement de la concertation et des travaux du quartier du pont de Sèvres, que j'ai concrétisé après 3 mois et demi seulement d'exercice.

Je vous rappelle que le Trapèze Ouest avait fait l'objet de deux premières phases.

La SAEM Val de Seine Aménagement, Renault et DBS, le groupement de promoteurs titulaire d'une promesse de vente sur les droits à bâtir, ont en effet signé une convention opérationnelle de mise en œuvre de la partie Est du Trapèze. Le programme comporte 174 800 m SHON, dont 47 000 m² de bureaux, 100 000 m² de logements, dont un tiers de logements sociaux et 10 000 m² de locatif libre à loyer maîtrisé, 9 000 m² d'activités et commerces, 19 500 m² d'équipements publics.

Comme je vous l'ai indiqué lors d'une précédente séance, certaines modifications ont été apportées au programme initial de la ZAC. En premier lieu, le basculement de 30 000 m² de logements en bureaux permettra de retrouver une meilleure mixité des programmes logements et bureaux dans cette partie du quartier. Des logements locatifs à loyer maîtrisé ou logements intermédiaires élargiront l'offre d'habitat. Une pépinière d'entreprises et une zone artisanale compléteront le dispositif d'accueil des entreprises dans la Ville.

Ce programme se développera en cinq macro-lots selon les principes de mixité déjà mis en œuvre dans la première phase d'aménagement du Trapèze Ouest. Les espaces et équipements publics réalisés par la SAEM Val de Seine comprendront plusieurs voies publiques, la partie Est du parc de Billancourt (7 ha au total, y compris le

relogement du TCBB) un lycée, un groupe scolaire et enfin une crèche.

Le calendrier prévoit le lancement du concours d'urbanisme pour le premier macro-lot (B4) de 33 000 m² dès le mois d'avril : cet ensemble accueillera 16 000 m² de bureaux, 10 000 m² de logements libres, 4 000 m² de logements aidés dont un foyer pour personnes handicapées, 850 m² de commerces et 500 m² d'équipements de proximité.

Dès l'été prochain, une consultation d'urbanisme devrait permettre de définir le projet du macro lot A4 Ouest.

La réalisation de l'ensemble de cette phase devrait s'échelonner jusqu'en 2015.

L'attractivité de Boulogne-Billancourt, la qualité architecturale, urbaine et environnementale de la première phase en cours de livraison, seront notre meilleur atout pour maintenir la dynamique nécessaire à la poursuite de ce projet.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-HELENE VOUETTE.

Monsieur le Maire,

Ma question orale reprend la teneur d'un courrier que je vous ai adressé car il me semble important qu'une réponse publique soit donnée sur ce sujet

Vous n'êtes pas sans savoir que notre groupe a mené lors de la précédente mandature un lourd travail, y compris sur le plan juridique, afin d'obtenir que les terrains Renault soient correctement dépollués et que la charge d'éventuelles dépollutions complémentaires sur certaines zones sensibles ne revienne pas à notre Ville. En effet, l'état du terrain au droit d'équipements publics dits sensibles, comme les crèches par exemple, doit satisfaire à des critères stricts.

J'ai donc examiné les documents complémentaires disponibles concernant l'état du terrain au droit du futur parking de la tour Jean Nouvel et de la future crèche située à côté.

Certains faits ont attiré mon attention et je souhaite avoir des informations plus précises sur l'état effectif de ce terrain affecté à une crèche :

- Un sondage a montré une concentration du sol très excessive en hydrocarbures. Un traitement spécifique des terres devait être effectué. Cela a-t-il été effectivement réalisé ?

- Certaines analyses d'échantillons n'ont pas été effectuées sans qu'une explication soit donnée, en particulier pour la teneur en hydrocarbures volatils, en mercure et en naphthalène. Quelle est l'explication de ces omissions ?

• Le bilan d'analyse des eaux souterraines fait apparaître une concentration importante de composés hautement toxiques, en particulier du chlorure de vinyle, du dichloroéthylène, du trichloroéthylène, du dichloroéthane, du dichloroéthylène. Du trichloroéthylène se retrouve d'ailleurs dans les échantillons de sol. Si la nappe phréatique vient à remonter dans les sols, leur concentration en produits toxiques augmentera donc, même après reflux des eaux.

Les conclusions de ces documents permettent d'installer la crèche à cet endroit, moyennant quelques précautions, mais les études complémentaires effectuées n'envisagent pas le cas d'une crue de la Seine ou une remontée de la nappe phréatique pourtant peu profonde à cet endroit. Or ce terrain se situe en zone inondable.

Qu'est-il prévu en cas de crue de la Seine et/ou de remontée de la nappe phréatique, une fois les terrains, les sols intérieurs et les espaces plantés extérieurs contaminés ? Qui financerait la remise en état ? Comment vous assurerez-vous de la compatibilité des sols pollués avec la présence d'une crèche ? Vous remarquerez d'ailleurs que ce problème ne se limiterait pas au seul cas des bâtiments et espaces verts publics mais également aux propriétés privées.

Les études montrent que pour ce qui concerne la crèche, le scénario bâtiment avec sous-sol donne un "quotient de danger" et "un excès de risque individuel" plus faibles que dans le scénario avec bâtiment sur vide sanitaire. Que comptez-vous privilégier comme scénario ?

REPONSE DE MADAME MARIE-LAURE GODIN A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-HELENE VOUETTE

Madame,

Vous attirez mon attention sur le sujet de la dépollution réalisée par Renault sur les terrains de la ZAC, et en particulier au lieu d'implantation des équipements sensibles, tels les crèches et groupe scolaires.

Ce sujet avait en effet suscité de nombreux débats au démarrage de l'opération. La Préfecture avait ainsi réaffirmé, par les arrêtés 2006-141 à 143 du 18 octobre 2006, la nécessité de réaliser une étude détaillée des risques pour vérifier la compatibilité entre l'usage prévu et l'état du site pour tous les équipements sensibles. En plus, cette étude sera vérifiée par les services techniques compétents de l'état qui émettront leur avis dans le cadre de la procédure d'instruction de chaque permis de construire considéré.

Le projet de crèche au pied de la tour C1 qui vient d'être retenu par la SAEM, et dont le permis de construire devrait être déposé courant 2009, devra suivre cette procédure.

Afin de préparer ce travail, Renault a souhaité engager

une étude préliminaire, que vous avez consultée, et sur laquelle se portent vos interrogations :

- Un échantillon prélevé a montré une concentration excessive en hydrocarbures, qui a donné lieu à un traitement complémentaire du sol en octobre 2008, effectué par la société SITA REMEDIATION.

- Certains échantillons, prélevés jusqu'à 1 m de profondeur conformément aux recommandations de la politique nationale Sites et Sols Pollués, ont donné lieu à des recherches complémentaires jusqu'à 3 m de profondeur, pour quelques échantillons ciblés, afin de confirmer le dégazage de Composés Chlorés Volatils (COHV) depuis la nappe.

- La nappe phréatique est soumise à des variations saisonnières de niveau liées essentiellement aux précipitations. Ces variations, observées par Renault dans le cadre du suivi de la qualité des eaux souterraines mené depuis de nombreuses années, sont généralement de 0,5 m à 1 m d'amplitude. De plus, ces suivis ne mettent pas en évidence de variations significatives des teneurs en solvants dans les eaux et les analyses dans les sols menées en 2008 ont montré des teneurs en COHV très inférieures aux seuils de l'arrêté préfectoral de remise en état des terrains, plus de 10 ans après la fin des activités.

- Enfin, les crues de la Seine sont des phénomènes ponctuels de grande ampleur provoqués par un débordement du fleuve hors de son lit. Ce débordement est plus rapide que l'élévation du niveau de la nappe phréatique. Le risque ne proviendrait donc plus de la crue que de la nappe.

Je ne manquerai pas de vous tenir informée de l'évolution de ce dossier, et des mesures qui seront prises pour cet équipement public

M. Baguet

Notre séance de questions est terminée. Je propose de prendre notre ordre du jour.

1 - AVIS DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DES COTEAUX ET DU VAL DE SEINE.

Rapporteur : M. Solère.

L'enjeu de cette première délibération est de rendre un avis que la majorité présentera favorable sur le projet de SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale des Coteaux et du Val de Seine.

Concrètement, c'est le regroupement de communes du grand Val de Seine : Boulogne-Billancourt, Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Chaville, Ville d'Avray, Marnes-la-Coquette, Sèvres, Meudon, Issy-les-Moulineaux, Vanves. Je rappelle que ces communes sont regroupées dans un syndicat mixte qui s'appelle le Syndicat mixte des coteaux et du Val de Seine, présidé par le Maire de Boulogne-Billancourt, dont l'objectif est de regarder l'ensemble des projets que portent ces Villes et de voir une cohérence

obligée de trouver sur un territoire pour l'aménagement futur des différentes zones.

Je veux rappeler que ce grand territoire du Val de Seine est l'un des deux poumons économiques de ce département des Hauts-de-Seine.

Le premier, c'est bien sûr le pôle d'affaires de la Défense en matière économique, mais le pôle du Val de Seine est, en tout cas en termes d'emploi - le Maire le rappelle souvent - comparable à celui de la Défense, même très légèrement supérieur, et constitue vraiment l'un des deux poumons économiques de ce département et donc de la Région Ile-de-France.

L'objectif des villes est d'arriver à une mixité intelligente entre l'habitat privé, l'habitat social et l'activité, les bureaux et différents aménagements.

Ce syndicat mixte travaille depuis trois ans sur ce document qui vous est présenté.

Ce projet de SCOT a été présenté aux Boulonnais à travers une exposition publique qui s'est tenue en novembre dernier. Un dispositif permanent d'information par Internet avait d'ailleurs été mis en place depuis 2006, et nous en avons parlé à différentes occasions dans ce Conseil Municipal.

Quatre objectifs majeurs sont défendus dans ce SCOT :

L'objectif premier est l'accueil de 25 000 habitants maximum sur la zone et de 30 000 emplois. Nous n'avons pas de philosophie à opposer l'activité et le logement. Il ne peut pas y avoir des constructions sur une zone aussi dense uniquement des logements sans s'intéresser à l'activité économique. L'objectif est d'accueillir 30 000 emplois et 25 000 habitants supplémentaires pour l'ensemble du syndicat mixte à l'horizon 2020.

Quels grands principes d'aménagement sont défendus ?

- Le premier est de développer les relations avec les pôles de développement franciliens. On n'est pas dans une zone isolée. Pour cela les projets actuellement portés par le gouvernement, notamment en matière de transport, on les regarde avec grand intérêt, notamment le projet de rocade métro, et le Député-Maire travaille bien sûr en concertation avec le Gouvernement, le Département, la RATP, pour plaider la nécessité impérieuse de relier cette zone avec la future ZAC qui en constitue le cœur, avec l'ensemble des grandes zones de développement économique, que ce soit la Défense et les autres.

- Le deuxième principe est l'organisation d'une urbanisation raisonnée à partir des pôles et axes de développement.

- Le troisième est de structurer l'aménagement au travers des grands équilibres paysagers parce qu'on est sur un territoire qui a la chance d'avoir un équilibre, on n'est pas que dans des zones denses. Boulogne-Billancourt a une

forte densité, mais globalement on veut garder à travers ce SCOT des équilibres paysagers importants.

- Le dernier est protéger et de valoriser les espaces naturels et maîtriser les ressources et les risques de manière à prendre en compte l'ensemble des contraintes qui existent.

Voilà, mes chers collègues.

Vous avez reçu en parallèle de cette délibération le CD-Rom tout à fait complet qui montre ce projet. Bien sûr, on vous propose que la ville de Boulogne-Billancourt, qui est consultée en tant que membre de ce syndicat, la Région, l'Etat, les chambres consulaires le seront également, de rendre un avis favorable. Après que tout le monde ait rendu son avis, ce SCOT sera soumis à enquête publique afin d'être définitivement approuvé en fin 2009.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Pas de remarques. Abstention du groupe @lternance et avis favorable de la commission.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ?

M. Fourcade

M. le Maire, je vois que sur ce point, il y a continuité et que le point actuel du dossier correspond tout à fait à ce qui a été mis en route il y a plusieurs années. Il est clair que, dans le cadre des discussions futures sur le Grand Paris dans le cadre des modifications institutionnelles, il est important que nous ayons ce schéma de cohérence territoriale qui prévoit une urbanisation raisonnée, qui protège les paysages et notamment les communes du Coteau, et qui valorise les espaces naturels.

Par conséquent, notre groupe votera cette délibération.

Mme Shan

Le document qui nous a été remis sur CD constitue un bon état des lieux de notre territoire avec toutefois une vision parfois idyllique. Par exemple, dans le rapport général, il en est ainsi sur le chapitre de la mutation urbaine des berges à Boulogne-Billancourt qui est qualifiée de minérale et boisée sur une partie de son tracé. L'adjectif boisé fait-il référence aux quelques arbres d'alignement que l'on n'hésite pas à abattre quai Le Gallo ?

Il en est aussi ainsi sur l'offre de logements diversifiée favorisant une mixité sociale.

Parfois, le document est laconique. Sur le thème des circulations douces, dont on propose la promotion, il n'y a qu'une seule ligne sur l'ensemble du document concer-

nant les passerelles. J'observe aussi qu'il manque la légende d'une carte, pourtant très intéressante, la carte des pôles biologiques d'Ile-de-France.

Mais je dois dire qu'il y a des côtés très positifs. Il en est ainsi de l'annonce faite de critères environnementaux qui prévoient des normes plus drastiques en matière d'écoulement des eaux.

Il en est ainsi aussi de la définition des zones exposées au risque d'inondation, qui apparaissent très clairement confortant le rôle des espaces naturels comme régulateurs en cas de crue et aussi de la prévision d'allègement du trafic sur la RD1.

Quelle que soit la qualité du document, il faudra que son application soit réelle. Or le fait qu'il concerne un territoire assez vaste sans chiffrer les projets de façon stricte fait que tout PLU pourra y être conforme sans difficulté. Rien ne garantit alors qu'il ait un réel effet.

Des grands principes mériteraient une traduction précise. Quelques exemples au hasard :

- La mention que l'on atteindra plus de 20 % de logements sociaux en 2020.
- La reconquête, parfois aussi nommée à certaines pages réappropriation, des berges de Seine par les promeneurs.
- L'organisation de la protection des espaces naturels destinés à renforcer les continuités biologiques.

Enfin, si nous, à Boulogne-Billancourt, voulons rattacher le SCOT aux documents que nous utilisons localement, nous devons faire preuve de plus de vigilance. Je doute fort que les transformations de zones ND naturelles en zones NA constructibles en milieu urbain dense reflètent l'esprit de ce document. C'est une tentation à laquelle il faudra que nous apprenions donc à résister.

M. Tisseyre

M. le Maire, pour compléter ce que vient de dire ma collègue, plusieurs remarques concernant le SCOT et des questions que nous sommes en droit de nous poser.

Concernant le périmètre, celui-ci est-il figé ? Peut-il encore évoluer en plus ou en moins jusqu'à la cible de 2020, puisque l'objectif est 2020 ?

En termes de fonctionnement, quelles interfaces seront prévues lors de la mise en œuvre des différents projets entre les communes, le SCOT et la Communauté d'agglomération en devenir ?

Dans le même ordre d'idée, quels canaux d'information diffuseront les points d'avancement des projets et les principales décisions entre le SCOT et le grand public ?

Je remarque de plus que dans l'exposé de la délibération, il est fait état du Grand Paris. Quid des autres projets pseudo-concurrents ou concurrents ?

Autre remarque concernant le document que nous avons eu. Je trouve que c'est un catalogue d'idées et de concepts imprécis quant à leur mise en application. A titre d'exemple, je vais parler des flux de circulation. On parle de la mise en place des zones de rencontre, on ne précise pas comment. Ces zones mériteront une réelle appropriation de la part de tous, surtout quand on voit ce qui se passe avec les zones 30 et le manque de respect par rapport à ces zones-là.

Concernant le flux de l'A 118, il est prévu à la baisse en se basant sur l'ouverture de l'A 86. C'est une hypothèse qui ne va pas de soi.

Mme Vouette

Très brièvement, parce que cela fait plusieurs fois que l'on discute de ce document finalement, juste pour une explication du vote de notre groupe qui sera défavorable.

Ce document constitue un bon état des lieux, on l'a déjà dit. Seulement, il n'y a pas réellement d'objectifs chiffrés et contraignants et, en plus, il y a un manque total de prospective sur le développement de la Défense et le développement du pôle de Saclay tels qu'ils ont été annoncés et les conséquences en termes de logements et d'infrastructures de transport. M. Solère a intégré le nom de Saclay dans sa présentation, mais dans le document lui-même, il n'y a pas d'étude là-dessus. Ce document ne nous paraît pas tout à fait correspondre à nos besoins pour les années à venir.

M. Solère

Un mot, M. le Maire, pour vous laisser redonner votre vision de l'opération générale d'aménagement de ce SCOT.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit Jean-Pierre Fourcade tout à l'heure, au moment où le gouvernement légitimement engage des réflexions sur des grands travaux d'infrastructure au niveau du Grand Paris pour résoudre des grands problèmes en matière d'infrastructures, notamment de transport, il est tout à fait important que ce territoire du Val de Seine se fasse ensemble, fasse entendre sa réalité économique et le poids qui est le sien. En ce sens, ce document participe clairement de cela.

Encore une fois, ce Val de Seine, c'est un aspect tout à fait important sur un plan économique au niveau de l'Ile-de-France.

Après, j'ai noté différentes questions. Mme Shan, vous évoquez notamment les problématiques d'arbres d'alignement, des choses comme cela. Est-ce que vous n'avez pas

été invitée à la réunion ? Je ne le pense pas. Elle était publique et annoncée un peu partout. Les arbres d'alignement, le Conseil Général des Hauts-de-Seine veille à les remplacer. Ceux du quai Le Gallo étaient morts. C'est pour cela que le Conseil Général veille à les remplacer. Cela me paraît vertueux. Je pense que c'est une incompréhension parce que je ne veux pas remettre en cause votre bonne foi.

M. Baguet

Deux mots parce qu'effectivement c'est un sujet qui a été évoqué à de nombreuses reprises. Cela fait 3 ans que l'on travaille sur ce dossier. C'est un dossier difficile parce qu'harmoniser les objectifs de 11 communes du département et de la région, n'est pas simple. D'autant plus qu'il faut protéger la souveraineté des communes.

C'est vrai que les périmètres peuvent être variables. Nous le voyons bien dans le cadre des PLH ; nous avons un PLH communautaire et, dans le cadre de la future Communauté d'agglomération, nous aurons, M. Tisseyre, un PLH pour l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Les périmètres seront variables en fonction des thèmes évoqués et des thèmes retenus dans le cadre des compétences. Le PLH est une compétence obligatoire des Communautés d'agglomération.

Nous avons effectivement poussé les études le plus loin possibles. Vous dites que le bouclage de l'A 86 n'aura peut-être pas forcément d'impact sur la N 118. A priori si, parce qu'un certain nombre de personnes passent par Vélizy et Versailles et reviennent sur Boulogne-Billancourt parce que justement il n'y a pas ce bouclage. Ce projet a été lancé en 1964 par le général de Gaulle. Le chantier a commencé en 1969. Nous sommes en 2009, 40 ans après, et l'A 86 n'est toujours pas bouclée. C'est pour cela que dans le cas de ce SCOT, j'ai fait voter un vœu à l'unanimité des participants sur la demande de bouclage de métrophérique qui passerait par les terrains Renault notamment. C'est une forte demande.

On a beaucoup tergiversé sur cette partie de notre programme de campagne des municipales d'un métro au sud de Boulogne-Billancourt. L'avantage c'est que l'on pèse encore plus à 11, avec en plus le Département et la Région. J'avais transmis d'ailleurs ce vœu au Président de la République qui m'a répondu, pas plus tard que le 13 mars.

"J'ai bien reçu votre courrier... (Lecture). J'en ai pris connaissance avec grande attention. Vous connaissez mon soutien au projet de développement de mode de transports en communs lourds de type métro en rocade autour de Paris que j'ai affirmé publiquement à Roissy en juin 2007... dont Paris est pourvu, mais dont le reste de l'Île-de-France, et notamment la petite couronne, ne disposent pas, alors que sa densité de population justifie pleinement

le développement de ce type de transport.

J'ai donc transmis votre courrier à Christian Blanc, secrétaire d'Etat chargé du développement de la Région Capitale afin qu'il l'intègre à sa réflexion en lui signalant l'importance de la bonne desserte de Boulogne-Billancourt."

Je trouve que c'est plutôt bien que nous ayons le soutien officiel du Président de la République pour cette rocade de métro qui passerait par les terrains Renault. Cela fait partie justement des points positifs que l'on peut retirer de ce SCOT.

C'est vrai que tout n'est pas parfait, Mme Shan. Je crois qu'il faut imaginer notre futur territoire à l'échelle du développement du Grand Paris ou de Paris métropole ou du rapport Balladur. Tout cela est en cours de réflexion. Rien ne nous interdit, nous, Boulogne-Billancourt, avec nos collègues des villes voisines, de réclamer haut et fort un aménagement cohérent de notre territoire pour le meilleur avenir de nos habitants.

Ont voté pour : 48 dont 1 par mandat

Ont voté contre : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

La délibération n°1 est adoptée.

2 - POSSIBILITE DE REGLEMENT PAR CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL DE L'ACCUEIL DES ENFANTS SCOLARISES EN ECOLE MATERNELLE OU ELEMENTAIRE, AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE DOSSIER D'AFFILIATION CORRESPONDANT AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL.

Rapporteur : Mme Belliard.

Mes chers Collègues, cette délibération vous présente l'extension d'un service actuellement offert aux Boulonnais. Le CESU, Chèque Emploi Service Universel, permet aujourd'hui à une centaine de familles de régler les prestations obtenues pour les petits enfants, c'est-à-dire en crèche, en halte-garderie et jardin d'enfants.

L'extension aujourd'hui proposée permettrait de régler, pour les enfants en maternelle et en primaire, l'animation du soir ou l'étude dirigée. C'est donc une amélioration des services offerts aux Boulonnais.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances

Il n'y a pas eu de question ni intervention, Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

3 - PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATION DE POSTES - MESURES DIVERSES - MARCHÉ DE PRESTATIONS DE FORMATION.

Rapporteur : Mme Belliard

Cette délibération un peu lourde comporte 8 points.

Le premier auquel vous êtes habitués est la transformation de 15 postes de façon à ce qu'ils correspondent au tableau des effectifs et au travail réellement effectué par les agents.

Le second point concerne le recrutement d'agents requérant des compétences particulières. Tout d'abord par le biais d'un recrutement dans le cas où le recrutement d'un fonctionnaire s'avérerait infructueux pour un directeur adjoint de la communication. Ensuite, le renouvellement de deux contrats pour une période de trois ans pour l'administrateur systèmes au sein de la DSI et le directeur de la DSI. Et enfin le renouvellement de 3 contrats pour une durée indéterminée : le responsable de la cellule maintenance, un chargé d'opérations et un journaliste polyvalent.

Le troisième point vous demande de prendre acte des missions confiées au Conseil municipal dans le cadre d'un mandat spécial pour un maire adjoint et un conseiller municipal qui, dans l'exercice de leur mission, ont été amenés à faire des déplacements.

Le quatrième point concerne l'actualisation de la liste des logements de fonction avec une attribution de logement, une modification et la suppression de 3 logements de fonction pour mettre cette liste à jour.

Le cinquième point concerne le dispositif de rémunération des stagiaires-école où, après étude comparative dans les communes autour de nous, il est proposé d'indemniser les étudiants qui effectuent un stage d'une durée égale ou supérieure à un mois dans la limite de 30 % du SMIC.

Le sixième point vous propose la création de vacations de conseillers techniques de la Ville pour des personnes ayant une expertise professionnelle reconnue dans le but d'aider et de soutenir la Ville dans ses démarches.

Le septième point concerne le versement de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs, puisque cette indemnité est fixée chaque année par arrêté préfectoral. La Ville majore le montant de ces indemnités pour les

instituteurs mariés avec enfant, etc.

Le dernier point a trait au marché de formation professionnelle des agents. Un accord cadre avait été ouvert concernant 17 lots. 6 lots ont été déclarés fructueux. Il vous est donc proposé de les attribuer et il vous est aussi proposé de rouvrir les candidatures des lots déclarés infructueux.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Au sujet du point 2-1, le groupe @lternance a souhaité que soit bien défini le rôle du directeur adjoint de la communication ; connaître le nombre d'agents du service ; et enfin connaître le montant de ce budget.

Au sujet du point 2-2, le groupe @lternance a souhaité savoir pourquoi les deux contrats étaient passés pour 3 ans alors que les missions ont dépassé bien souvent cette période ?

Au sujet du point 5, le Maire-Adjoint en charge des Affaires scolaires a demandé que lui soit précisé le nombre de stagiaires-école sur la ville. Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a regretté la baisse des indemnités concernant les stagiaires, dont le travail était utile au service de la Ville.

Enfin, au sujet du point 6, le groupe @lternance a souhaité savoir à quoi correspondait le dénominateur 30 et l'indice brut 966.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances

Le groupe @lternance a souhaité connaître le coût global concernant le point numéro 6. Il a proposé que soit utilisé un indice plus faible dans la règle de calcul et que l'enveloppe allouée à la rémunération des vice-présidents du CESL soit répartie entre les vice-présidents et les rapporteurs.

Avis favorable de la commission, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

M. le Maire, nous vous demanderons de procéder à un vote par division puisqu'il y a des articles que nous acceptons volontiers, d'autres que nous refusons. J'indique tout de suite que nous voterons contre le point 2.1, le point 5 et le point 6.

Mme Shan

Sur le point 4, concernant les 5 logements dont il est question, appartiennent-ils tous au parc municipal ou bien à d'autres gestionnaires et, dans ce cas-là, lesquels ?

Sur ce qui est appelé "suppressions de logement de fonction", je suppose que ce ne sont pas les logements qui sont supprimés, mais leur attribution qui est modifiée. Cela correspond-il à des emplois qui n'existent plus ?

Sur le point 6, comme on envisage d'économiser sur les stagiaires au point précédent, on va pouvoir dépenser de l'argent au point 6 pour créer des vacances de conseillers techniques. Ici, c'est l'expertise professionnelle validée par des critères que nous ne validons pas ce soir, qui tiendra lieu de concours de catégorie A+.

Je me demande pourquoi on définit des marchés publics pour pouvoir travailler avec d'autres experts, par exemple les coordonnateurs SPS dans la délibération 5 de ce soir, ou des experts du bâtiment -on a eu des marchés publics pour des géomètres- pour lesquels on réfléchit sérieusement à des critères techniques. On gagnerait du temps en recourant systématiquement à des vacances accordées au cas par cas.

Mais je ne suis pas sûre que ce serait beaucoup plus simple. Il faudrait établir des contrats de droit public, vérifier que les personnes ne participent pas déjà à des organismes consultatifs de la ville, voir s'il est nécessaire d'obtenir des autorisations de cumul si ces vacataires sont fonctionnaires, ou s'assurer qu'une retraite de la Fonction publique ne serait pas un empêchement. Ce qui fait que ce qui paraît aller vers une simplification n'en est pas toujours une.

Et aussi, au tarif proposé, si j'ai bien compris, 122 euros par jour, on risque aussi de se priver de la compétence de vrais experts qui facturent souvent beaucoup plus cher.

Mme Even

Concernant l'article 5, nous aurions souhaité savoir si le retrait de la liste pour les logements de fonction signifiait que dans quelque temps, nous reverrons ces mêmes logements mis en vente ?

Par ailleurs, article 8 : le groupe @lternance avait demandé la définition exacte du terme vacation. En confrontant les réponses faites aux deux commissions, à savoir la commission des finances et la commission affaires générales, nous nous sommes rendu compte que la définition qui nous avait été donnée sur le montant pour la vacation n'était pas la même. Dans la commission des affaires générales, on nous avait précisé qu'une vacation était une mission, peu importe sa durée, et que la rémunération de cette mission serait de 122,87 euros. Or appa-

remment, dans la commission des finances, les 122,87 euros étaient journaliers.

Mme Vouette

Je vous signale que nous aussi nous demandons un vote par division et j'aurais voulu savoir si l'article 6 avait été modifié. Pas le point 6, l'article, puisque nous avons un léger souci de date. Au cas où il n'aurait pas été modifié, nous ne prendrons pas part au vote de façon à ne pas être en contradiction avec le texte.

M. Baguet

Excusez-moi, Mme Vouette, je n'ai pas saisi. Vous parlez du point 6 de la délibération ?

Mme Vouette

Non, l'article 6. Est-ce que cela a été modifié ?

M. Baguet

Mme Belliard va vous répondre sur les frais de déplacement.

Mme Belliard

C'était une question de français. Il était marqué "confié" alors que l'on était a posteriori. On peut tout à fait noter que le Conseil municipal a confié tout simplement.

On avait expliqué en commission que le dernier conseil ayant eu lieu le 29 janvier, il avait été difficile de se prononcer sur ces deux déplacements, celui du Maire-Adjoint et celui d'un Conseiller Municipal, qui étaient exactement dans le périmètre de leur fonction. On peut tout à fait modifier en mettant : "le Conseil Municipal a confié un mandat spécial." Il s'agit de la prise en charge des frais.

M. Baguet

Mme Vouette, par souci de transparence, je souhaite que tous les déplacements des élus soient signalés au Conseil. Cela me paraît normal. Simplement, il y a des moments où cela n'est pas possible, compte tenu du fait que l'on tient un Conseil municipal toutes les 6 à 8 semaines, et qu'entre deux Conseils municipaux, il peut y avoir une demande de déplacement. A ce moment-là, nous régularisons a posteriori. Je pourrais le faire sous forme de décision. Je préfère que ce soit dans le cadre d'une délibération.

Effectivement, le dernier Conseil municipal a eu lieu le 29 janvier. Entre temps, il y a eu deux déplacements d'élus. Il faut bien préciser que ce sont des remboursements sur la base des remboursements légaux, des frais de

transport SNCF et autres. Ce ne sont pas des indemnités supplémentaires. Comme il y a beaucoup de rumeurs qui circulent, les élus ne sont pas payés pour participer à ce genre de déplacement. Ils sont remboursés de leurs frais, comme d'ailleurs, tous les élus du Conseil municipal peuvent le demander. Et nous avons un budget formation, je vous le rappelle, conformément à la loi.

Effectivement, cette délibération arrive a posteriori des déplacements.

Mme Vouette

Quand même, je voudrais dire aux maires-adjoints concernés que l'on n'a absolument pas contesté leur mission. Ce que l'on a contesté, c'est de voter a posteriori. C'est la rédaction telle qu'elle est. Si vous mettez : "le Maire a confié un mandat spécial", nous votons ce point-là. C'est tout. Juste qu'il y ait un accord entre le jour du vote et les dates effectives. Juridiquement, cela me semble bien.

M. Baguet

Voilà. "Le Maire a confié un mandat spécial au lieu de" : "le Conseil municipal a confié un mandat spécial", car c'est moi qui l'ai décidé, en amont.

Mme Bauche

Toujours pour ce point 6 : création de vacations de conseillers techniques de la Ville. Cela me pose différents problèmes. D'abord parce que j'aimerais, et j'ai déjà posé la question en commission des affaires sociales, que l'on définisse le type de compétence qui pourrait donner lieu à ce genre de mission. J'aimerais aussi que l'on définisse le type de mission qui serait éventuellement relevable de ce genre de prestation.

Je relève aussi, comme l'avait dit Mme Even, que l'on nous a donné la base de calcul et que l'on a été bien content d'apprendre que cela faisait 122,87 euros, parce que c'était difficile à comprendre autrement, mais on n'a jamais su vraiment si c'était à l'heure, à la demi-journée, à la journée ou à la mission. Cela, ce serait important.

Puis, dans toutes les délibérations que l'on vote, puisque l'on va voter des dépenses qui peuvent être tout à fait justifiées, j'aimerais que l'on sache combien on provisionne pour ce type de missions sur la durée de l'année.

M. Baguet

Aucun souci.

Mme Belliard

Pour reprendre la question de la suppression des loge-

ments de fonction, il s'agit de mettre régulièrement à jour cette liste. Dans les suppressions, vous avez un logement qui était le logement du gardien de la Salle des fêtes. Il n'y a plus de gardien à la Salle des Fêtes, donc ce logement est rendu et fait partie maintenant de la mission du TOP. Il faut le retirer de la liste.

Le second concerne un plan de sécurité pour le coordinateur administratif. Avec les changements d'organigramme, le poste de cette personne a été modifié et donc il n'y a plus lieu d'attribuer un logement de fonction pour cette fonction.

Le troisième, c'est la suppression d'un logement de gardien, puisque là aussi il y a eu des modifications, donc il n'y a plus lieu d'attribuer ce logement.

En ce qui concerne les stagiaires-école, une analyse comparative a été faite avec les autres villes autour de nous. Cela concerne 20 personnes en 2008. C'est très peu. Cela va peut-être nous permettre, en nous mettant à des prix comparables aux autres, d'attirer des candidats. Cela ne prend pas en compte les candidats qui viennent de l'INED, de Polytechnique, qui sont déjà rémunérés par leur propre formation, et cela ne prend pas non plus en compte les stagiaires accueillis à titre gratuit.

Il faut remercier les services pour le réel effort qui est fait, puisque c'est de l'ordre de 380 jeunes qui ont été accueillis au cours de l'année 2008, que ce soit dans le cadre de leur stage découverte en troisième ou en seconde, dans le cadre de leur préparation de CAP, de Bac Pro, de brevet, etc.

La Ville reste réellement ouverte à ce genre de candidature et je ne pense pas que ce soit un handicap que de nous comparer à d'autres et de nous aligner sur ce qui est fait ailleurs.

Concernant le taux des vacations des conseillers techniques, il est de 122,87 euros. C'est un tarif qui a été créé pour les membres du CES dans le but de pouvoir les rémunérer clairement, de manière tout à fait nette avec la mission qui leur a été confiée.

M. Baguet

Sur ce point numéro 6, Mme Bauche demandait la définition des missions. Par exemple, nous allons pouvoir embaucher notre ancien conservateur de Musée qui est à l'origine du Musée Belmondo. C'est lui qui a accompagné la famille Belmondo, qui a participé à la mise en contact et à la donation de toutes les œuvres de Paul Belmondo, c'est lui qui a réfléchi à la conception du Musée. Il se trouve qu'il a bénéficié d'une promotion personnelle dans un grand musée français qui est celui de l'Orangerie. Je lui ai demandé s'il pouvait nous accompagner dans la réalisation

du musée plutôt que de changer de capitaine en cours de route. Nous rémunérerons sur cette base-là. Il est plus sain de rémunérer quelqu'un avec un contrat clair, des missions claires, plutôt que de demander du conseil par ci par là sans engagement très précis de l'une ou l'autre des parties.

Pour les autres conseillers techniques, c'est une réponse à l'aide que l'on pourra apporter au vice-président du CESL. Je vous rappelle que lorsqu'on a présenté cette délibération, il y avait une réserve sur la légalité du versement de l'indemnité. Jean-Pierre Fourcade y avait fait référence dans le cadre d'une question écrite à Mme Alliot-Marie. J'avais dit que l'on se retournerait vers le Préfet. Le Préfet a beaucoup hésité parce que la situation existait depuis 1993 à Issy-les-Moulineaux. Si effectivement il ne suivait pas notre projet de délibération, il remettait en cause la validation de tous ses prédécesseurs, ce qui n'était pas simple parce que chaque prédécesseur du nouveau Préfet avait validé à son arrivée les délibérations d'Issy-les-Moulineaux qui étaient reconduites année après année.

Devant le flou législatif et la pression d'un certain nombre de personnes, d'ailleurs proches de certains élus d'ici, le Préfet m'a appelé pour me dire : "Il vaut mieux changer votre délibération. Trouvez une réponse administrative et technique." Avec cette solution, nous apportons une solution administrative, technique et juridique claire. Cette vacation permettra d'indemniser les personnes qui travailleront pour la Ville.

Mme Shan se plaint que cette vacation ne soit pas assez élevée, parce que cela nous empêcherait de prendre des experts encore plus compétents. Nous pouvons peut avoir des experts déjà très compétents pour 122 euros, c'est déjà pas mal. Je crois que le CES nous coûtera moins cher que toutes les études qui sont lancées de ci de là depuis de nombreuses années par la ville de Boulogne-Billancourt.

En ce qui concerne la communication, les chiffres sont très clairs, le service communication avec la communication interne est composé de 17 personnes, pas plus, pas moins qu'avant. Le budget 2008 était de 2 045 100 euros. L'inscription 2009 est de 2 047 500 €. Nous avons ajouté 2 400 €. Cela fait 0,2 % d'augmentation. Je pense que cette augmentation est tout à fait raisonnable.

Nous avons abordé tous les points, Mme Belliard a répondu aux questions, je vais mettre cette délibération aux voix.

On va voter par article.

Article 1 :

L'article 1 est adopté à l'unanimité.

Article 2 :

Ont voté pour : 40

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M.

VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, Mme LAUREAU)

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

L'article 2 est adopté.

Article 3 :

Ont voté pour : 49 dont 1 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

L'article 3 est adopté.

Article 4 :

L'article 4 est adopté à l'unanimité.

Article 5 :

Ont voté pour : 49 dont 1 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

L'article 5 est adopté.

Article 6 :

L'article 6 est adopté à l'unanimité.

Article 7 :

Ont voté pour : 40

Ont voté contre : 14 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

L'article 7 est adopté.

Article 8 :

Ont voté pour : 40 dont 1 par mandat

Ont voté contre : 10 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU, SHAN)

Se sont abstenus : 4 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, TISSEYRE, Mme EVEN)

L'article 8 est adopté.

Articles 9 et 10 :

Les articles 9 et 10 sont adoptés à l'unanimité.

La délibération n°3 est adoptée.

4 - VENTE DU PATRIMOINE PRIVE DE LA VILLE - APPARTEMENT SITUÉ 18, RUE DU PAVILLON - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS.

Rapporteur : Mme Belliard

Cette délibération vous propose de céder un bien par l'intermédiaire de la Chambre des Notaires, c'est-à-dire de procéder à une vente aux enchères. L'intérêt d'une telle solution est que la vente est faite en toute transparence. C'est la Chambre des Notaires qui se charge de l'ensemble des opérations. Il s'agit d'un logement de 150 m², 18 rue du Pavillon. Son prix d'achat en 1992 était de 5,6 millions de francs, c'est-à-dire 855 000 euros. L'estimation des Domaines est de 1,320 M€.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Le groupe @lternance a souhaité savoir pourquoi cet appartement ne pouvait pas être transformé en logement social. Il a été également demandé si le moment était réellement opportun pour réaliser cette vente et a, de plus, voulu connaître le prix de réserve.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des Finances

Il n'y a pas eu de question ou d'intervention. Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Askinazi

M. le Maire, nous n'avons pas d'opposition à cette vente, qui était un ancien logement de fonction, même si la période n'est pas favorable aux ventes de biens immobiliers. En revanche, nous apprenons par le Parisien, si les propos du Parisien sont exacts, que le montant du loyer du logement de fonction du Directeur des services, est de plus de 6 500 euros par mois, ce qui fait 80 000 euros par an.

Dans cette période de difficulté financière, je pense qu'attribuer une maison de fonction avec un tel loyer est excessif et qu'il serait opportun, tant sur le plan économique que sur celui de l'image et compte tenu de la baisse de l'immobilier, de rechercher un logement de fonction plus raisonnable.

Mme Even

Une fois de plus, la Ville va vendre une partie de son patrimoine immobilier alors que la Direction du Logement reçoit quotidiennement de nombreuses demandes de logement. Pourquoi, plutôt que de vendre ce bien, ne pas le transformer en logements sociaux ou, si cela n'est pas possible, pourquoi ne pas vous engager moralement à réinvestir l'argent de la vente dans la construction ou la réhabilitation de logements qui seraient de type plutôt

PLAI. Les Boulonnais avaient investi de l'argent en 1992 pour de l'immobilier. Il serait très mal venu, en cette période, de ne pas utiliser cet investissement pour le logement des familles boulonnaises les plus démunies.

Mme Shan

Cela rejoint un peu ce qui vient d'être dit. Pourquoi les crédits de cession seront imputés au budget principal ? Est-ce qu'on ne pourrait pas les affecter particulièrement au logement sur le 907 ?

M. Baguet

Je vais vous répondre. M. Askinazi, je vous remercie de votre délicatesse de reprendre un point comme cela publiquement. Je voudrais vous informer que M. Guéant a été recruté exactement dans les mêmes conditions de salaire, de prime et d'hébergement qu'à la ville de Versailles.

La Ville de Versailles a 80 000 habitants. Il est maintenant Directeur Général d'une Ville de 110 000 habitants. Il a fait un choix de répartition entre son salaire, ses primes et son logement. Cela le regarde. Et deuxièmement, je voudrais dire que ce n'est pas le premier à habiter Saint-Cloud. Longtemps, le Directeur Général des Services de la Ville a habité Saint-Cloud, d'autres habitent dans des communes voisines. Il se trouve qu'à Boulogne-Billancourt, il est extrêmement difficile de trouver des logements de grande surface. L'appartement que nous vendons aujourd'hui ne pouvait pas accueillir la famille de notre Directeur général des services compte tenu de la composition de sa famille.

Effectivement, nous avons fait le choix de trouver au plus près de Boulogne-Billancourt un logement adapté au Directeur Général et de vendre ce logement. Les recettes de la vente seront affectées au budget général, Mme Even, parce qu'on ne pourra pas le transformer en logement social, c'est déraisonnable dans ce quartier de Boulogne-Billancourt. C'est un appartement de 150 m², à moins de faire des travaux considérables pour en faire des studios, des 2 pièces ou peut-être des petits 3 pièces. En contrepartie, nous investissons beaucoup dans le logement social. Nous trouvons les solutions les plus adaptées.

J'ai encore reçu récemment la société d'Osica pour parler de la France Mutualiste. Nous essayons aussi de rattraper des choix qui n'avaient pas été opportuns en son temps pour le logement social. Nous essayons de le faire le mieux possible. Voilà ce que j'ai à dire.

Je voudrais ici dire publiquement que M. Pascal Guéant a toute ma confiance et que je compte bien qu'il continue à travailler pour la Ville avec autant d'énergie qu'il en a mis depuis quelques mois.

Ont voté pour : 49 dont 1 par mandat
Ont voté contre : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA,
Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)
Se sont abstenus : 0

La délibération n°4 est adoptée.

5 - MISSIONS DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE - MARCHÉ ATTRIBUE PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Ricard.

Mes chers Collègues,

Conformément aux dispositions du Code du Travail, la Ville a l'obligation de désigner un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (S.P.S.) pour tous les chantiers faisant intervenir plusieurs entreprises simultanément ou successivement.

Ce coordonnateur S.P.S. a pour missions :

- de s'assurer que la sécurité et la protection des travailleurs sur les chantiers sont conformes aux obligations légales ;
- de proposer toutes les mesures tendant à prévenir les risques résultant de l'intervention des différentes entreprises ;
- de s'assurer que les interventions ultérieures sur l'ouvrage pourront être réalisées dans de bonnes conditions de sécurité.

La présente délibération concerne le renouvellement de ce marché fractionné à bons de commande. Il sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification et reconductible expressément tous les ans, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre années.

Il fait l'objet d'un lot unique. Au vu du montant des travaux inscrits au budget de la Ville et relevant de cette obligation légale. Les montants annuels minimum et maximum susceptibles d'être commandés sont respectivement fixés à 8 000 € H.T. et 60 000 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres analysera les offres au regard des critères suivants :

- le prix (60%) ;
- la valeur technique de l'offre (40%).

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer ce marché.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Il a été demandé une modification du texte par la commission des finances. C'était une modification de temps, aussi.

M. Baguet

Effectivement, on m'a répondu que la commission d'appel d'offres avait ouvert les enveloppes pour la recevabilité et va les analyser. Nous sommes entre deux. Le mot analyser au futur est bon. "A ouvert", "a validé" les offres reçues et "analysera".

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6 - MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE DES BATIMENTS - MARCHÉ ATTRIBUE PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Ricard.

Lors de sa séance du 3 juin 1999, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché de maintenance et réparation des installations de génie climatique de l'ensemble des bâtiments communaux. Ce marché, attribué à la société IDEX pour une durée globale de neuf ans, comprenait trois types de prestations :

- La fourniture de l'électricité et des autres combustibles (gaz, fuel) pour le chauffage, l'eau chaude et la climatisation appelée P1.
- La maintenance et le petit entretien des installations appelés P2.
- Le gros entretien et le renouvellement des équipements comprenant la garantie totale des installations, appelés P3.

Ce marché, initialement conclu pour 9 ans devait prendre fin le 15 septembre 2008. Par délibération en date du 25 septembre dernier, le Conseil municipal a décidé de conclure un avenant de prolongation du délai d'exécution de ce marché, portait ainsi son échéance au 30 septembre 2009.

A l'issue de ce marché, un bureau d'études a réalisé un diagnostic complet des chaufferies et a défini des objectifs d'amélioration en termes de performance énergétique. Ces objectifs impliquent la mise en œuvre d'un plan prévisionnel de renouvellement du matériel, qui devrait permettre de réduire les émissions de CO2 dans l'atmosphère et de développer le recours aux énergies renouvelables.

Dans cette perspective, il convient de renouveler le marché de génie climatique, qui comprend :

- un premier poste technique à prix forfaitaires concernant les prestations décrites ci-dessus P 1, P2 et P3,

- et un second poste technique à prix unitaires, sans montant minimum ni maximum, pour les travaux d'extension, de modification ou de déplacement des installations.

Ce marché comprend une clause d'intéressement visant à inciter le titulaire à mettre en œuvre des solutions techniques permettant à la Ville de réaliser des économies d'énergie, de réduire ses émissions de CO₂ et de développer l'utilisation d'énergie renouvelables (solaire, photovoltaïque, chaleur urbaine...). Cela implique l'obligation de raccorder trois sites énergivores (chaufferie municipale, école primaire Jean-Baptiste-Clément et crèche du parc) au réseau de chaleur de la Ville.

Comme le préconise le Comité exécutif de l'observatoire économique de l'achat public, le marché sera conclu pour une durée de 9 (neuf) ans, sur la base d'une estimation globale s'élevant à :

27 707 000 € T.T.C., soit environ 3 080 000 € T.T.C. par an (1 875 000 € pour le P1, 603 000 € pour le P2, 478 000 € pour le P3 et 124 000 € pour les travaux du second poste technique).

La Commission d'Appel d'Offres analysera les offres au regard des critères suivants :

- la valeur technique de l'offre (60%),
- le prix (40%).

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant passé par voie d'appel d'offres ouvert et, le cas échéant, par voie de procédure négociée si l'appel d'offres s'avère infructueux.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Pas de commentaire. Abstention du groupe @lternance, avis favorable de la commission.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Pas de question ou d'intervention, avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette

M. le Maire, nous vous avons demandé l'été dernier, je crois, de revoir cette délibération sur le marché de génie climatique. Vous l'aviez accepté. Il y a eu un groupe de travail. Effectivement, il y a eu des progrès.

En effet, le cahier des charges de l'appel d'offres a été modifié pour intégrer l'utilisation éventuelle d'énergies renouvelables et la durée du marché a été ramenée à 9 ans

pour tenir compte de l'évolution rapide des techniques énergétiques, de l'envolée prévisible des prix et de l'absence d'une réelle réflexion globale.

Cependant, nous ne sommes toujours pas complètement satisfaits, car il nous apparaît que la Ville ne prend toujours pas correctement en compte l'ensemble de la problématique énergétique dans une vision globale comme je vous disais, en planifiant les travaux d'isolation, de rénovation, voire de reconstruction de certains bâtiments municipaux et l'investissement parallèle dans des systèmes modernes de production énergétique.

J'ai d'ailleurs pu constater, lors du groupe de travail, que certains membres de la majorité municipale partagent cet avis. Or la maîtrise de la consommation est un paramètre essentiel et nous ne sommes pas aujourd'hui en situation de faire face à une augmentation importante du coût de l'énergie.

D'autre part, un document nous a été transmis sur les avantages/inconvénients techniques et financiers d'un certain nombre d'équipements dits "durables". Or ce document ne prend pas en compte les coûts complets et donc ses conclusions ne sont pas immédiatement utilisables. Il serait temps d'exiger de nos prestataires qu'ils s'attachent à travailler sur une vision globale et non parcellaire de la ville. Il semble que la préservation de l'environnement soit un thème suffisamment d'actualité pour que Boulogne-Billancourt n'en soit pas encore à réfléchir sur des schémas dépassés.

Nous avons pris beaucoup de retard sur ces aspects ces dernières années sur le concept de Ville durable et il est bien dommage que l'aménagement des terrains Renault n'ait pas servi plus tôt à s'engager de façon volontariste vers une autre façon de voir la Ville.

Nous nous abstenons donc sur cette délibération et nous vous demandons de faire en sorte que notre Ville organise enfin une réflexion solide sur ces aspects, qui auront des incidences financières et environnementales fortes.

M. Fourcade

M. le Maire, M. Ricard a bien voulu nous associer à la préparation de ces très importants marchés, puisqu'il s'agit de l'ensemble du financement du chauffage de la Ville pendant 9 ans et, par rapport au point de départ et au marché actuel, il y a des améliorations.

D'abord, le marché est conclu pour une durée plus restreinte. En second lieu, on peut réaliser des économies en essayant de développer l'utilisation de la chaleur urbaine, comme on l'a fait sur les terrains Renault. On peut engager des études, et j'espère des réalisations, avec des cellules photovoltaïques et avec des panneaux solaires. On

peut essayer d'améliorer et de renouveler l'ensemble des chaudières et des éléments qui permettent de faire fonctionner à la fois les écoles, les bâtiments municipaux, et on peut essayer, mais ce sera très difficile dans la mairie, de réduire le taux de kWh par mètre carré qui, à l'heure actuelle, est très loin des objectifs qui sont fixés, comme chacun le sait, à 50 kW par mètre carré.

Dans cette affaire, si j'ai bien compris, nous approuvons aujourd'hui l'appel d'offres ? L'appel d'offres va avoir lieu, on verra si l'on trouve quelqu'un capable, dans le délai de 9 ans, de faire les investissements, de faire les raccordements, de se lancer dans les énergies nouvelles. Je crois que, compte tenu de la préparation de ce dossier et de l'ordre de grandeur des trois P. P1, P2, P3 et les quelques travaux techniques, nous pouvons donner notre approbation à cette délibération.

Mme Bruneau

M. le Maire, mes chers Collègues, ayant participé à l'ensemble des travaux qui ont présidé à cette délibération telle qu'elle est maintenant rédigée, je peux dire qu'il y a eu une nette amélioration du cahier des charges tel que présenté. Effectivement, c'était important de reprendre le sujet, de cadrer au maximum ce que nous pouvions cadrer.

Je voulais dire à Mme Vouette, qui le sait pertinemment, que nous sommes engagés aujourd'hui dans un travail de fond avec un plan climat qui va nous permettre, dans les mois qui viennent et à l'automne 2009, d'avoir beaucoup plus de maîtrise de l'ensemble des sujets énergétiques de la ville. Il y a déjà certains éléments mieux connus.

Je dirai à M. Fourcade que ce n'est pas du tout la Mairie qui consomme le plus de kWh, mais le conservatoire qui est largement au-delà de la Mairie, hélas. Nous avons commencé à avoir des audits énergétiques de bâtiments qui nous donnent la mesure de certains sujets. Mais comme nous avons le souci de vraiment avoir une approche totalement globale de l'ensemble des sujets énergétiques de la ville, il est clair que ce n'est pas en 2 ou 3 mois que l'on peut maîtriser un tel sujet. Il nous faut effectivement 6 mois maintenant pour vraiment avoir une maîtrise totale. Nous avons volontairement raccourci la durée de cet appel d'offres.

Nous pourrions, dans les années qui viennent, moduler, intervenir, travailler aussi avec le prestataire, ce que nous faisons actuellement par exemple sur le chauffage urbain concernant la ZAC où on a largement amélioré ce qui avait été préalablement décidé.

Il y a aussi la capacité pour les élus, pour des services concernés, d'être en très bonne négociation avec les prestataires pour améliorer largement ce dans quoi nous nous

engageons aujourd'hui avec un équilibre, et j'en remercie les services, qui ont très bien travaillé en révisant un certain nombre de paramètres qu'il fallait effectivement revoir.

M. Baguet

Merci Madame.

Je crois que tous les groupes ont bien travaillé. Nous avons bien fait de retirer la délibération le 25 septembre dernier. Il faut trancher maintenant, le marché arrive à échéance en septembre prochain. Il faut que la commission d'appel d'offres puisse avoir le temps d'analyser les offres, retenir le prestataire, que celui-ci se mette en ordre de marche pour le mois de septembre. Si nous voulons avoir du chauffage dans nos crèches et nos écoles l'hiver prochain, il serait temps de se prononcer.

Je vais vous demander de vous prononcer.

Ont voté pour : 49 dont 1 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n° 6 est adoptée.

7 - ZAC SEGUIN - RIVES DE SEINE - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA CAVDS RELATIF A LA REALISATION DE CERTAINS EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DE L'ILE SEGUIN- RIVES DE SEINE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA CAVDS POUR LE FINANCEMENT DE LA ZAC ILE SEGUIN-RIVES DE SEINE.

Rapporteur : Mme Dubost.

M. le Maire, chers Collègues, il vous est rappelé que parmi les compétences obligatoires de la Communauté d'Agglomération du Val de Seine, on retrouve une compétence en matière de création et de réalisation de ZAC d'intérêt communautaire.

Néanmoins, la Communauté d'Agglomération et ses communes membres à l'époque ont entendu exclure du champ de compétence de la Communauté d'Agglomération, la ZAC Seguin-Rives-de-Seine.

Dans ce cadre, la Ville a financé seule jusqu'à maintenant une participation de 12 M€ annuels pour un montant global de 130 M€, participation qu'elle verse à son concessionnaire en échange des équipements publics, dont certains dépassent son seul intérêt dès lors qu'ils auront un rayonnement supra communal et que certains seront remis gratuitement en gestion à la Communauté d'Agglomération.

Il vous est proposé aujourd'hui d'accepter le principe d'un fonds de concours attribué par la Communauté d'Agglomération à la Ville à concurrence de 50 % de la

part autofinancée par cette dernière qui s'élève à ce jour à 130 M€ HT. Le montant du fonds de concours est fixé à 65 M€.

Ce fonds de concours sera versé par la Communauté d'Agglomération du Val de Seine à la Ville selon un plan pluriannuel d'une durée de 11 ans, à concurrence de 6 M€ par an pendant 10 ans à compter de l'exercice 2009 et de 5 M€ la onzième année.

Il vous est enfin mis en annexe n° 1, les 318 M€ de travaux que nous allons faire dans la ZAC, qui sont de compétence communautaire, en face desquels nous aurons le fonds de concours de 65 M€.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Pas d'observations. Unis pour Boulogne Billancourt et le groupe @lternance n'ont pas pris part au vote. L'avis a été favorable.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Il n'y a pas eu d'intervention ou de question en commission des finances. Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. Fourcade

M. le Maire, cette délibération est intéressante pour la Ville, mais je pose deux questions.

La première : est-ce que la Communauté d'Agglomération, qui va être frappée dès 2009 d'un prélèvement supplémentaire décidé par le Parlement, pourra supporter cette charge nouvelle dans le cadre de son budget limité ?

Deuxième questions plus importante : à partir de 2010, lorsque vous aurez fusionné la Communauté d'Agglomération du Val-de-Seine avec Arc-de-Seine, je me demande si l'autre communauté, qui est moins directement intéressée par l'aménagement des terrains Renault, acceptera de poursuivre dans cette voie.

Par conséquent, compte tenu de ces deux questions, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prendra pas part au vote.

M. Fusina

M. le Maire, je rejoins la deuxième préoccupation de

Jean-Pierre Fourcade. Dans la mesure où à partir du 1er janvier 2010 devrait naître une nouvelle Communauté d'Agglomération, que va-t-il se passer ?

Deuxième observation plus spécifique : n'oublions pas que la Communauté d'Agglomération du Val-de-Seine, qui va très prochainement voter son budget, commence à connaître un endettement qui est loin d'être insignifiant, puisque l'emprunt d'équilibre devrait permettre d'établir l'endettement potentiel de la Communauté d'Agglomération du Val-de-Seine de près de 50 M€.

Troisième observation, là je me retourne vers Jean-Pierre Fourcade, il avait à l'époque signé une convention financière tripartite prévoyant une participation des autres collectivités locales, si je me souviens bien, à hauteur de 122 M€, pour financer l'ensemble des équipements publics. Où en est-on ?

Mme Shan

Ma question a déjà été posée deux fois : que deviendra le contrat dans le cadre de la nouvelle Communauté d'Agglomération ?

J'ai une petite remarque : dans l'annexe 1, le parc du Trapèze figure toujours pour 7 hectares et cela me fait plaisir.

M. Baguet

Mes chers Collègues, je m'étonne de vos réserves, surtout celles de, M. Fourcade, parce que c'est une délibération qui corrige une profonde injustice. Je ne suis pas sûr que les contribuables bouloonnais savent que c'est avec le seul impôt ménage, taxe foncière et taxe d'habitation, qu'ils contribuent à l'équilibre de la ZAC à raison de 12 M€ par an, qui sont prélevés sur les recettes de la ville sont fixés pour une période de 11 ans. Cela a été d'ailleurs prolongé discrètement à 13 ans. 13 fois 12 M€, cela fait 156 M€.

Les contribuables de Boulogne-Billancourt payent 156 M€ de financement d'équilibre de la ZAC et en contrepartie ne reçoivent rien parce que les recettes perçues sur les terrains Renault, essentiellement la taxe professionnelle sont versées à la Communauté d'Agglomération.

Et mieux encore ! La Communauté d'Agglomération touche non seulement la taxe professionnelle, mais en plus, elle va encaisser les recettes des biens d'équipements comme les parkings publics, qui sont de compétence communautaire et que l'on va mettre en délégation de service public.

Je trouve profondément injuste que les contribuables de Boulogne-Billancourt soient victimes à ce point depuis tant d'années et que l'on n'ait pas réagi.

Moi aujourd'hui, je réagis. J'ai dit à mon collègue de Sèvres : 96 % des recettes de la Communauté d'agglomération viennent de la ville de Boulogne-Billancourt, 4 % de la Ville de Sèvres, et c'est le contribuable bouloonnais, seul, avec son impôt ménage, qui finance la ZAC Seguin-Rives-de-Seine.

Nous pouvons nous interroger sur l'avenir de cette opération. Mais en attendant, prenons ce qui est à prendre. Dès cette année, il y a 6 M€ à verser à la Communauté d'agglomération pour Boulogne-Billancourt, enfin plutôt à récupérer, notamment pour équilibrer notre budget que l'on va examiner dans un instant. Je crois que c'est la moindre des choses. Nous nous sommes engagés avec mon collègue de Sèvres sur une période de 11 ans.

En 11 ans, cette délibération va rapporter 65 M€ à la Ville. Est-ce que vous vous rendez compte ce que cela représente pour le contribuable bouloonnais ? Nous allons alléger les comptes de la ville de 65 M€.

De l'autre côté, effectivement, M. Fusina, vous avez raison, la Communauté d'agglomération du Val-de-Seine a beaucoup servi ces derniers temps, surtout depuis qu'elle a été créée. Elle a servi à la ville à progresser dans les transferts d'emplois communaux, nous avons maintenu les emplois à Boulogne-Billancourt, nous avons créé des emplois supplémentaires entre la Communauté d'agglomération du Val-de-Seine et la Ville, nous avons effectivement transféré un certain nombre de choses à la Communauté d'agglomération, cela a bien servi ces dernières années. Mais à un moment effectivement, il faudra quand même payer et, vous avez raison, l'endettement de la Communauté d'agglomération du Val-de-Seine finira par être payé.

En attendant, nous vous proposons une délibération qui est applicable immédiatement, dont l'effet va se ressentir dans le budget à venir.

L'élargissement de la Communauté d'agglomération à la ZAC ne pose pas de problème. Avec ce fonds de concours, elle deviendra communautaire comme les autres ZAC deviendront communautaires, éventuellement s'il y en a d'autres. Nous négocierons avec les 6 autres maires pour qu'ils bénéficient eux aussi de la taxe professionnelle collectée sur les terrains Renault, puisqu'elle va aller abonder le financement de la nouvelle Communauté d'agglomération.

J'ai expliqué à mes Collègues qu'il n'y avait aucune raison pour qu'apportant un financement très important, nous ne bénéficions pas en retour d'une participation de la Communauté d'Agglomération sur les équipements qui vont être livrés, d'autant que l'on s'oriente vers une addition des compétences et non pas une soustraction. Ce serait une catastrophe que l'on arrive à une soustraction. Ils n'ont pas

la compétence espaces verts. Nous avons la compétence espaces verts avec Sèvres. Le choix qui a été fait par l'ensemble des Maires, est plutôt d'additionner les compétences. Nous aurons ainsi la compétence des parkings publics, de la voirie, des espaces verts, et puisqu'on mettra tout cela en commun, les recettes le seront également en commun. Franchement, je suis très surpris de vos réserves les uns les autres. En tout cas, je suis très fier de réparer une injustice profonde qui existait depuis plusieurs années.

M Fourcade

Trois réponses à votre diatribe.

M. Baguet

Ce n'est pas une diatribe.

M. Fourcade

Je me permets de signaler que dans la collectivité locale, nous touchons des taxes foncières, des taxes d'habitation. Avec les 10 000 habitants supplémentaires de la ZAC et avec l'ensemble des bâtiments, la ville de Boulogne-Billancourt bénéficiera de rentrées fiscales relativement importantes, qui vont s'étaler au fur et à mesure des années. Il est faux de dire que la ZAC Renault ne rapporte rien à la ville de Boulogne-Billancourt.

Deuxièmement, sur la communauté actuelle, à la fin 2008, le total des emplois des deux communes, plus de la communauté d'agglomération, est égal au total des emplois des deux Villes avant la création de la communauté. Il n'y a eu aucune création d'emploi supplémentaire et le système a été géré de manière parfaitement stricte.

Troisièmement, j'ai des inquiétudes pour la sortie car, à partir du moment où vous allez demander à la nouvelle communauté, la communauté agrandie, de financer une ZAC, comme il y a des ZAC un peu partout ailleurs, il y a des ZAC à Meudon, à Issy-les-Moulineaux, il y a des ZAC dans d'autres communes, le centre ville de Chaville est une ZAC très importante, on va demander que la Communauté nouvelle finance la totalité des opérations de ZAC. Je crains que vos 6,5 M€, qui est une opération astucieuse, je le reconnais, ne soient à mon avis gênés d'une part en 2009 par le prélèvement supplémentaire qui a été décidé à l'Assemblée, que j'ai essayé de rattraper au Sénat, mais imparfaitement.

Deuxièmement, j'ai peur que par la suite, à partir du moment où vous demandez à la communauté de financer une ZAC à Boulogne-Billancourt, ou va demander le financement de toutes les ZAC sur l'ensemble du périmètre. Cela me paraît extrêmement dangereux de se lancer dans ce système.

Quant à la protection des contribuables, nous allons avoir toute occasion d'en parler maintenant, puisqu'il me

semble que vous les respectez beaucoup moins que nous puisque vous proposez une augmentation de taux assez considérable.

M. Baguet

M. Fourcade, vous savez très bien que cela ne se calcule pas comme cela, ce ne sont pas les 15 000 habitants des nouveaux terrains Renault qui vont pouvoir financer avec leur taxe d'habitation et leur taxe foncière les 156 M€ que la ville est censée mettre dedans. Cela fait à peu près 15 600 euros par habitant. Ecoutez M. Fourcade, il faut être raisonnable, même dans la durée. Que faites-vous des emprunts que l'on a contractés ? Chaque année, nous empruntons pour mettre ces 12 M€ sur la table. Il y a aussi des remboursements à faire.

Pour la première fois, nous allons rembourser en 2008 600 000 euros et nous allons passer à 1,2 M€ dans notre budget 2009. Nous, nous commençons à préparer l'avenir, parce que les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Nous anticipons parce que la dette, sous votre mandature, a beaucoup explosé, M. Fourcade, et lorsque l'on cumule la dette de la communauté d'agglomération du Val-de-Seine et celle de la ville, cela fait beaucoup. Nous préférons équilibrer entre les deux.

Il est absolument injuste que les contribuables de Boulogne-Billancourt financent seuls ces 156 M€ d'équilibre. D'abord, nous n'aurions même pas eu à les financer parce que dans toutes les opérations de ZAC qui existent en France, jamais la collectivité ne met la main à la poche, ce sont toujours les promoteurs ou les propriétaires de terrain qui financent les équipements publics. Non seulement nous mettons de l'argent, mais nous payons de la surcharge foncière pour des logements sociaux. A chaque fois que l'on fait un logement social à Boulogne-Billancourt, nous devons verser 5 000 euros au promoteur parce qu'ils vendent tout en VEFA.

Il y a quand même beaucoup à dire sur la façon dont a été géré le dossier Renault.

En tout cas, je suis très fier de cette proposition parce que c'est une perspective immédiate de 6 M€ et, à terme, de 65 M€ que le contribuable de la Ville n'aura pas à verser.

Je mets aux voix cette délibération.

Ont voté pour : 45

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU)

La délibération n° 7 est adoptée.

8 - VOTE DU BP 2009 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - REDUCTION DU MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE AU CCAS ET A L'ASSOCIATION LE STUDIO ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION ATRIS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE AVEC LE CENTRE DE GERONTOLOGIE LES ABONDANCES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA CAVDS A LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT.

Rapporteur : Mme Dubost.

Mes chers confrères, auparavant, nous allons essayer de regarder quelques tableaux de façon à avoir des idées claires.

Dans ce premier tableau, qui concerne l'autofinancement réel de la ville, il apparaît nettement que sans augmentation de la fiscalité et mesures de gestion volontaristes, vous voyez, c'est le dernier petit bâton, ce petit bâton qui était le fruit de notre travail en janvier 2009, en bleu version DOB fil de l'eau, nous arrivions à un montant d'autofinancement de 8,9 M€, à un niveau donc inférieur au niveau de l'autofinancement de 2001.

Une première remarque s'impose : avec un montant non corrigé des mesures volontaristes de gestion que nous avons menées, nous aurions eu 7 M€ d'insuffisance par rapport à notre dotation pour amortissement. En d'autres termes, nous n'aurions pas été en mesure de financer ne serait-ce que le renouvellement technique des équipements actuels de la Ville.

En orange, vous avez le niveau des mesures volontaristes, 3 M€, et en différentiel entre l'avant-dernier bâton et le dernier bâton, vous avez l'impact de l'augmentation de la fiscalité 4 M€.

Ce deuxième tableau vous montre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit bien sûr d'évolutions prévisionnelles. C'est l'enjeu que nous nous mettons. Nous allons baisser les charges de fonctionnement et nous vous rappelons la période de passation à la Communauté d'agglomération qui a entraîné de fait une baisse des charges de fonctionnement. Cet effet flatteur a vite été compensé les années suivantes.

Le tableau suivant met en évidence la hausse ralentie des charges de personnel. La première courbe est toujours en hausse. C'est une hausse de 1,8 % pour laquelle nous allons tenir l'enjeu, qui est à rapprocher de la hausse de 4 % par rapport au réalisé de l'année dernière.

Il faut aussi souligner que la diminution des dépenses de fonctionnement ne va résulter que de la baisse des charges de fonctionnement, hors charges de personnel.

Ce tableau met en évidence l'importance des investissements financés ces trois dernières années. Le budget primitif 2009 par ce changement de méthode est comparable au compte administratif. Les chiffres qui vous sont donnés sont des chiffres réalisés. Les montants suivants doivent être clairement rappelés : CP 2005 : 26 M€. CP 2006 : 34 M€. CP 2007 : 34 M€. CP 2008 : 37 M€. CP 2009 : 44 M€.

A ces montants, il faut rajouter tous les ans 12 M€ pour le financement du budget annexe Billancourt Seguin.

En conséquence, vous avez l'évolution de l'encours de dette consolidée de la Ville. Ce graphique illustre, ainsi qu'on l'avait anticipé dès la DM1 2008, que la dette de la Ville atteindra dès 2008 des niveaux jamais constatés auparavant. Cet endettement croissant résulte essentiellement de financements d'opérations d'investissement dans un environnement de crédit facile. Le recours au crédit s'étant radicalement durci depuis le second semestre 2008, nous devons infléchir sensiblement notre recours à l'emprunt.

Je crois qu'il est important de souligner le dernier bâton. Si l'on n'avait rien fait, nous serions à un niveau encore plus élevé que vous verrez dans le tableau suivant. Ce tableau montre qu'en 2008, l'endettement de la ville atteint le seuil de 120 % des recettes de fonctionnement, considéré comme un seuil limite par les professionnels en la matière.

Dans la version fil de l'eau, celle qui est toujours à l'extrême-droite du tableau, sans augmentation de fiscalité et sans mesures de gestion volontaristes, notre endettement rapporté aux recettes de fonctionnement s'élèverait à 146 %, ce qui est un seuil inacceptable financièrement surtout dans la conjoncture actuelle.

Avec des mesures de gestion volontaristes et l'augmentation de la fiscalité, ce taux sera ramené à 132 %, qui est un seuil déjà élevé.

M. Baguet

Vous voulez que l'on reprenne dans le détail le rapport budgétaire ? Non, vous l'avez lu et relu les uns les autres. Nous allons demander l'avis de la commission des finances.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Sur le point numéro 1, le groupe @lternance a souhaité connaître les règles d'arbitrage entre les différentes lignes budgétaires. Quelles raisons expliquent la diminution des moyens en faveur de l'action sociale et l'augmentation de ceux alloués à la sécurité intérieure ? Pourquoi l'enveloppe des séjours baisse-t-elle ? Pourquoi la dotation de la voirie varie-t-elle ?

La méthode de la construction du budget a été présentée par la maire-adjointe aux Finances, des réponses ont été apportées aux différents points d'interrogation du groupe @lternance, notamment l'excédent de trésorerie du CCAS qui justifiait d'abonder de manière moindre sa ligne budgétaire, la démarche de l'association Aurore pour obtenir le statut de CHRS qui lui permettrait d'avoir un financement national, l'embauche de 7 policiers municipaux supplémentaires pour étendre l'horaire de surveillance à 1 heure du matin au lieu de 22 heures actuellement, la suppression du séjour à New-York, et les transferts de compétence de la ville à la communauté d'agglomération du Val-de-Seine.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est fait confirmer que les écritures de la page 25 indiquent qu'il n'est pas exclu que la SAEM emprunte.

Avis favorable de la commission.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Vincent

Merci, M. le Maire.

Je voudrais tout d'abord souligner la qualité du rapport rédigé par les services qui nous a été remis à l'appui des documents budgétaires. Ce rapport est à la fois clair, complet dans l'ensemble et constitue à nos yeux une bonne base de discussion.

Sur le fond, la principale "innovation" - si l'on peut dire - de ce budget est la proposition de hausse de 9 % des impôts directs, TH et TE. Cette augmentation qui s'ajoute au relèvement des bases de 2,5 % voté par le Parlement cette année, porte à plus de 11,5 % l'augmentation du prélèvement que les Boulonnais vont devoir supporter par rapport à l'année dernière, soit 5,6 M€ au total.

Comment expliquez-vous cette proposition ? Mme Dubost vient de nous faire un plaidoyer en nous indiquant l'urgence et le caractère très critique de la situation. En effet, dans le rapport, on avait déjà un avant-goût de ce plaidoyer pro domo, puisqu'on nous explique d'une part que le montant des charges de fonctionnement serait trop élevé dans un contexte de diminution générale des ressources des collectivités locales, et on nous explique par ailleurs que les besoins de la section de fonctionnement ne sont pas suffisamment couverts compte tenu d'un héritage "accablant" de projets d'investissement en cours non financés.

Regardons donc les termes de cette douloureuse équa-

tion, en commençant par les recettes de fonctionnement : accusent-elles une baisse inquiétante par rapport à l'an dernier ?

Alors que la plupart des postes de recettes progressent assez sensiblement :

- La DGF, qui évoluait en général à peine plus que l'inflation, va évoluer cette année de 4,5% grâce à l'accroissement de la population bouloonnaise.

- Les produits et services du domaine : +5,9%. C'est un poste que vous avez déjà augmenté.

Le seul poste qui baisse franchement est celui des droits de mutation : - 35%. Bien sûr, il est parfaitement justifié d'évaluer avec prudence, dans le contexte de marché actuel, le produit de cet impôt dont le montant est assis sur les transactions immobilières de l'année. Mais un produit de 7,4 M€ correspondrait à un retour à la recette perçue au titre de cet impôt en 2000, c'est-à-dire nous ramènerait près de 10 ans en arrière ! Cela suppose une chute des transactions en moyenne sur l'année de 20 à 25%, combinée à une baisse des prix de 10 à 15%. Vous n'êtes pas devin, je ne le suis pas non plus, néanmoins cette hypothèse, il faut le reconnaître, quand on étudie un peu la question, se situe dans les scénarios noirs envisagés par les experts pour la moyenne du marché immobilier français, et elle nous paraît exagérée pour la région parisienne, et plus encore pour Boulogne-Billancourt, dont les prix ont une propension à baisser qui est plus faible que la moyenne.

Deuxième évolution notable de la section de fonctionnement : la hausse des dotations aux amortissements de 3,1 M€, soit +23%. Le rapport et les documents budgétaires ne comportent pas d'explication sur cette brutale hausse. A notre connaissance, le seul actif nouveau figurant dans le patrimoine de la Ville est le Carré Belle Feuille, qui ne justifie certainement pas à lui seul un amortissement de cet ordre. Nous en déduisons donc que vous avez fait une interprétation particulièrement large des règles d'amortissement de la M14. Je vous vois sourire, Mme Dubost, mais vous allez sûrement nous expliquer ce qui ne figure pas dans les documents qui nous ont été remis.

Enfin, nous relevons, sans non plus avoir tous les éléments pour en analyser le détail, que votre prévision de charges financières est très proche de l'estimation du budget primitif 2008, alors qu'à l'époque, les taux courts et les taux longs étaient à un niveau sensiblement plus élevé qu'aujourd'hui. Je vous épargne la comparaison des taux, je la tiens votre disposition.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement enregistre, de BP à BP, avant l'effet hausse des impôts, une baisse de 50% à 11,8 M€ !

S'agissant de la section d'investissement, vous avez

adopté en décembre dernier une règle d'inscription de crédits de paiements à hauteur de la totalité des montants de dépenses programmées. Cette méthode donne l'apparence de la rigueur et vous ne vous êtes pas gênée pour vous en vanter. Mais elle suppose que tous les budgets seront réalisés à l'euro près dans les délais prévus à l'avance, sauf à devoir réajuster le budget à chaque conseil municipal. A nos yeux, cette rigidité, qui n'a jamais été appliquée dans le passé, n'est pas compatible avec la gestion d'une grande collectivité qui suppose de gérer en parallèle des opérations d'investissement nombreuses et parfois complexes avec tous les aléas qui s'y rattachent. Elle présente en outre l'inconvénient de majorer le budget d'investissement d'environ 3,3 M€ par rapport à ce qu'il aurait été, à méthode d'inscription inchangée.

Vous nous indiquez au début du rapport avoir établi le budget en respectant, je cite, "les principes budgétaires impératifs de sincérité et de prudence". En l'occurrence, votre interprétation de ces principes aboutit à faire apparaître un besoin d'autofinancement de 4,1 M€ que vous mettez à la charge du contribuable.

Cette hausse d'impôts est pour nous entièrement injustifiée, sur le simple plan de la logique budgétaire. D'abord parce que le besoin de financement résulte d'un certain nombre d'évaluations de recettes et de charges purement discrétionnaires qui, sous couvert de prudence, creusent le besoin. Ensuite, parce que votre choix d'inscrire la totalité des crédits de paiement diminue le besoin d'autofinancement, ce qui aurait autorisé d'accepter un recul de ce chiffre à 11,8 au lieu du 15,9 que vous avez voulu maintenir.

Nous ne pouvons donc, en conséquence, voter le budget que vous nous présentez.

M. Tisseyre

M. le Maire, je serai assez bref. Une remarque concernant l'augmentation des taux que vous nous proposez de façon uniforme à 9 % sur les trois taux. En commission, nous proposons de dissocier ces taux pour pouvoir jouer sur différents leviers. Nous pensons qu'il est opportun de le faire. Par ailleurs notre groupe propose aujourd'hui un amendement dans ce sens.

Une autre remarque concernant l'encours de dette qui atteint maintenant 14,85 fois l'épargne brute. Elle ne cesse effectivement de croître au fil des années. Elle représente un lest de plus en plus sérieux et handicapant pour les projets à venir et surtout pour l'ensemble des Bouloonnais.

M. Cohen

M. le Maire, tout d'abord, je suis d'accord avec M. Vincent sur le fait que le document était de bonne facture. J'observe, Madame, que c'est un document qui est lisse, qui est assez contradictoire avec le ton belliqueux

que vous aviez adopté ces derniers temps. La bonne raison, je la vois, c'est mathématique, c'est l'autofinancement qui a été exécuté conformément aux prévisions : 16,2 M€ au BP, 16,7 M€ au CA. Je vous concède que les dépenses ont été plus élevées, mais vous devez concéder aussi que les recettes ont été plus élevées, ce qui fait partie des gestions traditionnelles des grandes collectivités.

La deuxième observation, Madame, c'est que vous avez quand même trois opportunités que vous ne soulignez pas, celles que vient de vous décrire M. Vincent. Vous avez bénéficié d'une évolution des concours de l'Etat, qui est du jamais vu. Le calcul exact est de 4,6 %, ce qui représente 1 M€.

Le deuxième point, c'est que vous avez eu une évolution de l'assiette des bases, qui a évolué vraisemblablement parce que la Ville est attractive et dynamique, résultat d'une politique d'ensemble et pas seulement d'une politique financière.

Troisièmement, comme vous l'a dit également M. Vincent, vous avez une baisse des taux d'intérêt et le taux de la BCE n'a jamais été historiquement aussi bas.

Vous avez en décembre annoncé que l'autofinancement de la ville serait à 8,6 M€. Vous avez concédé qu'il était aujourd'hui à 11,7 M€, et vous le souhaitez à 15,9 M€. Cela pose deux problèmes : soit à l'époque vous n'avez pas bien calculé ce taux d'autofinancement, auquel cas je vous renvoie à votre propre compétence, soit, seconde hypothèse, vous l'avez intentionnellement minoré pour arriver à souhaiter un autofinancement à 15,9 M€, ce qui, à notre avis, n'est pas justifié.

Comme vous l'a dit M. Vincent, effectivement vos calculs sur la baisse des droits de mutation auraient pu être minorés et au lieu des 4,2 M€ que vous avez demandés, vous auriez pu vous contenter de 1,6 M€. Finalement, cela aurait pesé vraisemblablement beaucoup moins dans le budget des Boulonnais. Sur ces 1,6 M€ d'ailleurs, vous auriez pu faire des économies au travers, vous le soulignez régulièrement, les réductions que vous avez faites, dont nous voyons de temps en temps les effets, mais pas toujours. Il y a beaucoup de bénévoles qui travaillent dans cette Ville, notamment dans le sport. Il n'était pas nécessaire de créer un CESL qui coûterait de l'argent ; d'augmenter les frais de la municipalité de 200 000 euros, et c'était d'autant que l'on pouvait réduire les capacités d'autofinancement de la ville.

Enfin, deuxième chose : vous avez rompu, M. Baguet, un engagement de campagne. Vous vous étiez engagé à ne pas augmenter les impôts et vous le faites. Je trouve que les circonstances ne s'y prêtent pas. On aurait pu vous aider à accepter une augmentation d'impôt moins substantielle, si elle avait été calculée sans le devoir ou la volonté de réserves économiques, qui sont peut-être favo-

rables dans la gestion de la municipalité telle que vous la concevez, mais qui ne s'intègrent pas à une politique nationale, et je rappelle les propos qu'ont tenu à l'UMP certains élus en disant que nous n'étions pas là pour augmenter les impôts.

À ce titre, je ne voterai pas non plus ce budget pour les raisons que je viens de vous exposer.

M. Solère

D'abord, bien sûr, au nom du groupe de la majorité, je voudrais remercier les services de la Ville, notamment la Direction des Finances pour la préparation de ces documents budgétaires de qualité.

Ensuite, je voudrais dire deux ou trois choses. La première, bien sûr, c'est que ce budget se construit dans cette grande Ville de Boulogne-Billancourt, comme dans d'autres collectivités, dans un contexte économique particulièrement difficile.

Trois éléments que je veux souligner sur ce contexte économique. Le premier dont vous avez parlé : les droits de mutation. Elaborer dans un contexte de crise un budget dans une grande collectivité, cela impose d'avoir une gestion la plus précise possible de l'estimation de la baisse des droits de mutation que nous allons subir. Nous avons fait la même chose au Conseil général. Nous en parlions encore ce matin avec mes collègues, Mme Godin et Mme de Rose, avec le Président Devedjian. La baisse des droits de mutation au niveau du département a été calculée globalement sur la même base que ce qu'ont fait les services de la ville de Boulogne-Billancourt, c'est 150 M€ de baisse de droits de mutation que le Département va se voir infliger sur son budget 2009.

La deuxième chose me réjouit, ainsi que l'action du gouvernement dans cette affaire : la mise en place du fonds de compensation de TVA, en tout cas le remboursement anticipé du FCTVA qui donne clairement un bol d'air aux collectivités locales, qui me paraît, à condition qu'elles s'engagent, vous connaissez la règle, à continuer à investir le même niveau d'argent, qui permet un remboursement qui soulage la construction budgétaire dans une période compliquée.

Sur la diminution de la DGF le Préfet ne s'en cache pas, elle est globalement programmée à la baisse. On sait tous que dans des collectivités comme Boulogne-Billancourt, les dotations d'Etat seront moins favorables dans les années à venir qu'elles ne l'étaient auparavant.

Pour ne pas être trop long, deux autres éléments. Le premier, bien sûr, ce budget est construit sur un fort niveau d'investissements. Je crois que c'est sain. Cela participe déjà à la relance économique, les collectivités locales qui portent plus de 73 % de l'investissement en France

doivent continuer à investir. Le département des Hauts-de-Seine va investir 100 M€ de plus cette année. C'est le budget que nous voterons dans 10 jours. Le niveau des investissements de la ville de Boulogne-Billancourt est important. C'est bien pour l'avenir de Boulogne-Billancourt et pour le dynamisme économique de notre région.

Il est marqué par une deuxième caractéristique qui est la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est cela l'effet ciseau terrible qui gagne les collectivités locales : si on laisse glisser les dépenses et que les recettes se contractent, au bout d'un moment, cela ne colle pas.

Dernier point que je veux évoquer : la problématique des impositions. D'abord, je veux que l'on arrête avec ces histoires de taux et de base. Quand on est dans la majorité, on ne parle que des taux ; quand on est dans l'opposition, on dit attention, il y a les bases en plus. Il y a toujours les taux et les bases. Le Conseil municipal influe sur les taux, l'Etat sur les bases.

On voit bien que ce débat d'orientations budgétaires imposait une problématique de financement. Le taux aujourd'hui de 9 % n'est pas une bonne nouvelle pour Boulogne-Billancourt. Je crois que l'effort qui a permis de descendre ce taux au taux qui vous est proposé aujourd'hui, c'est parce que des dépenses de fonctionnement ont été contraintes. C'est cela la bonne nouvelle. Je souhaiterais clairement que l'on n'y revienne pas et je suis favorable, je le dis clairement, à ce que les collectivités locales n'aient pas d'hypocrisie avec ce vote des impôts, que l'on arrête de ne pas augmenter les impôts parce que les élections approchent et qu'on les augmente dès le lendemain.

Les groupes s'en rappellent, en tout cas, le groupe de la majorité de l'époque l'année dernière, avait discuté sur l'opportunité d'augmenter les impôts ; c'est quelque chose qui aurait dû être fait.

Je crois que beaucoup de maires dans le département ont eu une optique qui consiste à augmenter les taux chaque année d'une manière très modérée, liée à l'évolution de la vie et de l'inflation. C'est tout à fait négatif de devoir, parce que l'élection approche, ne pas les monter, et opérer des redressements trop importants l'année qui suit.

Bien sûr, je voterai favorablement et l'ensemble du groupe de la majorité votera ce budget avec cette mauvaise nouvelle, dont je redis que je souhaite que l'année prochaine le taux de la fiscalité soit maîtrisé à Boulogne-Billancourt, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôt.

M. Fourcade

M. le Maire, mes chers Collègues, depuis 15 ans le taux d'effort fiscal à Boulogne-Billancourt, c'est-à-dire le rap-

port entre ce que payent les Boulonnais et ce qu'ils pourraient payer s'ils acquittaient leur impôt sur les ménages au taux moyen national est de l'ordre de 50 à 52 %. Depuis 15 ans, les taux des impôts ménage ont été maintenus, à 2 ou 3 % près, parfois +2, parfois -3, parfois +2, mais ils sont restés dans ce niveau avec un taux d'effort fiscal qui est le meilleur taux d'effort fiscal de l'ensemble des villes de plus de 100 000 habitants.

Aujourd'hui, vous nous proposez un effort de 9 %. Nous ne pouvons pas le voter pour deux raisons.

La première, comme l'ont très bien dit M. Vincent et M. Cohen, il y a, dans votre budget, un certain nombre d'astuces qui permettent justement d'arriver à ce taux de 9 %. Les amortissements, les investissements, etc. D'autre part, le gouvernement a fait un effort dans le cadre du plan de relance pour éviter justement cette augmentation importante des taux, d'une part en réévaluant les bases des impôts fonciers, non pas de 1 ou 1,5 % comme chaque année, mais de 2,5 %. Or 1 % de plus nous donne à peu près 493 000 euros, près de 500 000 euros. Et d'autre part, en faisant à titre exceptionnel un double remboursement du fonds de compensation de la TVA, qui représente la TVA versée par les investissements anciens. Cette année, à ce titre-là, la ville de Boulogne-Billancourt a donc reçu 4,5 M€, puisqu'il y a une délibération qui annonce la convention que vous avez signée avec le préfet.

4,5 M€ de remboursement de TVA et 500 000 € de supplément de la majoration des bases, cela fait 5 M€, et je crois qu'avec ces 5 M€, compte tenu de l'ensemble des éléments du dossier, on pouvait maintenir la fiscalité, ou tout au moins faire une légère augmentation de 2 ou 3 %, comme on l'a fait il y a quelques années et comme le font un certain nombre de nos collègues.

Je considère que 9 %, dans l'état actuel du pouvoir d'achat, notamment de beaucoup de milieux modestes boulonnais, c'est quelque chose d'important, puisque cela ne fera pas 9, mais 11,5 compte tenu de l'augmentation des bases. Même si les taux que nous avons et que nous aurons après cela sont relativement bas par rapport à ceux de nos voisins l'effort est important. Si l'on veut maintenir une ville attractive, si l'on veut maintenir un taux d'effort fiscal raisonnable et si l'on veut aider à l'heure actuelle tous les gens qui vont se trouver en chômage partiel ou en chômage, et beaucoup de cadres vont être touchés dans les circonstances actuelles, nous trouvons vraiment qu'une augmentation de 9 %, qui répond à des critères un peu techniques et un peu trop précis, un peu trop technocratiques, nous paraît quelque chose qui n'est pas acceptable.

C'est la raison pour laquelle le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt votera contre le budget et contre la délibération qui suit et qui augmente les taux des impôts.

Mme Even.

Vous voulez nous montrer que vous faites des économies en réduisant entre autres la masse salariale. Or, à côté de cela, nous constatons que par exemple les frais de nettoyage -ce n'est qu'un exemple- augmentent de 9 %. La superficie des nouveaux locaux est-elle si importante que cela ou est-ce que l'externalisation n'est pas si rentable ?

Mme Vouette

La position du groupe @lternance : je voudrais quand même commencer en rappelant une donnée importante : il faut considérer le budget de la ville en tenant compte en même temps du budget de la communauté d'agglomération du Val-de-Seine, notre communauté d'agglomération actuelle.

En effet, il faut avoir en tête que les recettes de fonctionnement de la Ville proviennent pour environ 25% des impôts ménage (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti), et pour 36% de la taxe professionnelle perçue par les versements de la communauté d'agglomération (taxe professionnelle et dotation de solidarité communautaire).

Une fois cela précisé, il faut revenir sur le contexte de ce budget 2009. Une crise financière mal gérée au niveau national et des familles qui voient les difficultés s'amonceler.

La bonne politique d'une collectivité locale qui serait prospère, serait aujourd'hui de ne surtout pas augmenter la fiscalité, mais au contraire d'investir largement et de prévoir une augmentation des actions sociales afin d'avoir une action contracyclique. En gros, une ville telle que la nôtre, avec un budget conséquent, devrait avoir un plan de relance local pour aider le plan de relance national.

Mais notre Ville le peut-elle ? La réponse est malheureusement non, car cette ville est gérée depuis, trop longtemps comme si les Boulonnais avaient les moyens d'éponger les erreurs et les paris un peu aventureux. Je ne reviendrai pas sur le désastre du centre ville des années 90 et la mise sous tutelle préfectorale de la Ville, ni sur les abandons successifs des projets d'aménagement des terrains Renault qui font que 20 ans après l'annonce de son départ de l'Île Seguin par Renault, on a juste un terrain vague sur l'Île.

Je ne reviendrai pas non plus sur, par hasard, les 23 M€ supplémentaires qui ont été nécessaires pour terminer le projet mal évalué de piscine patinoire, et j'en passe.

Premier élément d'analyse : la Ville ne peut pas participer comme elle le devrait au plan de relance. Pourquoi ? Parce que l'on a un endettement important qui obère nos marges de manœuvre. Déjà en 2003, notre groupe alertait la majorité municipale sur ce dérapage.

Aujourd'hui, le ratio d'encours de dette sur épargne brute projeté est de presque 15 ans. C'est-à-dire que nous sommes dans la zone orange foncé, pour ne pas dire rouge. Il faut y ajouter la dette de la communauté d'agglomération, qui est la nôtre en grosse partie, et qui devrait passer de 29M€ à presque 48M€ fin 2009.

Certes, on partage nos soucis avec les Sévriens, mais cela ne les fait pas disparaître pour autant.

Deuxième élément d'analyse : une volonté de faire des économies, mais une politique sectorielle peu lisible, voire contestable.

Alors oui, vous avez cherché comment resserrer les boulons, et nous nous associons aux félicitations adressées au personnel municipal qui a réussi à récupérer quelques marges par ci par là. Par contre, on est bien en peine de trouver les lignes directrices qui vous ont dicté les économies budgétaires.

Quelques exemples : une certaine obsession des questions sécuritaires, avec un poste en augmentation sensible. Alors, suite aux réponses données en commission des finances, on vous dit : embaucher des policiers municipaux, oui, mais en revanche multiplier les caméras vidéo, les murs d'enceinte, les grilles et autres dispositifs, qui plus est dans des propriétés privées, non.

En revanche, sécurité, budget en augmentation, mais le budget d'intervention sociale en légère diminution. Ceci paraît pour le moins curieux en temps de crise, même si vous comptez sur la trésorerie du CCAS. Et vous faites très peu sur le logement alors qu'il s'agit d'une question essentielle

Troisième élément d'analyse : un désaccord politique sur l'augmentation des impôts.

Vu la situation, on avait deux solutions pour répondre aux besoins en services et en investissements : soit augmenter les impôts locaux, soit augmenter la dette, mais là, on est déjà au taquet. Ce n'est plus possible. Donc, augmenter les impôts locaux. De combien ?

Chiffre difficile à trouver parce que quand on est dans l'opposition municipale, on n'a pas accès à tous les documents qui permettent de faire un calcul fin, ligne par ligne. Mais même en prenant comme base votre besoin estimé de rentrées fiscales, nous ne pouvons pas être d'accord avec votre façon de faire. Pourquoi ?

Vous voulez augmenter uniformément les trois taxes ménages de 9% et vous avez annoncé vouloir augmenter la taxe professionnelle perçue par la communauté d'agglomération de 5%. Cette politique ne nous paraît pas opportune, et je dirais même qu'elle est marquée politiquement en faveur des ménages aisés, alors qu'il faudrait porter

attention aux familles les plus fragiles, surtout dans cette période.

Vous auriez dû faire une distinction entre la taxe d'habitation, payée par toutes les familles, propriétaires boulonnais comme locataires, et la taxe sur le foncier bâti payée par les seuls propriétaires, en général moins fragiles. Il aurait fallu limiter fortement l'augmentation sur la taxe d'habitation et reporter le différentiel sur la taxe sur le foncier bâti.

M Fusina vous proposera un amendement en ce sens pour la prochaine délibération sur les taux.

Enfin, et j'en aurai terminé, des interrogations sur les conséquences des retards pris pour l'aménagement des terrains Renault. On apprend que le Conseil général vient de lancer des études. Encore des études et finalement du sur place. Tout ça n'augure pas d'un proche renflouement des caisses de la ville par les rentrées attendues. Ça, c'est pour l'Ile Seguin.

Côté trapèze, l'annonce du remplacement de logements par des bureaux pose question. Vu le manque de logements en région parisienne, il y a un vrai besoin, urgent, et on peut penser que les logements trouveront facilement preneur. Mais pour les bureaux, permettez-nous d'en douter, surtout en temps de crise. Il ne faudrait pas renouer avec la spirale infernale du désastre du centre ville.

Le manque de visibilité de ce projet terrain Renault et le manque de prospective sur les effets à terme de la crise puisque votre budget d'action sociale ne montre pas que la prise en compte a été réelle, ne nous permet donc pas d'apprécier les besoins financiers réels à venir et le montant des engagements de la ville que nous pourrions ne pas être en mesure de tenir.

C'est pour toutes ces raisons, M. le Maire, que nous ne pourrons pas voter ce budget.

M. Baguet

Il n'y a pas d'autres demandes de parole ?

Mme Dubost

Je voulais d'abord remercier M. Solère de rappeler que visiblement, il y avait eu déjà débat sur la nécessité ou pas, urgente ou pas impérieuse, d'augmenter les taux. Ce débat m'a été relaté partiellement par les services également lors des exercices passés. Ce n'est pas un débat nouveau.

Petite remarque linguistique : je n'ai jamais employé le terme "désagréable" et certainement pas "accablant". Je préfère le terme "lisse" de M. Cohen. Après, on va parler méthode budgétaire, mais je n'ai jamais employé le terme

d'accablant et désagréable.

Très techniquement, il y a trois critiques sur ce budget. Il faut que vous ayez des idées claires, très calmement aussi. Les droits de mutation, nous les suivons jour après jour, à l'heure actuelle, à Boulogne-Billancourt, ils sont à plus de -35 %. Nous sommes à -38 % en droits de mutation. J'espère que nous n'irons pas plus bas et quand on fait un budget, on est un peu obligé d'être prudents. C'est un des grands principes que l'on a rappelé au début.

A l'heure actuelle, nous sommes à -38 % en droits de mutation. Il y a un effet volume et un effet taux. La première année, on prend l'effet volume en pleine figure. Nous sommes en première année.

Les dotations aux amortissements, alors là... franchement... Quand on rappelle toutes les augmentations de CP de ces dernières années, on a une petite augmentation de 1 M€, soit 10 % des dotations aux amortissements... quand on a dépensé tout ce que l'on a dépensé, il y a un moment... 1,4 M€ en dotation aux amortissements... On va vous donner le chiffre précisément, M. Fourcade, on va le vérifier, c'est une augmentation de 10 %...

M. Fourcade

(hors micro) Page 15 du rapport, il est proposé d'inscrire 3 100 M€ de plus qu'au budget primitif 2008.

Mme Dubost

Le BP 2008, je n'en prends pas la responsabilité. Le réalisé 2008, je le connais par cœur. Et quant au calcul de la dotation aux amortissements, je suis maire adjoint aux finances, cela m'a été donné par les services. J'ai fait 23 ans de commissariat aux comptes, je ne suis pas allée m'amuser à tripatouiller les calculs de la dotation aux amortissements. Dire une chose pareille est quelque chose de grave. La dotation aux amortissements s'explique bien gentiment par tous les investissements qui ont été faits, qui sont là, qui existent.

Le dernier point aussi est passionnant, c'est la prévision des charges financières. Là aussi, j'ai plein de tableaux qui sont mis à jour tous les jours. On est presque au même montant que l'année dernière. Je me suis même posé la question. Je me dis d'abord : la dette a augmenté. Si vous voulez, il y a un effet volume. Il y a +20 M€ de dette, donc cela va faire plus d'intérêt.

Ensuite, effectivement on a pris une hypothèse de taux moyenne plus élevée que les taux actuels parce qu'on est prudent. On se dit que peut-être dans l'année, il va y avoir des choses comme l'année dernière. On a été prudent. On a pris une hypothèse de taux supérieure de 1 % à ce qu'elle est actuellement, c'est une prudence raisonnable.

Troisième élément. On consolide notre dette. On l'avait

annoncé au débat d'orientations budgétaires donc, au lieu d'avoir de la dette à taux variable pour financer des équipements qui ont 20 à 30 ans de durée, on a une dette à taux fixe qui est adossée à nos investissements. On a un effet en charge financière qui est un peu pénalisant parce que c'est pareil, on veut laisser à nos enfants quelque chose de raisonnable. L'évolution des charges financières, c'est quelque chose de mathématique, plus de volume, un taux plus faible, et une consolidation.

Dernier point : la section d'investissement pour M. Vincent. Le changement de méthode, là aussi, c'est M. Metti qui est derrière, qui m'a dit : "Mme Dubost, il faut y aller, ce sera beaucoup plus clair." J'ai pris ces chiffres, on a travaillé avec tous les services. Ce sont les chiffres des services, je ne tripatouille pas, et après il s'avère que les chiffres sont beaucoup plus clairs parce qu'on n'a pas d'hypothèse sur des taux de réalisation. L'année dernière, on avait une hypothèse de 70 %. On a atterri à 86 %. C'est gênant. Là maintenant, on s'est dit : on fait un programme et on s'y tient.

Bien évidemment, M. Cohen a raison. Dans une grande collectivité, il va y avoir des dérapages. Cela fait partie de la règle budgétaire. Des dérapages, des décalages plutôt, vous avez raison.

Honnêtement, je vous assure que nos chiffres depuis le mois d'août, on les peaufine, on le fait de façon très transparente, on a des approches très techniques. On ne savait pas à quel chiffre on allait arriver. Quand j'ai dit à M. le Maire qu'il fallait augmenter la fiscalité de 9 %, il n'a pas ouvert ses bras et ne m'a pas dit : "bravo Geneviève". Il m'a tout de même dit : "Tu n'y penses pas !"

M. Tisseyre, l'augmentation des taux, on est lié entre taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâtie. Pas complètement, vous avez raison, on a lié taxe d'habitation et taxe foncière non bâtie. Je vais vous dire, on ne s'est pas posé la question.

M. Baguet

Sont liées, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle. Là, on ne peut pas faire n'importe quoi. D'ailleurs dans l'amendement vous avez commis une petite erreur, en parlant deux fois de taxe foncière bâtie ; ou il y a une ligne qui est la taxe foncière non bâtie. Nous en parlerons tout à l'heure.

Mme Dubost

M. Cohen, je ne suis pas suffisamment lisse, vous avez raison, il faut être calme. Trois opportunités que l'on n'évoque jamais. Le concours de l'Etat. C'est sûr, mais c'est one shot, on ne va pas l'avoir l'année prochaine. Le concours de l'Etat, les 4,5 M€, cela nous sert à financer beaucoup de choses, mais ce n'est pas de l'auto financement.

La baisse des taux d'intérêt : j'ai déjà donné la réponse à M. Vincent. Oui, mais la dette augmente et on consolide.

Deux problèmes : on n'a pas bien calculé à l'époque, cela a varié sans arrêt. Je ne suis pas comme Mme Lagarde, je n'ai pas la possibilité de faire quatre budgets. Je n'en fais qu'un. J'espère qu'il sera bon, j'espère qu'on s'y tiendra. Il y a plein d'enjeux. J'espère qu'on y arrivera et ce ne sera pas si facile que cela.

D'autres économies : le CESL, les indemnités d'élus. Alors là, je vais vous dire, s'ils travaillent, on fera plein d'économies. Je ne suis pas inquiète. Comme M. le Maire nous fait énormément travailler, on va faire énormément d'économies, grâce aux CESL, grâce aux indemnités d'élus, parce que je vous assure, on travaille.

M. Fourcade, je suis désolée, je n'ai aucune astuce, je ne suis pas politique. J'espère que l'on arrivera à faire ce budget, que les droits de mutation ne vont pas plus se casser la figure et que les taux d'intérêt vont se maintenir à des taux raisonnables. C'est un budget délicat. Il est délicat au niveau de l'Etat, il est délicat dans toutes les collectivités, il a été délicat dans l'intercommunalité. Je respecte ce qui est fait. Je regarde devant. Ce budget est très dur à faire, et je remercie M. le Maire de me suivre en toute confiance, ainsi que tous mes collègues.

Le FCTVA, est un élément exceptionnel, cela ne va pas arranger notre autofinancement de façon durable.

Pour Mme Even, je laisse Mme Belliard vous répondre.

Mme Belliard

Vous avez posé la question sur les frais de personnel. Personne ne l'a relevé tout à l'heure, mais il est bien précisé que nous avons diminué le nombre de postes budgétaires de 27, c'est un effort important qui a été réalisé. Ce qui nous a aidés, c'est la nouvelle configuration des services. Le nouvel organigramme a permis, au fur et à mesure que les gens partaient, non pas parce qu'on les mettait dehors, ce n'est pas possible, mais parce qu'il y avait des mobilités, on disait : nous ne remplacerons pas la personne qui est partie, nous vous demandons de vous réorganiser, de travailler autrement, de faire différemment. Grâce à cela et grâce aux efforts consentis par les services, les directeurs et par toutes les personnes de la municipalité, nous sommes arrivés à moins 27 postes.

Le second point : vous évoquez les frais de ménage. 1,9 M€ pour la poussière dans la Ville de Boulogne-Billancourt, cela me dépasse, je suis comme vous. Ce marché était passé, il arrive à échéance au 31 décembre prochain. Nous avons une grande chance, nous avons 8 mois devant nous pour remettre à plat la totalité de ce marché, travailler avec les différents services techniques et les différentes implantations de la ville et mettre au point ensem-

ble le projet tel que nous le souhaitons de façon que les petits grains de poussière ne coûtent plus 1,9 M€ à la ville de Boulogne-Billancourt.

Pour la modernisation de l'administration, ces 29 postes que nous avons supprimés ne nous ont pas empêchés de nous améliorer, ni d'améliorer le service auprès des Boulonnais. Lorsque nous avons passé le changement de quotient et que les familles ont dû courir d'urgence à la mairie pour faire calculer leur nouveau quotient, vous nous avez alertés en disant : forcément, cela va mal se passer, les délais sont trop courts. Nous avons eu 21 cas difficiles sur plus de 8 500 familles qui sont venues mettre à jour leur quotient. Je tire mon chapeau à l'administration et aux services, qui ont su faire dans les temps, avec le plus grand sourire, en passant des coups de téléphone, en acceptant des fax et des mails, pour rendre un service à la population. Donc, diminution du nombre, mais vraiment pas diminution de la qualité.

M. Baguet

Je crois que l'on peut remercier Mme Dubost pour ses réponses précises et je remercie tous les intervenants d'avoir posé les questions.

Nous sommes dans une situation économique difficile. Il y a un débat sur les droits de mutation. La baisse des droits de mutation est de 40 % au mois de janvier, 30 % au mois de février soit une moyenne de 35 %. Ce qui est un peu surprenant, c'est qu'effectivement nous avons bien fait de fixer la date du budget au mois de mars parce qu'en décembre et novembre, globalement, ils ont augmenté.

Sur l'année 2008, vous aviez inscrit 10,5 M€ de droits de mutation en recettes, finalement nous avons obtenu 11,5 M€, parce qu'il y a un décalage très important entre les signatures chez le notaire et la perception par les collectivités et notamment les mairies puisque cela passe par les départements. La chute est brutale.

Je me suis renseigné auprès des maires des villes voisines qui ont des marchés immobiliers aussi porteurs que le nôtre. Ils sont à 40%. Nous avons fait une estimation à 35 %. Elle me semble raisonnable. Je pense, M. Cohen et M. Vincent, que l'on ne pouvait pas inscrire davantage, nous pouvions pas envisager que les baisses se limitent à 20 %. Même si le marché reste soutenu sur le plan du prix du mètre carré à Boulogne-Billancourt, le volume des ventes a considérablement baissé. Et il va baisser encore puisque le sommet de la crise, est en septembre/octobre.

Avec ces décalages, nous allons retrouver probablement en mars et avril des taux de chute qui seront de 35 % à peu près. C'est un point qu'il fallait prendre en compte. Cette baisse des droits de mutation estimé à

35 %, représente pas loin de 4 M€. Cela correspond effectivement à peu près à l'augmentation fiscale que nous vous proposons.

A côté de cela, nous avons fait de gros efforts sur le plan de l'investissement. L'année dernière, 28 M€ d'investissements était inscrits. 38 M€ payés. Nous en avons payé 10M€. C'était un point important. Cette année, nous passons à 44M€. Tant mieux d'ailleurs, parce qu'il fallait avoir 1 euro de plus d'investissements inscrits que l'année précédente pour pouvoir percevoir le FCTVA par anticipation. Nous avons 44 M€ d'investissement, mais nous avons considérablement réduit la voilure. Il y a deux ans, 28 M€ d'investissement, 38M€ l'année dernière, et cette année 24M€ nouveaux. Aux 24 nouveaux s'ajoutent les 20 M€ à payer notamment de Maître Jacques. Le solde de Maître Jacques, 14 M€, que l'on doit payer cette année, (l'école va ouvrir en septembre), et également le musée Belmondo qui avait été engagé et que nous poursuivons.

Sur les 44 M€ d'investissement auxquels nous devons faire face, il y en a seulement 24M€ pour nous. C'est donc une diminution significative de nos investissements. Et je me félicite d'avoir interrompu le projet de SMAC, qui va être repris sous une forme différente, mais cette fois-ci financé par le Conseil général et non pas exclusivement par le contribuable boulonnais, comme c'était prévu dans le précédent projet.

Nous diminuons les investissements de 38 à 24 M€. Nous diminuons également, pour la première fois, il faut que les Boulonnais en soient conscients, le budget dépenses de la ville. Vous l'avez vu sur les courbes qui vous ont été montrées par Mme Dubost tout à l'heure, c'est un effort considérable. Pour arriver à une diminution des dépenses d'une commune, cela veut dire effectivement, comme disait Mme Vouette tout à l'heure, que nous avons serré les boulons.

L'effort est réel à la fois de tous les services, je les remercie. Il est réel aussi des élus qui sont de plus en plus attentifs aux dépenses et qui sont aussi de plus en plus demandeurs d'aller chercher des recettes nouvelles. Nous nous retrouvons donc avec une diminution des investissements par rapport à l'année dernière, mais une facture plus importante, une diminution des frais de fonctionnement, une augmentation très relative de la masse salariale de 1,8 %, réelle cette fois-ci, pas comme l'année dernière. Je rappelle quand même que sur la masse salariale, il a fallu rajouter 2 M€ à la DM1 au mois de juin et 800 000 euros à la DM2. Il manquait 2,8 M€ dans le budget. Nous avons pu les compenser grâce à des réajustements et des efforts budgétaires.

L'effort a été partagé par tout le monde. Malheureusement, malgré tout ces efforts et cette anticipation sur l'avenir, nous allons augmenter les remboursements de la dette. Il faudrait des années et des années pour rembourser. Nous ne sommes pas du tout assurés d'un

taux bancaire intéressant, car M. Vincent le sait très bien, si les taux bancaires ont diminué, aujourd'hui les marges des banques ont augmenté un peu, ce qui fait que l'on se retrouve pratiquement aux mêmes taux qu'antérieurement. Il faut anticiper, il suffit que ces taux bancaires remontent pour se retrouver avec des intérêts augmentés.

Puis Mme Dubost l'a dit, nous essayons de stabiliser au maximum la dette. Nous sommes dans une gestion extrêmement rigoureuse et en même temps nous devons nous projeter dans une gestion de l'avenir la plus sereine possible.

Je ne vais pas reprendre en détail toutes les questions, Mme Dubost y a déjà largement répondu. Sachez que les efforts ont été vraiment partagés par tout le monde.

Nous avons rééquilibré nos relations avec la communauté d'agglomération du Val-de-Seine, nous avons réussi à trouver des subventions nouvelles que l'on ne trouvait pas jusqu'à présent avec des regrets. Par exemple lorsque j'ai découvert que l'on n'avait sollicité aucune subvention pour le gymnase de Maître Jacques, j'ai aussitôt sollicité les autorités compétentes. Malheureusement c'était trop tard parce qu'il y avait un délai de forclusion. À partir du moment où les travaux sont engagés, nous ne pouvons plus demander de subvention.

Même chose pour le remboursement des pièces d'identité. Nous avons nous-mêmes engagé une procédure envers l'Etat au mois de juin pour récupérer 1,7 M€. Malheureusement, nous l'avons fait trop tard. D'autres communes l'avaient fait bien plus tôt. La loi de finance interdit maintenant aux collectivités de poursuivre l'Etat. Nous allons bénéficier d'un remboursement forfaitaire de 3 euros par pièce délivrée. Globalement, cela fera 200 000 euros, sous réserve que la dotation globale ne soit pas épuisée.

Nous avons essayé de chercher partout. Nous avons même sollicité, Claude Gallant le sait bien, le FARU parce que nous avons payé des nuits d'hôtel à des familles qui avaient été victimes d'incendie, ce qui était tout à fait légitime. La ville doit intervenir dans la détresse des familles. Simplement quand des familles restent plus d'un an dans un hôtel, cela engendre des frais considérables. 5 familles ont été aidées. Nous avons demandé l'aide du FARU ce qui va nous permettre de toucher une subvention pour la première fois de 110 000 euros.

Maintenant les services et les élus demanderont des aides extérieures systématiquement. C'est comme cela que l'on arrivera petit à petit à reconstituer nos marges. C'est absolument nécessaire compte tenu des grands projets qui nous attendent. Nous avons devant nous de grandes échéances. Nous avons du patrimoine municipal vétuste, l'école de Billancourt à rénover depuis 20 ans, le Conservatoire régional par exemple pour 20 M€. Nous avons cette mairie. (10 M€ de travaux de réhabilitation),

le marché de Billancourt, le stade Le Gallo. De gros investissements sont à assumer. Il faudra les faire parce que les Boullonnais les attendent.

Je crois que nous avons fait vraiment un bon travail collectif. Nous allons le poursuivre et continuer à être attentifs sur toutes les dépenses qui peuvent être engagées par la ville.

Je rappelle aussi que pour la première fois, les dotations de subvention aux associations sont exactement identiques à celles de l'année dernière. Mme Vouette, nous n'avons pas fait d'économies sur le secteur social. La subvention versée par la ville au CCAS est plus importante cette année que l'année dernière. Certes, nous avons un jeu d'écriture avec un remboursement de personnel, puisque nous avons mis le CCAS en conformité avec les règles de la Fonction publique : nous lui mettons du personnel à disposition, le CCAS nous rembourse et nous remboursions au CCAS les coûts. Globalement le CCAS a une subvention plus importante cette année, puisqu'elle passe de 1.015 310 euros de mémoire, à 1 095 310 euros, et les aides aux personnes les plus démunies, sur le budget primitif du CCAS, augmentent de 80 000 euros.

Le CCAS a donc bien anticipé les aides pour la population qui en aurait besoin, puisque la dotation budgétaire augmente de 80 000 euros.

Nous continuons à investir beaucoup dans le logement. Nous avons débloqué un certain nombre de dossiers. Nous avons débloqué l'îlot de Lattre. Nous travaillons sur la France Mutualiste. Nous avons lancé des opérations HLM. Le budget de l'office de HLM a été voté pour la première fois depuis longtemps à l'unanimité, avec un investissement de 20 M€ dans les six ans qui viennent.

Ce sont des actions extrêmement positives, dont on peut se féliciter les uns et les autres. Je ne vais pas être beaucoup plus long, mais je crois que nous avons ici un bon budget, avec le regret de devoir augmenter effectivement la fiscalité.

Je rappelle que ces 14 dernières années, la fiscalité a augmenté de 12 %, avec notamment une baisse en 1999, Jean-Pierre Fourcade s'en rappelle très bien, c'est une baisse que nous avons demandée les uns ou les autres, et j'étais le premier à la demander parce qu'à l'époque, la Ville avait cette faculté. Si un jour la Ville retrouve la faculté de baisser les taux, nous les baisserons.

C'est une augmentation tout à fait raisonnable. Je suis nouveau maire. Souvent les gens disent que c'est le réflexe des nouveaux maires d'augmenter les impôts. Je constate que notre voisin, le maire de Sèvres, qui a été réélu pour la troisième fois, augmente aussi ses impôts de 9 % ; le maire de Paris augmente de 9 % ; le maire de Levallois augmente sa taxe foncière de 17 % et il est sortant ; le

maire de Puteaux, votre suppléante au Sénat, M. Fourcade augmente de 14,7 %.

Nous restons dans une fourchette raisonnable, même si c'est extrêmement lourd à supporter pour nos concitoyens, et comme c'est de l'argent qui vient de nos concitoyens, nous devons être encore plus attentifs à son utilisation. Je vous remercie.

Je vous propose de mettre aux voix ce budget. On vote les articles de la délibération, mais on ne vote pas les chapitres.

Mme Vouette.

Je pense juste que pour le budget, en principe, on doit quand même voter la section d'investissement, la section de fonctionnement et les budgets annexes. Globalement peut-être, mais il me semble que l'on ne peut pas voter uniquement l'article 1 comme cela.

M. Fusina.

M. le Maire, j'appelle votre attention sur la nécessité à mon sens qu'il y a de voter le budget chapitre par chapitre.

M. Baguet

Cela ne me gêne pas. Nous allons le faire si vous voulez. Les votes sont conformes ?

M. Fourcade.

Oui.

Mme Vouette

Oui.

M. Fourcade

Si vous permettez, je crois qu'il faut voter chapitre par chapitre, comme vous le faites, et ajouter ce qui est à la fin du document, qui sont les AP et les CP, parce que cela c'est très important pour l'ensemble des opérations.

M. Baguet

J'ai prévu de le faire en plus, nous avons derrière les budgets annexes. J'ai trois pages de chiffres à vous lire. Mais nous sommes d'accord sur le fait que le vote est le même.

M. Fusina

M. le Maire, je vous laisse terminer votre présentation de l'investissement. Je voulais vous indiquer que le groupe, de manière un peu surprenante, dans le cadre de ce vote négatif, votera le budget annexe du TOP.

● Vote de l'article 1

Vote du budget principal et des budgets annexes, section par section et chapitre par chapitre, sauf le budget du Théâtre de l'Ouest parisien.

Ont voté pour : 40

Ont voté contre : 14 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU, Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

Vote du budget du Théâtre de l'Ouest Parisien.

Ont voté pour : 45

Ont voté contre : 9 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU)

Se sont abstenus : 0

L'article 1 est adopté.

● Vote de l'article 2

Ont voté pour : 40

Ont voté contre : 14 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU, Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

L'article 2 est adopté.

● Vote de l'article 3

Ont voté pour : 40

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 14 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU, Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

M. Baguet

Merci.

Mme Vouette

M. le Maire, je ne suis pas sûre qu'avec l'environnement financier économique que l'on a en ce moment, on ait intérêt à baisser le budget du CCAS pour après être obligé de rétro-pédaler dans l'autre sens. Nous voterons contre cet article.

M. Baguet

Nous n'allons pas dans l'autre sens. Enfin, ce n'est pas grave. Il y a 438 000 euros d'excédent de trésorerie et malgré la suppression des 200 000 euros, nous augmentons les aides par rapport au réalisé de l'année dernière de 80 000 euros. Le montant des aides l'année dernière était de combien ?

Mme Missoffe

Je pourrai donner des précisions. C'est vrai que vous dites 200 000 euros que l'on a rendus au budget. Mais d'abord, il y a eu restructuration et optimisation des services. Comme pour Mme Belliard, il y a eu des personnes qui n'ont pas été remplacées. Pour autant, il y a eu des aides. On a augmenté des aides qui n'existent pas partout ailleurs et on a beaucoup travaillé avec les associations. Il faut le dire aussi, il faut être honnête, Quand l'épicerie sociale tournait à plein volume, elle coûtait à la Ville 250 000 euros. Maintenant, on va travailler avec les associations. Tout le monde sait que les Restaurants du Cœur vont s'implanter à Boulogne-Billancourt et cela nous coûtera beaucoup moins cher. On rend ce que l'épicerie sociale nous coûtait et, pour autant, on a eu une augmentation très minime des chèques alimentaires.

En fermant l'épicerie sociale, on s'est dit que les gens allaient se reporter vers des chèques alimentaires. Je ne sais pas pourquoi, les gens ont plutôt été vers des colis qui ont été distribués par différentes associations. Cela n'a rien coûté à la ville et nous, nous avons gardé en réserve de l'argent pour les chèques alimentaires et nous les rendons parce que nous ne les avons pas utilisés cette année.

Mme Shan.

On a surtout débattu du point 1, mais dans cette délibération, il y a tellement de choses.

Quand même, c'est dommage de priver le CCAS de 200 000 euros. Je pense que c'était une bonne gestion qui se retrouve pénalisée, qui avait dû certainement faire des arbitrages difficiles quelquefois. Ce n'est pas un bon message pour ceux qui œuvrent et pour les Boulonnais en situation d'avoir recours au CCAS. Et l'avenir promet d'être plus difficile.

Sinon, pour le point 5 qui aurait pu être subdivisé, s'agissant du centre de gérontologie, il n'est dit nulle part qui finance les 13,120 M€. J'imagine que c'est le Conseil général. Cette somme est-elle déjà engagée avant que nous nous engagions ?

Le sujet de l'ensemble immobilier de la Belle Feuille que l'on abordera lors de la délibération 24 n'est pas mentionné dans le libellé de cette délibération.

M. Baguet

On va revenir sur le point 5. Sur le point 4, Mme Shan, arrêtez de dire que l'on a amputé le budget du CCAS de 200 000 euros. Ils n'en ont pas besoin. Je vous signale que le CCAS ne verse pas les aides fondamentales que sont le RMI et l'allocation logement pas pour permettre à nos plus démunis de s'en sortir. Le CCAS vote des aides particulières, qui sont propres à la ville de Boulogne-Billancourt, le CCAS connaît les besoins de la commune. Nous versons par exemple des aides pour les colonies de vacances, les séjours de vacances des handicapés. Nous sommes une des rares communes à le faire. Nous avons augmenté la dotation de 12% dans le budget cette année. Ce sont les dépenses majeures du CCAS. Il y a aussi les téléalarmes que certaines personnes âgées ont autour du cou. Voilà ce que finance le CCAS.

A côté de cela, il y a effectivement des secours qui sont versés aux plus nécessiteux. Une commission se réunit tous les lundis. Ces aides-là sont estimées, calibrées, chiffrées. Le CCAS ne manque pas d'argent. N'allez pas faire une jonction en disant : on augmente les impôts de 9 % et on diminue les aides du CCAS. Ce n'est pas vrai. Le CCAS a largement de quoi vivre. En plus, pour se projeter dans l'avenir, nous augmentons les aides de 80 000 euros. Avant que les aides de 80 000 euros ne soient consommées, il se passera du temps, je vous assure. J'espère que ces 80 000 euros ne seront jamais consommés. Cela prouvera que nos concitoyens boulonnais n'en auront pas besoin. Nous ne sommes pas dans une logique de diminuer.

Ce qui vous choque, c'est que l'on a aussi diminué la subvention à l'association Aurore, mais je me suis déjà expliqué sur ce point. L'association Aurore gère La Colombe, gère l'Olivier. Aujourd'hui, c'est la Ville qui supporte seule le fonctionnement de la Colombe alors qu'à l'origine, lorsqu'on a fermé le centre d'hébergement de secours de l'avenue Edouard-Vaillant pour créer ce centre de la Colombe, le centre de l'Olivier devait être créé en CHRS, c'est-à-dire centre d'hébergement de réinsertion sociale à la charge de l'Etat.

J'ai dit effectivement au président de la Colombe, et je le vois demain après-midi, que nous allons nous tourner ensemble vers l'Etat pour qu'il paie le fonctionnement de ce centre, parce que c'est le principe qui avait été arrêté au moment de la création de ce centre.

Ce n'est pas 100 000 euros que l'on supprime à la Colombe, c'est au contraire 100 000 euros que nous allons essayer d'aller chercher auprès de l'Etat pour qu'il assume ses responsabilités. Il y a des crédits pour cela, d'autant que c'est une structure qui a une vocation plus large que d'accueillir les seules personnes de Boulogne-Billancourt. Il n'y a pas de diminution du secteur social, bien au contraire.

Mme Missoffe

L'accompagnement social est un évidemment budgétaire, mais il n'y a pas que cela. On accompagne les familles pour les aider à pouvoir avoir un budget raisonnable. On accompagne les personnes en grande précarité, et même si tout cela a un coût, ce n'est pas qu'un coût monétaire.

Vote de l'article 4.

Ont voté pour : 40

Ont voté contre : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 9 dont 1 mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU)

L'article 4 est adopté.

M. Baguet

Sur les Abondances, c'était un engagement de longue date. Le projet devait être assuré sur 2008 avec 500 000 euros et sur 2009, mais comme le projet a pris un peu de retard, nous allons verser 1 M€ sur 2009 et 2010.

Mme Vouette.

Article 5, nous votons pour, sauf pour Belle Feuille, nous votons contre.

Vote de l'article 5

Subventions aux associations ATRIS, Abondances et association diocésaine

Ont voté pour : 45

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 9 dont 1 mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU)

Subvention pour Belle Feuille

Ont voté pour : 40

Ont voté contre : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 9 dont 1 mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU)

L'article 5 est adopté.

Les articles 6 et 7 sont adoptés à l'unanimité.

La délibération n° 8 est adoptée.

M. Baguet

Avant la pause, je voulais faire remettre aux deux présidents de groupe, Jean-Pierre Fourcade et Mme Vouette, les deux rapports des deux audits Standard & Poor's et

Ernst & Young. Conformément à la jurisprudence de la CADA, ces documents étaient des documents de travail. Maintenant que le budget est voté, même si vous avez voté contre, je vous remets les documents.

La séance est suspendue de 22 heures 40 à 22 heures 50.

9 - FISCALITE LOCALE - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2009 - FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - APPROBATION.

Rapporteur : Mme Dubost.

Il vous est rappelé que la loi de finances pour 2009 a fixé les coefficients de revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales à 2,5% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et 1,5% sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties, lesquelles combinées à l'augmentation du volume des rôles imposés conduisent à une augmentation totale des bases de 3,58 % et 0,12 %. Le produit qui en résulterait à taux constant, 45 M€, ne permet pas d'assurer un niveau de recette suffisant en section de fonctionnement.

Une augmentation des taux de 9 % vous est proposée afin d'assurer l'équilibre du budget. C'est la première disposition.

Dans la deuxième disposition, il vous est rappelé que la circulaire du 24 septembre 2008 communiquée après la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2008 instaurant la taxe locale sur la publicité extérieure, commente les dispositions de la loi du 4 août 2008. Il en ressort que les coefficients multiplicateurs permettant de différencier les tarifs s'appliqueront uniquement à l'issue d'une période transitoire, c'est-à-dire en 2014 et non dès 2009. Il convient donc de modifier certaines dispositions de la délibération du Conseil du 25 septembre.

En d'autres termes, il vous est proposé, d'une part de délibérer sur les taux des trois taxes locales pour 2009, d'abroger les articles 2, 3, 4, de la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2008 relatives à la taxe locale sur la publicité extérieure, de constater un taux en 2009 de 15 euros du mètre carré, et de constater à partir de 2010 une augmentation progressive de ce taux.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne

Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Vincent

Nous avons cherché à estimer quel allait être l'impact pour les Boulonnais de l'augmentation d'impôt que vous vous préparez à voter. Nous avons pris le cas d'un couple ayant un enfant à charge et locataire d'un appartement se situant dans la moyenne des valeurs locatives. Ce couple payait en 2008 une taxe d'habitation d'environ 440 euros, après abattement, chiffre qui représentait une baisse en termes réels par rapport à l'impôt payé pour le même appartement et dans les mêmes conditions en 1995, 13 ans plus tôt.

Avec l'augmentation prévue, la charge va passer de 440 à 472 euros, soit 32 euros, et même 38 si on y ajoute l'augmentation proposée par le président du Conseil général. 31 euros, vous me direz que c'est une petite somme, 2,5 euros par mois, les Boulonnais pourront facilement accepter ce prélèvement supplémentaire. En temps de crise, ce raisonnement est particulièrement inacceptable. Nous voyons tous les jours les difficultés que rencontrent un certain nombre de ménages modestes, de personnes âgées, de personnes touchées par des licenciements. Pour tous ces gens, une augmentation même de 30 euros de la taxe d'habitation, et en général une augmentation d'impôt tout court, n'est pas compréhensible dans le contexte actuel. Cela signifie à la fois qu'ils auront à se restreindre un peu plus, mais aussi que leur collectivité locale choisit ce moment de difficulté sociale pour leur imposer un sacrifice.

Ce n'est pas ce que les Boulonnais attendent de leurs élus, quelle que soient notre position et nos couleurs politiques. Nous vous informons donc, M. le Maire, que nous ne voterons pas cette augmentation.

Mme Bauche

M. le Maire, je voulais également vous rappeler que le pouvoir d'achat, c'est sur ce sujet qu'a été principalement élu notre président, qu'il a soutenu votre candidature, et je pense que ce n'était vraiment pas l'année où l'on devait augmenter les taux. La TVA par anticipation, c'est vrai, c'est un fusil à un coup, mais il ne valait mieux pas le tirer cette année puisqu'on l'avait. Et espérer de meilleurs jours en 2010. Je suis très déçue.

Mme Pineau

M. le Maire, mes chers collègues, j'ai une petite devinette pour vous. Je voudrais savoir si vous arrivez à deviner qui a pu dire récemment :

"M. le Maire, vous faites une erreur historique dans des

circonstances exceptionnelles. Le projet de loi de finances pour 2009 repose sur des principes simples d'efficacité : pas d'augmentation des impôts. Moins de dépenses de fonctionnement en maîtrisant le nombre de fonctionnaires. Et plus d'investissements. Autrement dit, ne pas grever le pouvoir d'achat des Français et relancer l'économie par une politique de l'offre déterminée. Or, vous proposez aujourd'hui plus d'impôts, mais il est des circonstances exceptionnelles où l'intelligence est précisément de remettre en cause un certain nombre d'engagements.

La crise économique impose de ne pas obérer davantage les revenus de nos concitoyens afin de soutenir leur pouvoir d'achat comme de relancer la machine économique par l'investissement économique.

M. le Maire, la municipalité adresse un message fort aux contribuables. Moins de pouvoir d'achat, plus d'impôts, plus de taxes et plus d'indemnités pour les élus."

La réponse à ma petite devinette : c'est Mme Lagarde, ministre de l'Economie et des Finances, qui a interpellé ainsi M. Delanoë, qui augmentait les impôts de 9 %.

M. Fusina

Je vois que l'on vous compare à M. Delanoë maintenant !

M. Baguet

Je l'ai rencontré longuement la semaine dernière.

M. Fusina

M. le Maire, nous allons vous proposer un amendement. Cet amendement s'inscrit dans le cadre de votre équation fiscale parce que, bien évidemment, si nous avons pu agir sur le budget, nous n'aurions pas proposé une augmentation de cette intensité. Nous proposons de modifier l'effort fiscal que vous proposez. En ce sens nous tenons compte d'abord de la situation des plus exposés à la crise actuelle d'une part, et d'autre part nous partons du principe qu'il faut tendre vers un principe de convergence des taux, au nom de l'équité fiscale.

Nous avons constaté que le taux de la taxe foncière était nettement moins élevé que celui de la taxe d'habitation. Il est de 3 points inférieurs environ.

Voilà la proposition que nous faisons. En ce qui concerne la taxe d'habitation, nous proposons un taux de 9,91%, soit un produit prévisionnel de 24 731 022 euros. Un taux de la taxe foncière bâtie de 7,917 %, soit un produit prévisionnel de 24 731 022 euros. Et enfin, comme vous l'avez remarqué, il y a une petite erreur matérielle dans cet amendement, le taux de la taxe foncière non bâtie demeurant inchangé à 8,47 %.

Nous proposons une augmentation non pas uniforme des taux, mais une augmentation différenciée, c'est-à-dire que l'effort fiscal pèsera moins sur ceux qui sont redevables de la taxe d'habitation que ceux qui sont redevables de la taxe foncière, dans la mesure où le taux de la taxe foncière est nettement inférieur à celui de la taxe d'habitation.

Le produit total attendu serait de 49 688 955 euros au lieu des 49 722 382 euros soit une moins-value très résiduelle de 33 427 euros, qui serait gagée par une diminution équivalente des charges de fonctionnement.

En complément de cet amendement bien évidemment, nous souhaiterions qu'il y ait une exonération des plus modestes qui soit la plus large possible, et une augmentation du périmètre des abattements.

Merci.

M. Baguet

Plusieurs points.

Mme Pineau, Mme Bauche, M. Vincent, il faut arrêter de nous donner des leçons de gestion avec l'héritage que vous nous avez laissé.

Mme Bauche, dans le budget que l'on vient de vous présenter tout à l'heure, il y avait quelque chose d'extrêmement important que nous allons assumer, qui se monte à 6 M€, c'est-à-dire 50 % de plus que l'augmentation fiscale que l'on vous propose là, qui est de 4 M€. Nous aurions pu effectivement nous dispenser de ces 4 M€ si nous n'avions pas eu à inscrire dans notre budget ces 6 M€. Vous savez d'où viennent ces 6 M€ ? C'est le montant du chèque que M. Fourcade a reçu lorsqu'il était maire de Boulogne-Billancourt en 2003, pour les terrains Renault. En 2003, M. Fourcade a dit à Renault : je vais vous rembourser en 2004, après en 2005, après en 2006. 2007, il a écrit à Renault pour leur dire : "je vais vous rembourser en 2009." M. Fourcade savait pertinemment qu'il n'allait pas être maire de Boulogne en 2008, renvoyant le remboursement à d'autres, avec en plus une indexation. Aujourd'hui Renault me réclame 7,1 M€. J'ai saisi des avocats pour savoir si je devais ou non rembourser Renault parce que cela n'est jamais passé au Conseil municipal.

J'aurais eu vraiment beaucoup de bonheur à ne pas inscrire les 4 M€ d'augmentation aujourd'hui si nous n'avons pas eu à assumer les erreurs du passé, les non-remboursements du passé, les reports permanents.

Alors, arrêtez de nous donner des leçons parce nous allons expliquer aux Boulonnais ce qui s'est passé réellement. Nous serons en train de purger le passé. Nous avons 20 M€ à inscrire pour purger le passé. Nous avons ces 6 M€ de chèque Renault encaissés par la ville de Boulogne-Billancourt, alors qu'au dernier Conseil municipi-

pal, M. Fourcade a demandé que ce soit la SAEM qui rembourse. Ce n'est pas convenable. Alors que c'est Paul qui touche l'argent, on demande à Pierre de rembourser. Ce n'est pas légal ! C'est la Ville qui devra les rembourser. Alors, arrêtez tous les trois de nous faire pleurer. Sans ces 6 M€, il n'y aurait pas cette augmentation d'impôt. D'accord ? Il faut être bien clair. Et je communiquerai aux Boulonnais la hauteur des dérapages du passé.

Nous, nous assumons. nous avons fait des efforts de gestion, nous avons serré les boulons, comme l'a dit Mme Vouette. Cela nous crève le cœur d'augmenter les impôts de 9 %. Si nous n'avions pas tout ce passé, si nous n'avions pas inscrit tout cela au budget, ce n'était pas de 9 % qu'il aurait fallu augmenter les impôts, mais de 20%. Et avec ce chèque de Renault, plus 15% encore 20 + 15, cela fait 35%. Malgré cela, nous proposons 9 %, cette augmentation fiscale est très difficile, par les temps qui courent. Alors, arrêtez de nous donner des leçons, s'il vous plaît.

Votre proposition d'amendement, M. Fusina est intéressante. Simplement, il faut savoir qu'à Boulogne-Billancourt, nous avons énormément de propriétaires. Nous avons en revanche 25% de gens soumis à la taxe d'habitation qui en sont exonérés. En fait, vous faites un transfert parce que les plus démunis ne paient pas la taxe d'habitation.

Diminuer la taxe d'habitation pour augmenter la taxe foncière conduira à pénaliser les gens qui habitent et sont propriétaires de leur résidence principale. Ce sont eux qui en subiront les conséquences, alors que les personnes qui ne peuvent pas payer la taxe d'habitation en sont exonérés.

Il vaut mieux approuver les taux que l'on vous propose plutôt que le rééquilibrage que vous présentez, parce qu'au bout du compte, cela ne règle pas le problème de l'injustice sociale que vous soulevez.

Enfin, pour conclure, nous aussi, nous avons fait des calculs, M. Vincent sur l'augmentation des 9 % d'impôt. Pour un ménage avec 2 enfants, cela représente un demi-euro par jour d'augmentation. Nous avons fait les calculs. Un demi-euro par jour, c'est beaucoup, je le reconnais, même si on peut comparer cela à des éléments de consommation courante.

Ce que je propose à la majorité, c'est de rejeter le vœu du groupe @lternance parce que justement, il ne me paraît pas assez équilibré et va au contraire générer un déséquilibre entre les propriétaires et les locataires. Les locataires les plus démunis étant exonérés, cela ne pose pas à mon avis de problème majeur.

M. Fusina

Simplement, pour dire que les propriétaires qui s'ac-

quittent de la taxe foncière s'acquittent aussi de la taxe d'habitation.

M. Baguet

Bien sûr, mais si vous avez les mêmes taux, le total des deux ne change pas. Si vous augmentez la taxe foncière et diminuez la taxe d'habitation, cela ne change rien, pour ceux qui sont exonérés de taxe d'habitation. Ceux qui ne payent que la taxe foncière, seront défavorisés. Le fait d'avoir les deux taxes au même niveau, ils en pénalisent moins les propriétaires occupants. Quant aux locataires non propriétaires les plus démunis sont exonérés. Le volume global restant le même.

Je vais mettre aux voix l'amendement du groupe @lternance.

Vote de l'amendement

Ont voté pour : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Ont voté contre : 49 dont 3 par mandat

Se sont abstenus : 0

L'amendement est rejeté.

Vote des taux :

Ont voté pour : 40 dont 2 par mandat

Ont voté contre : 14 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN))

Se sont abstenus : 0

La délibération n° 9 est adoptée.

10 - PROGRAMME DE TRAVAUX POUR L'ANNEE 2009 - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATIONS D'URBANISME.

Rapporteur : M. Ricard.

Vous venez de voter le budget primitif pour l'année 2009, dans lequel figurent des travaux dont la réalisation nécessite des autorisations d'urbanisme et dont certains peuvent faire l'objet de subventions.

Dans cette perspective, je vous propose d'autoriser le Maire à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possible de la part de tous les organismes susceptibles d'en attribuer et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Vous trouverez en annexe la liste des principaux travaux qui seront réalisés en 2009.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Une question a été posée par le groupe @lternance au sujet du changement du parquet du gymnase Paul Souriau. Pourquoi fallait-il changer le parquet plutôt que le réparer ? Vu l'état de dégradation, il a été répondu que les réparations ne suffisaient plus et qu'un renouvellement était nécessaire. La durée de vie sera supérieure à 8 ans.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'a pas pris part au vote. L'avis de la commission a été favorable.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe @lternance a demandé des précisions sur la nature des travaux réalisés dans l'hôtel de ville. Il s'agit principalement d'une rénovation des locaux des services de courrier, des locaux de la police municipale et du centre de sécurité, ainsi que du remplacement d'une partie de la verrière suite à l'accident qui a eu lieu l'année dernière.

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Tisseyre

M. le Maire, je tiens à apporter une précision. Notre groupe est favorable à l'article 1, à l'article 2, à l'article 3, sauf concernant les travaux Bellefeuille.

Mme Even

Concernant le marché Billancourt, pourquoi n'est-il pas question de la réfection du sol ?

Sur la crèche des Guérets, je lis : "changement des portes et fenêtres en vitrage simple" alors que l'on a plutôt tendance à aller vers le double, voire triple vitrage.

M. Baguet

Mes chers collègues, ceci est une demande d'autorisation de subvention. Ce ne sont pas les travaux que l'on vote. Vous m'autorisez à demander les subventions aux autorités compétentes concernées.

"Le Maire est autorisé à solliciter, pour les travaux cités en annexe, les subventions au taux maximum." Ceci pour éviter de repasser devant le Conseil municipal à chaque fois. Si nous engageons ces travaux-là, j'aurai l'autorisation de demander des subventions. Nous n'allons pas repasser tous les travaux un par un en détail.

M. Baguet.

Mme Shan, vous ne m'autorisez pas à demander une subvention pour la Bellefeuille ? Vous voulez me refuser l'autorisation de demander une subvention ? C'est quand même l'intérêt de la Ville ! Vous voulez me refuser l'auto-

risation de demander une subvention, même sur un projet contre lequel vous êtes... je veux bien. Je note.

Ont voté pour les articles 1 et 2 : 54 dont 3 par mandat
Ont voté contre l'article 3 : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)
Se sont abstenus : 0

La délibération n° 10 est adoptée.

11 - FONDS DE COMPENSATION POUR LA TVA (FCTVA) - VERSEMENT ANTICIPE EN 2009 DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008 (PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE) - AUTORISATION DONNEE AU DEPUTE-MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ETAT.

Rapporteur : Mme Dubost.

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation de la TVA permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention, avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses en 2009.

Cette mesure conduit à un double versement du FCTVA pour l'exercice 2009, puisque les dépenses d'investissements 2007 donnent lieu à un versement cette même année.

A Boulogne-Billancourt, le FCTVA relatif à 2007 est estimé à 4,5 M€, celui à 2008 est estimé à 4,5 M€ également. Cette dérogation au principe du décalage de 2 ans deviendra pérenne dès que les services de la préfecture constateront au premier trimestre 2010 que la ville a respecté son engagement de réaliser sur l'exercice 2009 au moins 31 M€ de dépenses d'investissement, c'est-à-dire 1 euro de plus que la moyenne des dépenses réelles d'équipement 2004, 2005, 2006, 2007.

On vous demande d'autoriser le Député-Maire à s'engager sur ce montant de référence validé par la Préfecture et de conclure avec le représentant de l'Etat la convention relative au versement anticipé du FCTVA.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR GERER LA DETTE, LA TRESORERIE ET RECOURIR A DES INSTRUMENTS DE MARCHÉ.

Rapporteur : Mme Dubost.

Il vous est demandé de renouveler la délégation au Maire en matière d'attribution d'emprunts et d'opérations financières dans des conditions qui vous sont détaillées. Ces conditions sont tout à fait normales.

J'insiste sur le fait qu'en matière de ligne de trésorerie, on renouvelle le montant précédemment autorisé de 175 M€.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Ont voté pour : 49 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n° 12 est adoptée.

13 - RECOURS A DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DANS LE CADRE DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE - CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS AUTORISEES POUR L'ANNEE EN COURS - DELEGATION DONNEE AU MAIRE.

Rapporteur : Mme Dubost.

Il s'agit d'une délibération annuelle. Il vous est demandé d'autoriser le Maire à recourir à des opérations de couverture de risque des taux, qui sont détaillées. L'ensemble de ces opérations de couverture auront lieu sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette ainsi que sur les emprunts nouveaux qui sont inscrits en section d'investissement du budget.

La durée des contrats de couverture ne pourra en aucun cas excéder 40 ans. La mise en concurrence sera systématique, ainsi que précédemment effectuée.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Les banques n'ont pas encore répercuté les baisses de taux de la BCE. Pour l'instant, elles sont en discussion avec l'Etat pour la recapitalisation, notamment le groupe Caisse d'Epargne/Banque Populaire. Par conséquent, je crois qu'il ne faut pas trop se précipiter dans la conversion de taux variables en taux fixes parce que les taux variables baisseront dans les six mois qui viennent.

Vous avez fait une opération intéressante avec la Société Générale en passant d'un taux de 4 et quelques à 3,99. Je crois qu'avec les taux variables, on descendra aux environs de 3,5. Ne nous précipitons pas. Nous sommes favorables à la délibération.

M. Baguet

C'est bien ce que l'on disait tout à l'heure avec M. Vincent, les taux sont bas, mais les marges des banques ont augmenté. Si elles continuent à garder leurs marges aussi élevées, l'ensemble va augmenter dès que les taux remonteront. Si elles trouvent de la recapitalisation autrement qu'en augmentant leurs marges, ce sera plus satisfaisant pour tout le monde. Encore faut-il qu'elles trouvent la recapitalisation nécessaire.

Ont voté pour : 49 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n° 13 est adoptée.

14 - DEFICIT DANS LA REGIE DES FORFAITS DE STATIONNEMENT PAYANT DE LA VILLE.

Rapporteur : Mme Dubost.

Il vous est demandé de suivre l'argument présenté par le comptable public suite à un déficit de versement constaté par un régisseur dans la régie des recettes de forfaits de stationnement et d'émettre un avis défavorable à la demande de décharge de responsabilité, la demande de remise gracieuse, présentée par le régisseur titulaire.

Il vous est demandé de suivre l'avis défavorable du comptable.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Ont voté pour : 49 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n° 14 est adoptée.

15 - EXTENSION DE LA HALTE-GARDERIE "LES PETITES TÊTES DE L'ART" - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION.

Rapporteur : Mme Dubost.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour le versement d'une subvention d'investissement de 4 222 euros pour les travaux d'extension de la halte-garderie les Petites Têtes de l'Art.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

De même, avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

4 222 euros ne représentent pas beaucoup par rapport aux 800 000 euros de travaux engagés pour un bâtiment qui ne nous appartient pas. Mais, c'est déjà mieux que rien.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET CERTAINES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES.

Rapporteur : Mme Dubost.

M. le Maire, mes chers collègues, il vous est demandé d'approuver les projets de convention pour 15 associations. Ces projets sont annexés à la présente délibération.

Dans l'article 2, il vous est demandé d'approuver le projet de convention entre le COS et la communauté de Val de Seine et d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales. - La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17 - FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES SERVICES DE LA VILLE - MARCHE ATTRIBUE APRES APPELS D'OFFRES OUVERTS - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Baroli.

Cette délibération vous demande d'autoriser le Maire à signer les sept sous-lots du lot n°11 du marché à bons de commande relatif à l'acquisition de fournitures de denrées alimentaires par les services de la Ville passé par voie d'appel d'offre ouvert, notamment pour le centre de Benais.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Celui-ci a souhaité savoir si le bio serait servi dans le centre de Benais.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Nous avons décidé de faire un repas bio par mois dans toutes les écoles de la ville. La délibération suivante va permettre aux enfants de l'école des Glacières d'avoir aussi un repas bio, parce que nous allons modifier la convention. A Benais, ils sont à la campagne, j'espère qu'ils ont des produits bio. Nous pouvons essayer de nous adapter, mais à mon avis, nous ne pouvons pas prendre d'engagement.

M. Baroli

Au travers cette question, c'était à la fois parler du bio à Benais, pourquoi pas, mais c'était aussi essayer de voir si on pouvait acheter à Benais des produits locaux. C'est une autre question, mais ce n'est pas facile compte tenu des contraintes d'achat que nous avons.

M. Baguet

Nous avons connu cela il y a quelques années avec Jean-Pierre Fourcade lorsque nous avons découvert qu'à Benais, il y avait un potager. Deux jardiniers de la Ville étaient salariés à temps plein et cultivaient les carottes et les pommes de terre. Le prix des carottes et des pommes de terre était beaucoup plus élevé que chez l'épicier du coin. Nous avons fermé le potager.

Si l'on peut acheter dans de bonnes conditions financières sur place, pourquoi pas, mais le problème c'est que l'on bénéficie d'économies d'échelle avec des marchés à Boulogne-Billancourt. Si nous pouvons leur faire profiter de cette économie d'échelle à Benais, ce n'est pas plus mal. Il faut trouver un juste équilibre. C'est difficile de s'engager à ce qu'il y ait du bio à Benais.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18 - RESTAURATION DU COLLEGE DU VIEUX PONT - LOT N° 2 MARCHE DE SERVICE DE RESTAURATION DU COLLEGE DU VIEUX PONT AVEC LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT - AVENANT N° 1 AU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Baroli.

C'est pour permettre à l'école des Glacières d'avoir des repas bio. Il s'agit d'autoriser le Maire à signer l'avenant numéro 1 au marché de service de restauration du collège Vieux Pont, puisque le collège Vieux Pont a un réfectoire avec l'école des Glacières avec la société Avenance.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Shan

Il faut mettre en adéquation ce qui est inscrit dans le projet de délibération : "2 menus en avril" et le calendrier à la page suivante où il n'y en a qu'un seul inscrit.

M. Baguet

C'est un par mois. Pourquoi y en aurait-il deux en avril ?

M. Baroli

Il y aura un menu au mois d'avril pour l'école des Glacières, le 9 avril.

M. Baguet

L'école des Glacières a été privée du repas bio. Nous avons un échange sur Bartholdi : la Ville fournit les repas aux enfants du collège du Conseil général, et sur le Vieux Pont, le Conseil général qui a sous-traité à une société privée laquelle prépare les repas pour l'école municipale d'à

côté. C'est à cause de cela que l'école municipale a été privée de repas bio. Nous rattrapons cette lacune. C'est pour cela qu'effectivement il y a un repas en avril pour cette école.

Mme Vouette

Je voulais juste dire que bien entendu le groupe @lternance approuve cette mesure et le fait de servir du bio et du labellisé dans les cantines. Cela faisait partie de notre programme en 2001. On est heureux, au bout de tant d'années, que ce soit enfin fait.

Nous voterons cette délibération, et nous proposons détendre progressivement cette mesure à plus d'un repas par mois, et puis de l'étendre aux crèches, à mesure que la ville aura pu dégager des marges de manœuvre financières à cet effet.

M. Baguet

Sur ce sujet, il faut savoir que ce surcoût, est de 66 000 euros pour les 10 repas par an.

M. Baroli

Le repas passe de 1,89 à 3,49.

M. Baguet

Nous avons également servi les clubs Seniors, notamment avec la cuisine centrale rue de Sèvres. La cuisine centrale produit à peu près 2 000 repas par jour dispatchés dans les différentes écoles et également les clubs séniors. Nous verrons si on peut monter en puissance. Je vous signale que le différentiel de 66 000 euros est pour l'instant directement supporté par le budget de la Ville parce qu'il n'est pas répercuté sur le prix des repas pour les familles.

Mme Vouette, vous dites "heureusement", mais à un moment, il faut trouver l'argent quelque part. On en a assez parlé ce soir. On fera le bilan au mois de juin, M. Baroli.

M. Baroli

M. le Maire, je vous rappelle que vous avez souhaité qu'un groupe de travail soit organisé sur le bio. Nous nous sommes réunis pour voir comment nous pouvons organiser ces repas bio. Nous ferons le bilan au mois de juin ou septembre pour voir comment nous pouvons continuer, bien entendu en tenant compte de certaines contraintes financières. Mme Vouette, vous participez à ce groupe. M. Cohen était invité, mais n'avait pas voulu venir ce jour-là.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19 - SAMU SOCIAL. MISE A DISPOSITION D'UN VEHI-

CULE DE MARAUDE A L'ORDRE DE MALTE FRANCE. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION.

Rapporteur : Mme Missoffe.

Cette délibération va faire plaisir à tout le monde parce que c'est une action sociale importante sur la ville qui ne coûte rien aux finances de la Ville.

Afin de répondre à la nécessité d'assister les personnes sans abri, particulièrement pendant la période hivernale, la ville de Boulogne-Billancourt met à la disposition de l'Ordre de Malte France un véhicule de type minibus pour assurer ses interventions de Samu Social.

Le Samu Social apporte écoute et réconfort moral aux personnes sans abri. Les bénévoles qui circulent lors des maraudes distribuent de la nourriture, des vêtements, des sacs de couchage et conduisent, ceux qui le souhaitent, vers des foyers, en liaison étroite avec le 115.

Le véhicule est opérationnel un soir par semaine, toute l'année, sauf en août et pendant les jours fériés, deux soirs du 1^{er} novembre au 31 mars et tous les soirs en cas de grand froid ou de plan canicule.

Les opérations d'aide aux personnes sans abri sont prioritairement effectuées sur le territoire de Boulogne-Billancourt et celui des communes limitrophes (Sèvres, Meudon, Issy-les-Moulineaux, Saint-Cloud, Chaville, Vaucresson, Marne la Coquette, Ville d'Avray, Rueil Malmaison et Garches) indiquées par la réglementation 115.

En 2007, le Samu social a effectué 575 interventions.

L'Etat reconnaissant l'appui apporté par la ville de Boulogne-Billancourt à l'Ordre de Malte France, lui accorde une subvention annuelle, sur présentation du bilan et du coût du véhicule de maraudes. De ce fait, la subvention annuelle allouée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales couvre l'intégralité des dépenses effectuées par la Ville. Ces dépenses se sont élevées pour 2007 à 6 228 euros.

La convention passée avec l'Ordre de Malte France pour la mise à disposition de ce véhicule étant arrivée à expiration, il vous est proposé de réaffirmer l'aide de la Ville aux personnes sans domicile fixe, particulièrement pendant la période hivernale, en renouvelant cette convention pour une durée de trois ans et d'autoriser le Maire à signer le document correspondant.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote, celui-ci a souhaité savoir si le compte rendu des interventions pourrait

se faire mensuellement et non annuellement, et ce pour un meilleur suivi. Le groupe @lternance a également demandé pourquoi le choix de l'ordre de Malte plutôt qu'une autre œuvre.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Tisseyre

Quelques remarques. Effectivement, on ne peut qu'appuyer ce genre d'initiative et d'action. En raison de la crise que nous traversons et de son issue très improbable, le besoin présentiel dans notre ville, tant en fréquence qu'en ressources, va se faire ressentir dans les mois qui viennent, malheureusement. Donc, dans ce cas, il faudra certainement que la convention prévoit peut-être un fréquentiel plus important sur le terrain pour subvenir aux besoins.

Autre remarque : en commission, j'avais remarqué qu'il était question dans la convention d'un rapport annuel. Mme Missoffe m'a dit qu'il y avait un suivi très régulier. Je proposais de le rendre avec une fréquence plus élevée, au mois par exemple, ou trimestrielle ou plus large, pour justement apprécier l'évolution des besoins sur le terrain au plus juste.

M. Baguet

L'Ordre de Malte est chef de file dans cette opération, cela fait des années que c'est ainsi. Ils travaillent avec plusieurs associations. Ils sont ravis de nous avoir à leur bord. Si vous avez les uns ou les autres le souci de découvrir ce qui se passe dans nos rues, et pas seulement Boulogne-Billancourt d'ailleurs, parce que les maraudes sont étendues au-delà de Boulogne, ils seront très heureux de vous accueillir.

M. Tisseyre

Je prends bonne note de votre invitation. Effectivement, cela m'intéresse de participer à ce genre de maraude.

M. Baguet

Mme Missoffe mettra en contact.

Mme Missoffe

Pas plus que 2 par 2. Il y a la Croix Rouge qui fait aussi des maraudes. Ils font des maraudes les autres jours. Il faut aussi penser qu'il y a la Croix Rouge qui tourne sur la ville de Boulogne.

Pour le suivi, c'est vraiment du quotidien, il y a un aller-retour avec le CCAS et la personne qui s'en occupe. Le CCAS signale également des personnes sans abri.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20 - ZAC SEGUIN - RIVE DE SEINE - REGIME DE PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS AUX INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DU QUARTIER DU PONT DE SEVRES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS.

Rapporteur : M. Mougin.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer une convention fixant le régime de participation des constructeurs aux infrastructures et équipements du quartier du Pont de Sèvres. Je m'explique.

Ainsi que vous le savez, dans l'hypothèse où certains terrains ne sont pas cédés directement par un aménageur de zone à des constructeurs, le Code de l'Urbanisme prévoit qu'une convention de participation du dit constructeur aux coûts des équipements publics de la ZAC avec la collectivité qui a initié l'opération d'aménagement, soit fixée. Ce type de convention a déjà été passé en ce qui concerne la ZAC Seguin Billancourt elle-même.

Il vous est désormais demandé, parce que cela est rendu nécessaire, qu'une convention de ce même type soit établie avec le quartier en ce qui concerne le quartier du Pont de Sèvres. En effet, rappelez-vous, le projet de rénovation des tours GE du Pont de Sèvres a été adopté dans son principe par un récent Conseil municipal et nous allons désormais fixer avec GE le régime de participation de GE au financement des équipements du quartier.

C'est un projet qui étend à 7000 m² la surface des bureaux qui vont être construits ou rénovés.

Il a été proposé de fixer à 66 euros du m² SHON le montant de cette participation, ce qui porte à 454 476 euros la somme qui devra être versée par GE.

Ce versement sera réalisé en nature par la cession à l'euro symbolique à la SAEM de 42 places de parking situées sous la dalle du Forum haut et nécessaires à la réalisation de la montée de la place du Forum haut. Ces places ayant été estimées à 5 000 euros par les Domaines, soit au total un montant de 210 000 euros. Le solde étant de 244 476 euros.

Je précise que ce montant de 66 euros du même carré a été négocié plutôt à des valeurs faibles par rapport à ce qui a pu se négocier ailleurs, notamment dans le Trapèze. Mais nous sommes dans une zone déjà fortement équipée, puisque c'est une zone qui n'est pas en création mais créée depuis longtemps, fortement équipée à la fois en moyens de desserte et en équipements collectifs, et de surcroît l'aménagement de ces bureaux va permettre à la Ville de réaliser à cet emplacement une ouverture du quartier du Pont de Sèvres sur le reste de la Ville.

Voilà, mes chers collègues, la teneur de cette délibération.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Maire à signer la convention de participation avec GE.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Pas d'observation, avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt s'est fait confirmer que le projet architectural était bien celui de M. Pérot présenté lors du dernier Conseil municipal. Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Je trouve cette délibération tout à fait bienvenue et il est normal que les constructeurs versent 454 euros par mètre carré, qui correspond à peu près à ce qui a été décidé pour le Trapèze, mais je constate qu'il va y avoir là un permis de construire avec près de 7 000 m² de bureaux supplémentaires. Comme tout à l'heure vous nous avez dit que dans le cadre de votre accord avec Renault et DBS, vous aviez prévu une augmentation du nombre de mètres carrés de bureaux sur la partie du Trapèze Est, je me demande si l'équilibre prévu et résultant du porté à connaissance du Préfet il y a quelques années entre les mètres carrés de bureaux et les mètres carrés de logements ne va pas être rompu, puisqu'il y aura 20 ou 25 000 m² supplémentaires sur le Trapèze et il y aura 7 000 m² ici.

Je crois qu'il faut bien regarder si, au niveau du total des bureaux par rapport au nombre de logements, l'équilibre n'est pas modifié.

J'ajoute que, dans cette négociation que vous avez rapportée tout à l'heure en réponse à une question dans le cadre de la discussion avec Renault et DBS, le fait d'avoir transformé des mètres carrés de logements ou des mètres carrés de logements sociaux en bureaux donne un avantage à Renault, et comme vous êtes habile négociateur, je pense que c'est à ce moment-là que l'on aurait pu imputer la dette de la ville à Renault sur cette augmentation du nombre de mètres carrés de bureaux par rapport à ce qui était prévu.

M. Baguet

M. Fourcade, rapport bureaux/logements, la Ville est en avance. La Ville est en avance en logements. J'ai évoqué cela avec le nouveau Préfet lorsqu'il est venu se présenter

il y a 15 jours.

Sur la négociation conclue avec les promoteurs Renault et la Ville, bien évidemment M. Fourcade, j'ai veillé à ce que la plus-value n'aille pas chez les promoteurs, mais se répartisse entre Renault et la Ville, et j'ai obtenu une répartition à 50/50. Cela va nous aider effectivement à financer. Mais c'est vrai que c'était une négociation compliquée parce que les promoteurs ne voulaient pas l'entendre de cette oreille.

Nous avons signé une première convention avec Renault puis une autre convention avec les promoteurs. J'avais intégré cela. Sur l'îlot V, vous aviez obtenu la même négociation sur la plus-value rapportée, sauf que la plus-value a un peu diminué parce que 2 des promoteurs ont demandé des réductions compte tenu de la conjoncture. Pour pouvoir conclure les projets, nous avons accordé cette réduction, mais j'ai refusé que la Ville porte seule le poids de la réduction : nous nous sommes répartis avec Renault la réduction à 50/50. Sur les 30 M€ d'excédent de l'îlot V, qui sont devenus aujourd'hui de mémoire 25 M€, nous nous sommes répartis 12,5 et 12,5.

M. Fourcade

La plus-value sur l'îlot V est supérieure à 10 M€. Par conséquent, c'est une recette supplémentaire pour la SAEM qui est intéressante.

M. Baguet

Tout à fait, nous n'avons pas pu faire pareil pour l'îlot Y, la conjoncture n'est pas bonne, mais nous essaierons de le faire si la conjoncture redevient meilleure.

Mme Vouette

Premier point pour rebondir sur ce que vous disiez et M. Fourcade, le groupe @lternance est en total désaccord avec le fait de remplacer les logements par des bureaux. On en a déjà parlé.

Je voulais vous faire part d'un certain nombre de demandes qui proviennent de nos concitoyens habitant le Pont de Sèvres, c'est une question qui revient régulièrement sur le tapis, qui n'est toujours pas réglée : les conditions dans lesquelles se font les travaux dès 6 heures du matin, week-ends compris, et les conditions de livraison de Renault dans la rue Yves Kermen, parfois avant 6 heures du matin.

Je suis surprise que des gens viennent nous voir régulièrement pour nous parler de ces problèmes. J'aimerais bien que la municipalité fasse en sorte que l'on respecte un minimum les riverains et que les travaux ne commencent pas avant 7 heures du matin.

M. Baguet

Nous n'allons pas revenir à chaque fois sur l'histoire des mètres carrés de bureaux et de logements. Je rappelle que lorsque l'on construit du logement social sur le Trapèze, les bailleurs sociaux sont obligés de passer sous les fourches caudines des promoteurs. Ils achètent en VEFA et les promoteurs vendent à un prix particulièrement élevé. La dernière fourchette de prix était entre 3 300 et 3 600 euros du mètre carré pour du logement social. C'est très important. Ce qui fait que les bailleurs sociaux privés demandent une subvention non négligeable à la Ville de 5 000 euros par logement ; le Conseil général apporte également une aide double.

J'ai expliqué au nouveau préfet que si nous pouvions lever le pied sur des logements sociaux qui nous coûtent très chers sur les terrains Renault pour en faire ailleurs dans Boulogne-Billancourt, notamment sur l'opération Osica/France Mutualiste, nous pourrions aider à développer le logement social. Nous avons préempté aussi un petit immeuble, nous allons aider d'autres bailleurs sociaux à s'installer sur la ville. Je préfère qu'il y ait une répartition harmonieuse et que la contribution publique aille directement aider les bailleurs sociaux privés ou notre office HLM "Boulogne-Billancourt Habitat". D'ailleurs, j'ai demandé à ce que "Boulogne-Billancourt Habitat" puisse être éventuellement candidat à une construction sur le Trapèze, mais en construction directe, parce que pour l'instant, les promoteurs ont refusé.

Je leur ai demandé de renoncer à des droits à construire. Dans ce cas-là, peut-être que notre Office pourra être candidat. Je trouve dommage que notre Office n'ait pas pu construire un petit immeuble sur les terrains Renault.

Je profite de cette délibération pour remercier GE, qui nous a mis à disposition gracieusement les locaux du rez-de-chaussée de sa tour pour y ouvrir l'antenne municipale. Cela s'est même fait à dépense nulle, Mme Rougnon y est installée. Elle est accompagnée de 3 employés municipaux qui ont été mis là par redéploiement. Nous ne payons pas de loyer, nous ne payons pas de salaire ! C'est une opération intéressante qui a beaucoup satisfait nos concitoyens du Pont de Sèvres parce qu'ils ont retrouvé une présence.

M. Baguet

Nous avons un arrêté municipal qui a été pris il y a quelque temps sur le commencement des travaux à 7 heures du matin. Or certaines entreprises commencent à 6 heures. Elles nous expliquent que souvent, cela ne concerne pas les constructions lourdes, mais les finitions. Sur les finitions, elles ont un calendrier extrêmement tendu et dérapent un peu. Cela a été le cas notamment pour la finition de l'immeuble l'Angle, qui accueille aujourd'hui l'entreprise l'Equipe, qui d'ailleurs s'est ins-

tallé cette semaine. La fin des travaux a été extrêmement pénible pour les riverains immédiats de la rue du Vieux Pont de Sèvres.

Là, nous allons avoir le même problème tout le long du cour de l'Île Seguin ou de la rue du Vieux Pont de Sèvres. Nous commençons à construire le Trapèze en partant de la rue du Vieux Pont de Sèvres de l'ouest vers l'est. Une fois que tous les immeubles le long de la rue du Vieux Pont de Sèvres seront terminés, les riverains du Pont de Sèvres n'auront plus de nuisances parce qu'il y aura un écran d'immeubles qui aura été dressé à cet endroit-là.

On va voir avec Mmes Fathallah et Rougnon avec la SAEM. J'ai reçu des mails de personnes qui se plaignent de ces nuisances.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21 - AUTOLIB' - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SEINE AU SYNDICAT MIXTE D'AUTOMOBILES EN LIBRE-SERVICE - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Gardillou.

C'est une communication un peu longue mais importante parce qu'elle engage notre Ville à travers la Communauté d'agglomération.

Les pratiques de déplacement en agglomération sont aujourd'hui en forte évolution et ne passent plus nécessairement par la possession d'un véhicule personnel. Cette situation se traduit notamment par une hausse régulière de la fréquentation des transports en commun et un développement de l'usage des deux roues que confirme le succès des systèmes de vélos en libre-service, inaugurés à la fin du mois dans notre ville.

Ainsi par exemple, si l'on rapproche les 12.800 places de stationnement disponibles dans notre ville, avec les forfaits résidents actifs au nombre d'environ 5 000, il apparaît que toute offre susceptible de proposer de nouvelles solutions de mobilité et de permettre, dans certains cas, de renoncer à l'achat ou à la possession d'un véhicule individuel, ne peut que contribuer à la fluidité de la circulation et du stationnement.

Compte tenu de la densité urbaine de notre ville et des difficultés de stationnement qui en résultent, il y a donc un intérêt à diversifier l'offre de transports et à offrir de nouveaux moyens de déplacement.

A l'initiative de la Ville de Paris, 80 communes et EPCI du cœur de notre agglomération, ainsi que les trois départements de petite couronne et la Région ont été consultés. Des réunions de travail ont été organisées à par-

tir de juin 2008 et plus de 73 collectivités ont participé aux débats et à la mise en forme des projets de statut d'un Syndicat Mixte d'automobiles en libre-service.

Des représentants de la Ville et de la communauté d'agglomération Val-de-Seine, compétente en matière de voirie et d'aménagement de l'espace communautaire, ont participé à l'ensemble de ces réunions.

Le dispositif envisagé permet de déposer les véhicules en un point différent du point de départ, cette liberté d'usage apporte une amélioration significative aux premières expériences d'auto-partage qui s'apparentent à une simple location horaire fonctionnant "en boucle".

Conformément à l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales, le Maire de Paris a demandé l'autorisation au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, de créer un syndicat mixte ouvert destiné à mettre en œuvre le projet Autolib'. Chaque commune ou établissement public souhaitant devenir membre du syndicat doit délibérer dans les mêmes termes.

Peuvent adhérer au Syndicat Mixte ouvert les villes, agglomérations, départements de la petite couronne ainsi que la région. Les villes adhérant à titre individuel disposeront d'un représentant à l'exception de la ville de Paris qui en aura deux. Les EPCI auront un nombre de représentants égal, au plus, au nombre de communes membres soit deux sièges pour notre Communauté d'Agglomération.

Je vous informe ce soir du souhait de notre Député-Maire et Président de la Communauté d'Agglomération Val-de-Seine de proposer au Conseil Communautaire, lors de sa prochaine séance, d'adhérer au Syndicat Mixte Autolib'.

Après création du Syndicat, le déroulement du projet est envisagé de la manière suivante :

- lancement d'une Délégation de Service Public, d'une durée de 10 ans, la décision d'engager cette procédure résultant au final d'une décision du futur Syndicat,
- pour la première année, contribution des membres au budget de fonctionnement afin de couvrir les dépenses courantes du syndicat,
- participation aux investissements lors de la mise en place d'Autolib'. Il est prévu que cette participation soit plafonnée à 50 000 euros pour une station de 6 places, le montant définitif résultant de la mise en concurrence entre les opérateurs qui souhaiteront exploiter le service. Aucune participation ultérieure des membres du Syndicat n'est envisagée.
- possibilité pour le syndicat de souscrire un emprunt pour les stations et donc pour les membres qui le souhaiteraient d'échelonner le paiement de l'investissement,
- majoration du coût des stations de 20% pour les collectivités qui adhèrent au Syndicat postérieurement à sa

création,

- le projet de cahier des charges prévoit que le délégataire de service public acquittera, chaque année, une redevance. Elle serait de l'ordre de 750 euros par place et par an, soit une redevance annuelle de 4.500 euros par station de 6 places,

- le calendrier prévisionnel est envisagé de la manière suivante :

- 1^{er} trimestre 2009 - délibération des villes ou communautés d'agglomération souhaitant adhérer au Syndicat Mixte,

- 2^e trimestre 2009 - lancement, par le Syndicat Mixte, d'une consultation en vue de la passation d'une Délégation de Service Public,

- 2^e semestre 2010 - mise en service des premières stations.

Un tableau prévisionnel de répartition des stations au sein des Villes concernées par ce projet a été établi sur la base de la population et de l'emploi. Il fixe le nombre de stations à 38 pour Boulogne-Billancourt, un quota de base, pour adhérer au projet, ayant été fixé au tiers.

A ce stade, il est prévu de proposer au Conseil d'agglomération, de souscrire pour le quota de base, soit 13 stations et 78 voitures pour Boulogne-Billancourt et 2 stations et 12 voitures pour Sèvres, étant précisé qu'il est prévu que le cahier des charges permette de souscrire ultérieurement à un nombre plus important de stations.

Concernant la localisation des stations et afin de tenir compte de la densité urbaine de notre territoire, il y aurait un intérêt à ce qu'une partie des stations soit, dans la mesure du possible, installée dans des parkings en ouvrage permettant ainsi de réduire l'impact de ces nouveaux véhicules sur la voie publique.

Des études vont être engagées en ce sens, elles pourraient concerner notamment les sites suivants :

- parking de l'hôtel de ville (une station simple ou double pourrait éventuellement être installée dans la zone du premier sous-sol affectée à la Ville),
- nouveau parking du Cours de l'Ile Seguin (intégration dans la future DSP), - futur parking du Pont Daydé,
- parking du Parchamp (sous réserve d'une éventuelle négociation avec Q Park),
- recherche de "blocs" de places dans des parkings du domaine privé de la ville ou de bailleurs sociaux.

Enfin, au-delà de la réponse fonctionnelle que ce projet est susceptible d'apporter, je souhaite évoquer l'intérêt de ce projet sur le plan environnemental.

Le cahier des charges, qui est en cours de préparation, permettra de donner la priorité aux propositions de véhicules propres, susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants de proximité et ce dans la mesure où ils présenteront des caractéristiques d'autono-

mie et de conduite adaptées à l'utilisation en milieu urbain.

Les différentes réunions de travail préparatoire entre les collectivités partenaires ont clairement fait apparaître une volonté partagée d'un choix de véhicules propres, même si l'on ne peut, à ce stade, en préjuger la technologie.

Telles sont donc, mes chers collègues, les caractéristiques principales de l'opération qui devrait être examinée par le Conseil d'agglomération Val-de-Seine lors de sa prochaine séance.

Bien évidemment, je vous tiendrai régulièrement informés de l'avancement de ce projet.

M. Tisseyre

M. le Maire, c'est un projet qui présente des intérêts. J'ai quelques questions par rapport à la communication. Où va-t-on ? Notamment avez-vous des précisions basiques concernant le type de véhicule que ce serait en termes d'habitabilité ? En termes de puissance ? En termes d'autonomie ?

Je voulais en venir aux problèmes d'infrastructure qui vont se poser, aux problèmes d'approvisionnement énergétique et aussi une réflexion sur le périmètre de compatibilité.

Par rapport aux batteries, on s'embarque au niveau technique, c'est assez compliqué puisqu'il n'y a pas vraiment de recul dessus. Les batteries, c'est le point névralgique de ce type de fonctionnement. Se pose le problème de la recharge, de la durée de vie de ces batteries. On ne sait pas tellement où l'on va.

En conclusion, je dirais que c'est un progrès. On ne peut que se réjouir que vous vous inspiriez de notre programme, puisque ce concept figurait dans le programme des élections 2008 de notre groupe.

M. Baguet

Il reste encore 10 points. Nous allons présenter ce projet à la communauté d'agglomération la semaine prochaine. D'ici là, vous pouvez peut-être voir M. Gardillou ou M. Solère qui ont suivi ce dossier et poser toutes les questions techniques à M. Graffin ou Mme Bruneau, qui pourront vous répondre sur les consommations des véhicules, etc. Ce n'est qu'une communication.

Vous êtes d'accord M. Tisseyre ?

M. Tisseyre

Oui.

22- EXPLOITATION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT PASSE PAR VOIE DE PROCEDURE ADAPTEE.

Rapporteur : Mme Bouée.

La présente délibération vise l'exploitation d'un équipement dédié à l'accueil d'enfants âgés de moins de 4 ans.

Je souhaite en effet soumettre à votre approbation un projet concernant la création d'une structure d'accueil collectif dans les locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment dont la ville est propriétaire au 137 rue Les enfants du Paradis, et qui abrite la crèche collective et le jardin d'éveil "Le Point du Jour". Ces locaux, libérés il y a plusieurs années, pourraient accueillir, après quelques travaux de remise en état diligentés par les services municipaux, une vingtaine d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans, à temps partiel et temps complet, et ce, dès la rentrée 2009.

Il vous est proposé de confier la gestion de cette structure multi-accueil à une entreprise, les places étant attribuées librement par la Ville, par l'intermédiaire de la commission municipale d'attribution.

Le cas échéant, la gestion de cette structure fera l'objet d'un marché de prestations de service, conclu à l'issue d'une procédure adaptée conformément à l'article 30 du nouveau code des marchés publics. La consultation sera lancée à la fin du mois de mars, la date de remise des offres étant fixée au 4 mai 2009.

Ce marché sera constitué d'un lot unique. Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- valeur technique (60%) : qualité du projet pédagogique et pertinence du règlement intérieur, moyens spécifiquement affectés à l'exécution du service, délai de mise en œuvre de la prestation ;
- prix (40%).

Le montant annuel de ce marché est estimé à 300 000 € environ. Sa durée est de un an, renouvelable par reconduction expresse par période d'un an, au maximum trois fois, pour une durée maximale de quatre ans.

Pour mener à bien ce projet, il convient aujourd'hui d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant, après consultation.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote, celui-ci a souhaité savoir pourquoi la limite d'âge était de 4 ans.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Nous avons modifié la délibération à la demande de la commission des affaires générales et sociales sur les critères qui sont passés de 65/35 à 60/40.

Mme Bouée

Cela faisait suite à la recommandation de la commission d'appel d'offres.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23 - COLLEGE THIERS VAILLANT - CESSIION GRATUITE D'UN TERRAIN AU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE - MODALITES DE LA CESSIION - PRISE EN CHARGE DES SURCOUTS LIES A LA DEPOLLUTION DU TERRAIN - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES ACTES AFFERENTS.

Rapporteur : Mme Godin.

Mes chers Collègues.

Le 7 juillet 2005, notre conseil municipal s'était prononcé sur la mise à disposition du Département des Hauts-de-Seine d'une parcelle de terrain afin d'y construire un collège de 600 élèves, ayant vocation à remplacer le collège Vieux Pont, propriété de la Ville et dont les locaux lui seront restitués après leur libération.

Ce collège, qui sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général par l'équipe Daudre-Vignier architectes/COTEC Bureau d'Etudes Techniques, comprendra, pour mémoire, les éléments suivants :

- un gymnase comprenant notamment une salle de gymnastique et une salle de sports (44x22 m, hauteur libre 7 m) conçue pour la pratique du volley-ball, du basket-ball, du badminton et du handball.
- un internat pour la réussite de 32 places,
- un plateau d'évolution physique de plein air,
- le Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.) actuellement installé 10 rue Liot, et œuvrant pour les établissements de Boulogne-Billancourt, de Garches, d'Issy-les-Moulineaux, de Saint-Cloud et de Vaucresson,
- une restauration en liaison froide,
- une Unité Pédagogique d'Insertion (U.P.I.) pour handicapés mentaux,
- 8 logements de fonction.

Dans la mise au point du programme de ce collège, la Ville s'est attachée à obtenir des accès indépendants au gymnase, et à demander au Département un accord sur son utilisation, sous la responsabilité de la Ville, en dehors bien entendu des jours et heures d'activité du collège. La mise à disposition de cet équipement sportif à la Ville se

fera dans le cadre d'une convention qui inclura une participation de la Ville au financement de ce seul équipement sportif.

La libération des emprises de toutes les constructions existantes, opération à la charge de la Ville, est aujourd'hui achevée et les travaux de construction commencent ces jours-ci, pour une durée de 18 mois environ.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'Article 79.1 alinéa 2 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, codifiées à l'Article L213-3 du code de l'Education, il avait été décidé, par délibération du conseil municipal du 4 octobre 2007, la cession à titre gratuit du terrain au Département. En effet, "les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires."

Cette délibération avait autorisé le Maire à signer l'acte nécessaire à la cession gratuite, mais les modalités relatives à la nécessaire dépollution du terrain, ne pouvaient être connues à l'époque et n'avaient donc pu être précisées, et notamment les surcoûts induits, que la Ville prend à sa charge en contrepartie de l'investissement du Département dans un équipement scolaire local.

Le Conseil général ayant aujourd'hui attribué le marché de travaux pour la construction du collège, les surcoûts liés à la mise en décharge spécifique des terres polluées issues des terrassements sont dorénavant connus et peuvent donc faire l'objet d'un forfait dont le montant fait partie des modalités de la cession.

La Ville accepte donc de prendre à sa charge, au titre de la dépollution de la parcelle concernée par la cession, un montant forfaitaire de 440 761,65 euros sans taxes (valeur août 2008, actualisée sur la base du dernier coefficient connu à la date de signature de l'indice BTO1). Ce montant, qui ne fera pas l'objet d'une application de la TVA, résulte de l'offre de l'entreprise retenue pour la réalisation du collège en ce qui concerne la gestion des terres impactées, augmenté de 5 % correspondant aux frais de maîtrise d'œuvre. Le paiement sera effectué à la signature de l'acte de vente.

L'acte de cession comprendra par ailleurs les dispositions habituelles en matière de vente et le retour à la Ville tant des biens du collège du Vieux Pont que de ceux du nouveau collège en cas de désaffectation. S'agissant de biens relevant du domaine public, l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques permet désormais leur cession sans déclassement préalable entre personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à

l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Je vous propose donc, mes chers collègues, d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la cession gratuite au département des Hauts-de-Seine d'un terrain de 7 500 ml. correspondant aux parcelles cadastrées AR n° 59-61-62-131-132-134-138 situées 62 à 64, avenue Edouard Vaillant.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Une question du groupe @lternance sur le calendrier au sujet des dates de début des travaux et de livraison. Les réponses étant que le marché venait d'être attribué, le démarrage des travaux est prévu pour mai et l'ouverture est escomptée début 2011.

Avis de la commission à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt s'est interrogé sur la pertinence de la présence de l'article 1 qui définit les pouvoirs conférés au Maire et les parcelles impactées. Il semblerait qu'il ait été rajouté parce qu'il y a eu une modification des parcelles.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Je réagis à ce que disait M. Graffin. Normalement, l'établissement est prévu pour la rentrée de septembre 2011. Les travaux commencent en avril/mai 2009, on rajoute un an, cela fait avril/mai 2010 et on ajoute après 8 mois. Cela veut dire qu'ils n'ont pas prévu la rentrée pour le collège en septembre 2011 ? Il y a quelque chose qui ne va pas. Normalement les élèves doivent prendre possession du collège en septembre 2011. Là, c'est janvier 2011.

Mme Godin

Sachant qu'il n'y a pas d'urgence dans la mesure où les élèves sont toujours accueillis dans le collège du Vieux Pont actuel.

M. Baguet

Oui, mais ce n'est jamais bon de changer les élèves d'établissement en cours d'année.

Mme Godin

Au pire, comme ils restent dans le même établissement, ils ne sont pas mis à la rue.

M. Fourcade.

Le Conseil municipal avait déjà autorisé le Maire à signer les actes nécessaires à la cession. L'article premier redit cette chose-là. Est-il important de répéter ?

M. Baguet

Oui, parce qu'il y a eu deux modifications, premièrement sur le fait que la prise en charge de la dépollution n'était pas fixée, le Conseil municipal en 2007 n'avait donc pas le montant précis alors que là nous le fixons à 447 000 €. Ensuite, comme l'a dit Mme Lavarde, la dénomination des parcelles a été modifiée pour rendre le terrain indépendant du reste de l'emprise foncière. Il y a une modification des parcelles cadastrées. C'est juste un problème technique. Nous précisons le coût de la dépollution et intégrons la nouvelle dénomination des parcelles. Nous ne passons pas une délibération pour le plaisir.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24 - JARDIN DE LA BELLE FEUILLE - ENTRETIEN ET SECURISATION DES ESPACES PUBLICS - FERMETURE DE PREAUX SOUS L'ENSEMBLE IMMOBILIER - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES AVEC LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES.

Rapporteur : M. Amar.

Mes chers Collègues,

Le jardin de la Belle Feuille est un espace vert ouvert au public enserré parmi des équipements publics (centre Georges Gorse, école maternelle) et un ensemble immobilier de trois copropriétés. La convention qui lie ces dernières et la Ville définit les servitudes de passage ou d'usage publics, et indique qu'il revient à la Ville d'assurer la sécurité et la qualité du square, ainsi que l'entretien de l'ensemble des allées et passages desservant les ensembles immobiliers.

C'est dans ce cadre que la Ville a installé, en 2004, une grille, ouverte en journée de 7h30 à 20h, afin de limiter les accès du public, en particulier la nuit.

Malgré cette réalisation, de nombreuses personnes se réunissent encore à l'intérieur des jardins la nuit et en particulier sous le préau situé en cœur d'îlot à l'emplacement d'une des issues de secours du centre Georges Gorse.

Aussi, lors du conseil municipal du 29 janvier 2009, vous avez autorisé le Maire à lancer une consultation pour l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un réseau de cinq caméras affectées à la vidéosurveillance du jardin de la Belle Feuille, avec raccordement à l'hôtel de ville.

En complément de ces mesures, les syndicats des copropriétaires et la Ville souhaitent aujourd'hui procéder conjointement à la fermeture de ce préau en cœur d'îlot.

Compte tenu de l'amélioration attendue de la sécurité du jardin de la Belle Feuille, il est proposé que la Ville finance 50% des travaux de fermeture plafonnés à 40 000 € TTC, sous la forme d'une subvention d'équipement. Le montant des travaux est estimé à 80 322€ TTC.

Cet aménagement ayant des incidences sur l'une des sorties de secours du centre Georges Gorse, la Ville doit réaliser les travaux de mise en conformité de cette issue (éclairage, détection, caméra, alarme...) pour un montant d'environ 30 000 € TTC.

De plus et dans le même souci de sécurité, la ville de Boulogne-Billancourt souhaite fermer un petit espace contigu à une autre issue de secours du centre Georges Gorse qui sert actuellement de point de rassemblement et de dépôt sauvage. Ces travaux d'un montant estimé à 13 000 € TTC environ seront financés par la Ville.

L'ensemble de ces trois interventions représente donc pour la Ville une dépense maximum de 83 000€ TTC.

La Ville n'étant pas propriétaire des espaces concernés, je vous propose d'autoriser le Maire à signer les conventions relatives à l'exécution des travaux précités et à la mise à disposition gracieuse à la Ville des espaces correspondants, avec les syndicats de copropriétaires concernés.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Après une discussion sur le caractère public et privé du foncier, il a été rappelé que la Mairie était propriétaire d'une surface devant la sortie de secours du centre Georges Gorse.

On a eu un avis favorable, avec une opposition du groupe @lternance et l'abstention du groupe Unis pour Boulogne Billancourt.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe @lternance a fait part de ses craintes de voir les demandes de copropriétés se multiplier. Avis favorable de la commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Un complément. C'est vous M. Fourcade, ou M. Tellini, qui m'avez demandé en commission des finances la lettre. Je vous confirme bien que Pierre-Mathieu Duhamel, le 9 octobre 2007, avait écrit aux Présidents des copropriétés pour leur dire... (lecture) "...je vous confirme mon accord sur ce projet et je proposerai au conseil municipal que la ville prenne en charge la moitié du montant des travaux."

Il y avait un engagement formel c'est ce que je vous avais dit en commission des finances que nous tenons à respecter.

Mme Vouette

Je voudrais préciser qu'en commission des finances, non seulement on a dit que l'on craignait de donner le mauvais exemple et que l'on ait plein de copropriétés privées qui viennent nous demander ce type d'installation, mais pour nous c'est excessif. On a déjà financé des grilles, des caméras, des caméras supplémentaires. On embauche des policiers municipaux pour faire des rondes dans la ville je suppose, ils n'ont qu'à faire des rondes dans ce coin-là. Nous nous sommes totalement opposés à continuer dans cette espèce de paranoïa sécuritaire.

M. Baguet

Ce n'est pas de la paranoïa sécuritaire. Je vous l'ai dit aussi en commission des finances. Dans cet ensemble, la situation juridique est compliquée, c'est un espace privé avec des servitudes de passage public dans lequel se trouvent des établissements publics et il y a de la délinquance.

Depuis que nous avons été élus, nous avons saisi le Procureur et le commissaire de police pour faire des opérations de police à Boulogne-Billancourt et dans le square de Belle-Feuille. 7 individus ont été arrêtés, dont 6 sont condamnés aujourd'hui pour trafic de drogue et autres diverses activités clandestines. Dans cet espace-là, il y avait de l'insécurité.

Votre interrogation est tout à fait juste. Effectivement on peut se poser la question de savoir si c'est à la Ville de financer les travaux, mais à partir du moment où nous avons une coresponsabilité et que nous voulons assurer aussi la sécurité des habitants qui fréquentent les équipements publics du centre à rayonnement régional, nous devons nos responsabilités. Comme il y a eu un engagement en plus de la précédente municipalité, il me paraît légitime de l'honorer.

Mme Vouette

Enfin M. le Maire, vous nous faites quand même remarquer que la police a récemment interpellé des personnes à cet endroit. On constate donc que tous les équipements mis en place jusqu'à présent ne sont pas efficaces. C'est la présence humaine, si je comprends bien, ce sont les rondes de police municipale. Alors, que l'on arrête de truffer la Ville d'équipements de ce type et que l'on mette de la présence humaine.

M. Baguet

Je vous assure que la police municipale est intervenue de très nombreuses fois. Elle passait le soir, mais ne pou-

vaît pas agir. Il a fallu que la police nationale fasse une enquête très longue et coûteuse, ils ne vont pas recommencer tout le temps. Ces groupes risquent de se reconstituer. La meilleure protection, c'est la vidéo protection, surtout quand ce sont des endroits stratégiques dans Boulogne-Billancourt, qui attirent.

Mme Bauche

M. le Maire, merci de me donner la parole. Je voudrais attirer l'attention sur ce qui risque de nous arriver par la suite. Ces espaces publics/privés, des ruelles avec des servitudes d'espace public dans les jardins, on en a beaucoup, dans les deux quartiers dont je me suis occupée successivement par exemple. Quand on met des caméras quelque part, le premier effet c'est probablement d'améliorer la sécurité à l'endroit pile où on les a mises, et cela chasse en fait les malfaiteurs un peu plus loin. De proche en proche, nous allons devoir aider les autres Boulognais de la même façon.

Je crois que nous entrons dans un engrenage où, en plus, d'ailleurs la vie ne va plus être tellement rigolote. Je ne sais pas s'il ne faudra pas que l'on mette de temps en temps une cagoule quand on traversera un parc la nuit. Je crois qu'il faut que l'on travaille la suite, parce qu'il va nous arriver des ennuis. Ce serait bien que l'on y pense.

M. Baguet

Vous n'êtes pas contre ce projet-là ?

Mme Bauche

Finalement, c'est très bien que vous respectiez l'engagement de votre prédécesseur, mais je ne suis pas franchement favorable.

M. Baguet

La première fois que cette délibération a été présentée il y a deux ans, elle a été votée à l'unanimité, moins le groupe de la gauche qui ne l'avait pas votée.

Mme Bauche

J'ai changé d'avis.

M. Baguet

Libre à vous Mme Bauche, je le respecte.

Ont voté pour : 40 dont 2 par mandat

Ont voté contre : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 9 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M.

VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU)

La délibération n° 24 est adoptée.

M. Baguet

Vous avez voté la délibération, c'est un engagement de M. Duhamel et tout le groupe s'abstient. C'est intéressant.

25 - IMMEUBLE EN COPROPRIETE 113, RUE D'AGUESSEAU - TRAVAUX DE RAVALEMENT - SERVITUDE DE PASSAGE - PROTECTION DE L'ACCES A LA CITE DE L'ENFANCE PENDANT LES TRAVAUX - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD.

Rapporteur : M. Amar.

Le syndicat des copropriétaires du 113, rue d'Aguesseau a fait voter les travaux de ravalement des façades des courettes intérieures de son immeuble qui se dérouleront pendant trois mois à compter du début du printemps prochain.

L'accès à différentes structures de la Cité de l'Enfance - crèche "Les Ballons rouges", "Le Petit Jardin de Boulogne". "A Petits Pas", "La Maison Ouverte", se fait par le rez-de-chaussée de l'immeuble concerné par les travaux, sur lequel la Ville dispose d'une servitude de passage.

Afin de pallier les risques du chantier deux solutions étaient envisageables :

La première consistant à dévier l'accès des familles à la Cité de l'Enfance par un accès secondaire, empruntant les rues d'Aguesseau et Auguste Perret, les parties communes extérieures d'une propriété privée - sur laquelle la Ville dispose d'une servitude de passage - et une allée dont la Ville est propriétaire à l'arrière de l'immeuble de la Française des Jeux.

Ce parcours d'environ 200 mètres au-delà du dépose-minute actuel, aurait nécessité de franchir plusieurs portails ; de plus cette solution ne résout pas l'accès des fournisseurs de la Cité de l'Enfance et pose des problèmes de sécurité à cause d'un accès arrière difficile à surveiller.

La seconde solution maintient l'accès actuel sous l'immeuble à la Cité de l'Enfance, en imposant à la copropriété d'installer des ouvrages de protection pendant le chantier, dans le cadre de la servitude de passage dont dispose la ville.

C'est cette seconde solution, la plus adéquate, qui est fixée dans un protocole déterminant la nature et les modalités des "ouvrages de protection" à faire installer par la copropriété afin de permettre un cheminement sécurisé aux usagers pendant les travaux.

M. Graffin, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Pas de commentaire, vote à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

La commission des finances dans son ensemble a été surprise de la nécessité de ravalier un immeuble aussi jeune, mais les travaux et la mise en sécurité de l'accès à la crèche ne coûtant rien pour la Ville, la commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

La date de construction de l'immeuble, est 1990. En fait, il a été construit bien avant que l'on ne construise la Cité de l'Enfance, qui a été construite en 2003 et ouverte en 2004. Il y a un décalage de presque une quinzaine d'années entre les deux équipements. Cela ne va pas empêcher de faire des travaux cet été dans le bâtiment de la Cité de l'Enfance. Nous allons profiter de la garantie décennale pour vérifier de notre côté si tout va bien.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION "FINANCES-GESTION-EVALUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES" (AFIGESE-CT).

Rapporteur : Mme Monties.

Mes chers Collègues,

Dans le cadre de la démarche d'amélioration des procédures de gestion et d'évaluation de politiques publiques, il est utile de profiter de l'expérience de professionnels d'autres collectivités territoriales travaillant sur les métiers de la finance, du contrôle et de l'évaluation afin de mettre en place toutes les méthodes, les outils et les indicateurs susceptibles d'aboutir à des objectifs de performance des actions municipales.

Pour ce faire, l'association AFIGESE, née le 17 février 2000 par la fédération de divers groupes préexistants tels : l'association villes-Finance, l'association des directeurs financiers et de contrôle de gestion (DFCG) ainsi que le réseau finances, eut pour objet d'affirmer l'attachement de ses membres aux valeurs concernant la libre administration, la problématique du citoyen au cœur des services publics, le partage et le professionnalisme des cultures financières.

Cette association a pour intérêt majeur de créer une enceinte d'échange nationale de savoir et de savoir-faire.

Elle se présente comme un centre de ressources reflétant la diversité des informations, des expériences, des

pratiques et des outils d'analyses ciblés ainsi que des recommandations utiles.

Les moyens d'actions sont essentiellement les assises de la fonction financière, l'organisation de débats et manifestations, l'émission de bulletins d'information et de liaison, la constitution de groupes de travail, la mise à disposition d'ouvrages spécialisés en matière de pilotage, de process et de management.

Il est donc proposé :

- D'une part, d'adhérer à AFIGESE-CT sur la base d'une cotisation annuelle fixée à 340 € par représentant au sein de l'association à compter du 1er avril 2009 (la dépense étant inscrite au chapitre 920/administration générale).

- D'autre part, d'accepter la désignation en qualité de représentants de la Ville au sein de l'association, du maire-adjoint chargé des Finances et du Budget, Mme DUBOST Geneviève, et le maire-adjoint chargé de l'Evaluation des politiques publiques, Mme MONTIES Michèle, ou leurs représentants.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote, celui-ci a fait remarquer que le CES venait en concurrence de ces groupes de travail.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27 - FONDS D'AIDE AU RELOGEMENT D'URGENCE (FARU) - HEBERGEMENTS TEMPORAIRES CONCERNANT LES OCCUPANTS DES IMMEUBLES SITUÉS 18, RUE MICHELET ET 6, RUE DU DOME - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU FARU ET DE TOUT ORGANISME SUSCEPTIBLE D'EN ATTRIBUER - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Gallant.

Le FARU a pour objet de dédommager les Villes qui en font la demande à l'occasion de l'hébergement d'urgence de populations qui ont subi des sinistres.

C'est le cas de deux sinistres qui sont intervenus en décembre et en janvier derniers. Le premier a eu lieu 18 rue Michelet et 3 familles ont été hébergées pour un montant de 2 960 euros.

Par ailleurs, un sinistre est intervenu le 13 décembre 2008 dans un immeuble 6 rue du Dôme. L'occupante a été hébergée pour un montant de 134 euros.

Il est demandé d'autoriser le Maire à solliciter la subvention auprès du FARU pour un montant total de 3 094 euros.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souligné que le plus important était de régler le problème des immeubles insalubres.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28 - MUSEES MUNICIPAUX - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES EDITIONS FATON, LE MINISTERE DE L'INTERIEUR ET LE MUSEE D'ORSAY - MECENAT ET TARIFS DE LOCATION DES ESPACES DU MUSEE PAUL BELMONDO - DONATION - APPROBATION ET AUTORISATION.

Rapporteur : Mme de Beauval

Plusieurs opérations concernant les musées municipaux font l'objet du présent projet de délibération :

- Renouvellement du partenariat avec les Editions Faton et le Ministère de l'Intérieur.

- Passation de convention de partenariat avec le Musée d'Orsay.

- Les tarifs de location des espaces du musée Paul Belmondo et de la sculpture figurative du XX^{ème} siècle, ces tarifs étant liés à une opération de mécénat sur ce futur musée.

Le dernier point est une donation au Musée des Années 30.

Mme Marie-Françoise Clergeau propose de faire don d'une huile sur toile de son Père, le peintre Auguste CClergeau (1898 - 1967), "Sieste" datant de 1930. Cette donation est libre de toutes clauses contraignantes pour la Ville de Boulogne-Billancourt et sa valeur totale est estimée à 7 000 euros.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Au sujet de l'article 2 de la convention, le groupe @lternance a voulu savoir pourquoi le nombre d'adhérents était fixé à 25.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Vous avez la réponse ?

Mme de Beauval

25 personnes est le nombre maximum pour un groupe, sachant que si on est plus de 25, on ne peut pas profiter pleinement de la visite. Cela a été fixé par délibération.

M. Baguet

Nous avons voté une délibération pour les visites guidées. 25 personnes, c'est le maximum.

Mme Bauche.

Nous vous félicitons de cette délibération et saisissons l'occasion que l'on parle de culture pour rappeler qu'en décembre 2008, vous nous avez fait approuver des statuts, ceux de l'association de préfiguration du pôle universitaire, qui n'étaient pas joints. Peut-être qu'un jour on pourrait les avoir.

M. Baguet

Nous pouvons effectivement vous les communiquer, il n'y a pas de problème. Pour désigner le président de cette association, il fallait que l'on se mette d'accord avec la ville de Paris et que le Ministère valide le nom du président. C'est Olivier Dupin, qui est un grand musicien.

M. Fournier

Il y a un petit flottement avec le ministère.

M. Baguet

Nous sommes d'accord avec la ville de Paris, mais nous attendons l'accord du ministère de la culture. Il faudrait peut-être qu'il se dépêche. Cela fait un moment que l'on s'est mis d'accord sur le nom. Jean-Pierre Fourcade connaît Olivier Dupin puisqu'il a participé au groupe de travail avec le Conseil général sur les réflexions sur l'Île Seguin.

M. Fourcade

Je propose qu'à l'article 4, où l'on traite de le problème de la donation de Mme Clergeau, pour continuer ce que nous avons décidé, on mette que le Conseil Municipal la remercie.

M. Baguet

Oui, c'est une très bonne idée. Nous pouvons le préciser.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29 - PARRAINAGE DU BATIMENT HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE BEAUTEMPS-BEAUPRE PAR LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT - ADHESION A L'ASSOCIATION DES VILLES MARRAINES.

Rapporteur : M. Papillon.

Après les délibérations importantes que nous venons d'examiner, il est bon de prendre un peu le large !

En effet, je vous propose que Boulogne-Billancourt devienne ville marraine du navire le Beautemps-Beaupré, l'un des fleurons de la Marine nationale.

Le Beautemps-Beaupré incarne un passé scientifique prestigieux. Il porte en effet le nom de Charles François de Beautemps-Beaupré, qui est considéré comme le "Père de l'hydrographie moderne".

Surtout, ce navire représente aussi l'avenir, avec ses équipements scientifiques ultramodernes et les recherches qu'il mène en partenariat notamment avec l'IFREMER pour mieux connaître et mieux préserver les ressources océaniques.

Le Beautemps-Beaupré constitue ainsi une vitrine à la fois du savoir-faire technologique français et de notre recherche scientifique.

Ce navire représente aussi l'avenir avec les recherches qu'il mène en partenariat avec l'IFREMER pour mieux connaître et mieux préserver les ressources océaniques, et avec ses équipements scientifiques ultra-modernes. Le Beautemps-Beaupré constitue ainsi une vitrine du savoir-faire français.

Deux équipages garantissent la permanence de ces missions, ce sont des missions scientifiques. Dans le jargon de la marine, le Beautemps-Beaupré est un bateau "blanc", car ses missions sont surtout d'ordre océanographique et hydrographique, par exemple pour cartographier les fonds et mettre à jour les cartes marines.

Le parrainage du Beautemps-Beaupré représente une opportunité exceptionnelle pour notre commune.

Ce parrainage permettrait en effet de tisser des liens

forts entre l'équipage et les établissements scolaires de notre Ville. Les élèves des classes de Boulogne-Billancourt auraient la possibilité d'aller découvrir le navire en se rendant à bord et d'échanger avec les marins qui pourraient leur expliquer leurs missions ainsi que la vie sur le bâtiment.

Une classe de cours moyen de la Ville pourrait suivre l'activité quotidienne du navire à travers un journal de bord. Les lycéens de la classe prépa scientifique du lycée Prévert pourraient élaborer des expériences en commun avec l'équipage.

Ce parrainage constituerait un atout pour l'image de notre ville et devrait également entraîner le développement d'échanges entre les équipes de scientifiques et d'ingénieurs du navire et les milieux économiques de notre ville.

Enfin, grâce à cette nouvelle relation, la ville pourrait bénéficier d'une partie de l'équipage du Beautemps-Beaupré lors de nos cérémonies commémoratives, qui seraient ainsi un moment privilégié pour faire connaître le Beautemps-Beaupré à la population. Le président et le secrétaire général du comité d'entente des associations d'anciens combattants ont souligné leur intérêt pour ce projet.

Une fois soulignés ces avantages dont profiteraient l'ensemble des Boulonnais, quelle est la démarche à suivre ?

Depuis plusieurs mois, j'ai pris contact avec les forces armées et l'association des villes marraines.

Par une lettre du 8 décembre dernier, l'Amiral Pierre-François Forissier, chef d'état-major de la Marine nationale, a indiqué que Boulogne-Billancourt pouvait entreprendre les démarches de parrainage du navire. Nous sommes restés depuis en contact. La Marine Nationale attend beaucoup de ce parrainage.

La semaine dernière, avec M Guéant, Directeur général des services, dont je salue l'engagement personnel sur ce dossier, et M Gérard Moukbirian, Délégué général de l'association des Villes marraines, j'ai rencontré Mme Vouette et M. Fourcade, que je remercie pour leur disponibilité, afin de faire le point sur nos démarches et répondre à leurs interrogations sur l'opération.

Le Conseil municipal doit maintenant choisir. S'il adopte cette délibération à l'unanimité, Boulogne-Billancourt deviendra la marraine du Beautemps-Beaupré et adhèrera à l'association des Villes marraines, qui regroupe toutes les collectivités parrainant une unité militaire.

Le coût de cette adhésion est de 3 000 euros. Une peu moins de 180 communes sont membres de l'association. A

titre d'exemple, les villes de Rouen, Toulouse ou Nantes sont des Villes marraines, et la ville de Paris est marraine du porte-avions Charles-de-Gaulle.

De là, nous pourrions organiser prochainement une cérémonie d'accueil pour accueillir officiellement l'équipage du Beautemps-Beaupré et commencer à faire vivre ce partenariat plein de promesses.

Mes chers Collègues, je vous propose d'embarquer dans cette belle aventure. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir adopter cette délibération.

Je vous remercie.
(Applaudissements...).

M. Baguet.

Nous voyons effectivement l'école du Sénat à l'œuvre !

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Le groupe @lternance a souligné l'intérêt éducatif et pédagogique d'un tel projet en expliquant qu'il s'agissait d'une réelle opportunité pour les enfants comme pour les adultes, et que cela ne pourrait être que bénéfique compte tenu de son aspect scientifique. Il a également demandé si le coût des transports des enfants serait pris sur le budget des classes transplantées.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a précisé que le projet pourrait être étendu aux classes lycée, et souhaite connaître le nombre d'enfants concernés ainsi que le coût pour la ville marraine.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Il a été précisé que lors de la réunion préparatoire, il avait été acté que le coût global pour la Ville ne dépasserait pas 5 000 euros par an. Dans ce cadre, le groupe @lternance a souligné son attachement fort à voir ce projet se concrétiser.

Avis favorable de la commission, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

Mme Shan

J'ai deux questions et une petite remarque.

J'aurais aimé connaître le montant de l'adhésion pour notre Ville. La somme de 3 000 euros me paraît peut-être

un peu sous-estimée puisque, si on veut prendre un exemple, elle était de presque 3 200 euros en 2007 pour la ville d'Issy-les-Moulineaux. Or, cette adhésion est fonction du nombre d'habitants. Ce ne sera-t-elle pas nécessairement plus élevée pour nous ?

D'autre part, ce bâtiment étant en mer plus de 300 jours, le lien qui pourrait être mis en place avec les classes de Boulogne-Billancourt risque d'être ténu. Peut-on déjà partir du principe que les classes en ZEP seront prioritaires dans les partenariats qui pourront être mis en place ?

Sur la forme : un agrément limité à la durée de vie de l'unité est normalement accordé au vu d'une décision unanime, toutes sensibilités politiques confondues de l'assemblée territoriale de la ville candidate. Ce n'est donc pas, comme on le lit dans la délibération, parce qu'il s'agit d'une décision de principe ou d'un engagement formel de la Ville, qu'il faut l'unanimité sinon on pourrait croire que le vote n'est pas libre dans notre Ville, ce qui n'est pas le cas.

M. Fourcade

Ayant participé il y a un mois à un exercice en mer avec l'Amiral Forissier sur un bateau un peu plus gros que celui-là, c'est une bonne idée que la ville de Boulogne-Billancourt parraine un bateau, d'autant plus qu'il y a de moins en moins de bateaux dans la Marine nationale et que les futures frégates, financées de manière innovante, n'arriveront que dans 4 ans.

Par conséquent, nous sommes favorables à cette opération puisqu'elle a répondu aux deux questions que nous avions posées : le coût pour la Ville. Vous dites 3 000 euros par an, mettons 5 000. Et deuxièmement, je pense que ce sera beaucoup plus utile d'envoyer sur ce bateau des jeunes lycéens des classes préparatoires scientifiques que des garçons ou des filles de CM1 ou CM2.

M. Papillon nous a donné des précisions sur le prix et sur les types de classes qui fréquenteraient ce bateau. Nous sommes donc favorables à cette opération.

M. Baguet

Les relations que l'on va entretenir avec ce bateau dépendront de nous, si nous voulons envoyer plusieurs classes des lycées, des classes scientifiques, des anciens combattants. Chaque fois, c'est nous qui paierons la prestation. Il y a l'adhésion d'un côté et de l'autre le service. Nous pouvons très bien proposer à une école de transplanter une classe sur le bateau, je ne sais pas, à la place d'une semaine à Benais. En fait, les dépenses seront liées à notre souhait d'avoir des relations plus ou moins développées.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

M. Papillon

Je vous remercie tous en tout cas.

M. Baguet

M. Papillon s'est beaucoup donné sur ce dossier. Je le remercie de cette belle aventure.

30 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 28 DU 11 DECEMBRE 2008 PORTANT SUR LA CREATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL LOCAL.

Rapporteur : M. Bacchetta.

Par délibération du 11 décembre 2008, le Conseil municipal a procédé à la création du Conseil économique et social local (CESL), en a fixé les statuts et a désigné les membres qui le composent. Depuis cette délibération, les sections du CI-SI, se sont mises au travail

Cette délibération prévoyait le versement d'une indemnité au président-délégué et aux vice-présidents de cette instance de consultation. Au cours des débats, le maire avait précisé avoir interrogé le préfet sur la possibilité de maintenir cette disposition.

Dans sa réponse datée du 13 février dernier, le préfet invite le maire à rapporter la délibération du 11 décembre, dans son article 3, au motif de l'interprétation restrictive faite par la DGCL de l'article I, 4134-7 du code général des collectivités territoriales qui prévoit cette indemnité pour les conseils économiques et sociaux régionaux.

Il précise également, dans le même courrier, avoir été saisi d'un recours initié contre la délibération par un habitant de Boulogne-Billancourt.

Dans l'attente d'un prochain amendement législatif qui devrait aligner le régime d'indemnisation relatif aux CESL sur celui des comités régionaux, et afin de répondre à la demande du Préfet, je vous propose de modifier les termes de la délibération du 11 décembre 2008 et d'approuver les nouveaux statuts du Conseil économique et social local.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Suite à une demande du groupe @lternance, la commission s'est accordée sur le retrait de la première phrase de l'article 4 des statuts pour éviter par la suite tout problème de représentativité.

Sur cette modification, avis favorable à l'unanimité de la commission des finances.

M. Baguet

Nous avons modifié les statuts pour éviter de se retrouver enfermés dans des nombres trop précis.

Mme Vouette

En fait, on aurait encore une demande sur les statuts. On aimerait bien qu'à l'article 11, il soit ajouté : "que les membres du CESL puissent s'auto-saisir de certains sujets." Cela nous semble plus conforme à l'objectif d'un conseil de prospective, qui éventuellement puisse lui-même trouver des sujets.

M. Baguet

Je vous propose que l'on attende un peu, que l'on se donne un peu d'expérience. Pour l'instant, nous avons une feuille de route qui est définie. Nous avons vu cela avec le président délégué, ils vont déjà remettre les premières tendances le 8 avril. C'était un vrai débat.

Nous avons des priorités. Nous leur avons fixé une feuille de route. L'intérêt, c'est que cela rende service à la collectivité, à notre assemblée. Laisse le CESL maître de l'ordre du jour. Nous allons déjà voir ce que cela donne à l'Assemblée nationale et au Sénat avec 50 % de la maîtrise de l'ordre du jour par les assemblées. Avant, c'était le Gouvernement qui avait la maîtrise de l'ordre du jour.

Ne faisons pas tout en même temps, Mme Vouette, donnons-nous un peu de temps.

Mme Bauche

Evidemment, pour l'article premier, nous vous remercions. Vous avez été un peu prévenu.

Pour l'article 3, les moyens de fonctionnement de ce conseil, déplacements, etc., pourriez-vous nous donner l'enveloppe générale de fonctionnement du CESL, non comptés le personnel, les locaux et l'informatique ?

Enfin, puisque le point 6 de la délibération 3 se substitue en matière de rémunération à ce qui avait été prévu initialement, pouvez-vous nous dire dans quelles conditions exactement on touche 122,87 euros ?

M. Baguet

Nous n'allons pas encore revenir sur le sujet. Les 122,87 euros, c'est une vacation, c'est-à-dire une mission assumée par une personne. A Boulogne-Billancourt, nous avons énormément de vacations. Nous avons un montant total de 2 à 3 M€ d'heures supplémentaires et 2 à 3 M€ de

vacations. Beaucoup de services fonctionnent avec des vacataires. Pour l'école de sport, il y a des vacations de 2 heures, de 3 heures, d'une journée. C'est une mission. Cela fera 122 euros. Je vous ai cité un exemple. Il n'y a pas que le CESL. Nous n'allons pas multiplier les vacations comme cela ad vitam aeternam. En tout cas, un montant a été fixé, cela pourra être hebdomadaire, pour les écoles de sport, il y a parfois plusieurs vacations la même semaine pour la même personne. Dans le budget global nous avons prévu pour l'ensemble de ces vacations, tout confondu, y compris les personnes en dehors du CESL, nous avons 200 000 euros pour cette année.

Mme Bauche

J'en prends note. Une précision supplémentaire : cette vacation est d'un montant fixe, mais elle peut être d'une durée différente selon l'impétrant à qui elle sera servie ? Comment est-ce défini ?

M. Baguet

Cela dépend de la mission définie. Il y a des cours de sport qui durent 2 heures, d'autres sur 3 heures. Nous verrons. Cela donne une latitude.

Mme Bauche

Ce n'est pas destiné à payer des professeurs de gym. C'est destiné à payer autre chose.

M. Baguet

C'est la même chose. Nous allons nous mettre d'accord sur des vacations.

Mme Bauche

En fait, c'est du temps de présence, ce n'est pas de la matière grise fournie.

M. Baguet

C'est du service rendu, c'est de la prestation.

Mme Bauche

C'est juste au temps passé. J'aimerais bien que l'on ait un mode d'emploi.

M. Baguet

Je vous ai donné tout à l'heure l'exemple d'un conseiller technique qui va nous accompagner dans la réalisation du Musée des Années 30. Nous lui avons fixé des missions, j'ai rédigé une lettre en ce sens. Je ne vais pas être sur son dos tous les jours pour le contrôler. En revanche,

M. Fournier se fera faire des comptes rendus. On ne peut pas dire à quelqu'un d'un certain niveau : vous nous devez une heure aujourd'hui, une heure vingt le lendemain, une heure dix le surlendemain. Cela ne fonctionne pas comme cela. Cela fonctionne de façon globale.

Mme Bauche, nous avons une délibération claire qui reposait sur ce qui existe depuis 13 ans à Issy-les-Moulineaux. Il y a effectivement un doute législatif, une ambiguïté qu'il faut régler par un amendement parlementaire. Là, nous avons trouvé une réponse technique, juridique administrative à un engagement qui avait été pris. C'est celui-ci. J'espère très rapidement que l'on pourra revenir devant le Conseil municipal, modifier à nouveau les statuts pour vous annoncer des choses claires comme on l'avait annoncé la dernière fois. J'avais proposé que ce soit la moitié d'une indemnité de maire-adjoint. Nous resterons dans cette enveloppe. Je ne vois pas où est le problème.

Mme Bauche

C'était clair que c'était illégal, donc on fait autrement.

M. Baguet

Ce n'était pas aussi clair. Cela existait, passé au contrôle de légalité de plusieurs préfets, très qualifiés.

Mme Bauche

Certes. C'est ainsi. Vous aviez prévu de rémunérer les vice-présidents de certaines sommes.

M. Baguet

Oui, je ne m'en suis pas caché.

Mme Bauche

Vous l'avez dit, c'est vrai, mais on est obligé de faire autrement. Vous avez l'intention de verser x fois 122,87 ? à concurrence de ce qui était prévu pour chaque vice-président. Autant le dire tout de suite. C'est tout.

M. Baguet

Quel est le problème ? Cela dépend du travail des vice-présidents. Ceux qui ne sont pas là, n'auront pas les 122 euros. Nous nous mettrons d'accord. Ils rempliront une fiche de vacation. C'est tout. Nous resterons dans ce volume-là, en sachant qu'il n'y a pas forcément que les vice-présidents qui travaillent, comme cela a été soulevé à la commission des finances lundi soir. Il y a les rapporteurs aussi. Mais nous ne dépasserons pas le volume global des 200 000 euros.

C'est amusant que vous fassiez une fixation sur cela. Je

m'étonne. Cela ne me paraît pas choquant concernant des gens qui participent, s'engagent, sont présents, les élus peuvent vous le dire, bousculent les services, bousculent les élus. Ils auront des rapports à remettre et seront indemnisés pour cela. Au CESL national, les conseillers sont indemnisés. C'est plus sain d'ailleurs.

Mme Shan

Il faudrait modifier, dans le libellé et le texte le numéro de référence de la délibération du 11 décembre : c'est la délibération 29 et pas la 28.

Personne n'a jugé utile de répondre à mon courriel du 11 mars, qui faisait suite à l'article du BBI. Je vois tout de même qu'il n'aura pas été inutile puisque tous les points que je soulevais en réponse à l'article de notre journal ont été repris dans les nouveaux statuts que je demandais : nombre d'élus, modalités de choix, mention de la 6ème section. Et je viens d'avoir la réponse concernant le budget annuel total du CESL.

A la lecture des nouveaux statuts, j'ai trois petites questions complémentaires.

Sur l'article 4, "la fin de fonction de l'intéressé est signifiée par une simple lettre." On ne sait pas de qui.

Sur l'article 12, de qui émanent les saisines auxquelles il est fait allusion ? Est-ce un administré ? Une association ? Un membre d'une section quelconque du CESL ?

Enfin, y a-t-il un seuil -c'est la suppression de la première phrase de l'article 4 qui m'y fait penser- de représentants par section en dessous duquel il ne serait pas justifié de maintenir la section concernée ?

M. Baguet

Mme Shan, c'est intéressant de voir la passion que vous mettez les uns les autres pour ce sujet. Il faut quand même se contenir. Nous avons voté tout à l'heure un budget considérable, il n'y a pas eu de questions. Sur le CESL, cela fait trois fois que l'on revient sur le sujet. Cela vous passionne plus que tout.

M. Askinazi

Nous n'avons pas voté le budget.

M. Baguet

Oui, effectivement, nous le ferons savoir à tout le monde. Assumez que vous avez voté contre, comme Mme Shan doit assumer le fait qu'elle ne vote pas le CESL. On ne va pas passer la nuit là-dessus ! Le maire de Bordeaux

nous a contactés parce qu'il veut créer un CESL à Bordeaux. Je vais lui dire : M. Juppé, je vous souhaite bonne chance, parce qu'avec les questions qui nous sont posées au conseil, c'est devenu le sujet le plus important du conseil municipal de Boulogne-Billancourt.

Il faut assumer, Mme Shan. Vous n'avez pas voté. Ici, on prend des décisions publiques, on les assume. M. Askinazi vient de dire qu'il n'avait pas voté le budget, ils ont voté contre, c'est très clair. On assume. Ce n'est pas grave. Nous ferons savoir à qui de droit que les subventions attribuées, les aides, les caméras n'ont pas été attribués grâce au groupe Unis pour Boulogne, mais par la majorité. C'est tout. Dans la vie, on assume. Nous n'allons pas débattre des heures sur ces sujets.

J'avais dit au mois de janvier que si la délibération n'avait pas été approuvée, nous reviendrions à d'autres règles. C'est tout. On ne va pas en faire une montagne parce que M. le Préfet, interpellé, a souhaité reporter cette délibération.

Nous en proposons une nouvelle plus conforme, nous apportons des solutions techniques, juridiques et administratives, nous les votons.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31 - ACQUISITION, MISE A NIVEAU ET SERVICES ASSOCIES DES LICENCES BUREAUTIQUES - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LANCER LA PROCEDURE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER AVEC LA SOCIETE MICROSOFT UNE CONVENTION RELATIVE AU DROIT D'USAGE DE CES LOGICIELS.

Rapporteur : M. Barbot.

La Ville utilise les logiciels Windows (système d'exploitation), Office (traitement de texte, tableur), Outlook (messagerie électronique) et les logiciels sur serveur Active Directory (sécurisation des accès) et Exchange (gestionnaire des flux de courriel) de la société Microsoft. Le marché concernant leurs droits d'utilisation, leur mise à jour et l'assistance en cas de dysfonctionnement étant arrivé à son terme avec notre prestataire, la société Dell, il convient d'en passer un nouveau pour continuer à en bénéficier.

Ces logiciels, bien connus des utilisateurs d'ordinateur et très intégrés dans certains des progiciels métiers, répondent parfaitement aux besoins de la Ville. L'analyse de solutions de logiciels libres de droits a montré qu'une charge de formation très importante était à prévoir, que de nombreuses incompatibilités avec notre système actuel existaient, et que les moyens de maintenance et d'évolution de ces logiciels les rendaient moins intéressants financièrement que la solution Microsoft.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer le marché pour l'acquisition, la mise à niveau et les services associés des licences bureautiques, après la mise en concurrence de plusieurs revendeurs de ces produits informatiques. Le coût de cette opération est évalué à 241 000 € TTC par an. Ce marché serait passé par la voie d'un appel d'offre ouvert et prendrait la forme d'un marché à bons de commande dont les montants minimum et maximum seraient fixés respectivement à 120 000 et 300 000 € TTC par an.

De plus, la société Microsoft, propriétaire intellectuel, étant seule habilitée à garantir les corrections et les mises à jour de ses logiciels, et détenant à ce titre un droit d'exclusivité, il vous est également proposé d'autoriser le Maire à signer avec cette société les conventions permettant à la Ville, par l'intermédiaire de la société choisie après appel d'offres, de bénéficier des droits d'utilisation de ces logiciels ainsi que de la maintenance corrective et évolutive y afférents.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Celui-ci a demandé combien d'utilisateurs sont concernés par ces logiciels. Il lui a été répondu 1 200 personnes.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Even

J'ai vu que vous regardiez du côté des logiciels libres. C'est très bien. Avez-vous regardé une autre société que Microsoft ?

M. Baguet

Je ne sais pas répondre.

M. Barbot

Le problème étant qu'il y a des questions de compatibilité entre les progiciels de la Ville et ceux de Microsoft. De la même façon que l'on ne peut pas utiliser les progiciels libres, on ne pourrait pas utiliser d'autres logiciels que ceux de Microsoft puisque cela impliquerait des frais de formation pour les 1200 agents qui sont évalués à 3 jours minimum pour chaque agent pour un coût total de plus de 1 M€.

M. Baguet

Cela est un peu cher.

M. Barbot

Sur les progiciels libres de droit, il est prévu un remplacement progressif au coup par coup par logiciel et éventuellement par secteur, par exemple les espaces cyber et les écoles, pour que cette solution soit envisagée.

M. Solère.

L'installation de Microsoft sur le centre de recherche européen sur le territoire de notre future Communauté d'agglomération, à Issy-les-Moulineaux, cela fait partie des plus belles implantations sur le département depuis 2008.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

32 - ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION FINANCIERE - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Barbot.

Les services de la Ville disposent depuis janvier 1999 du progiciel de gestion financière Pléiades de la société SOPRA, acquis pour 452 505 € TTC (dont 50 867 € pour la formation et 90 663 € pour des évolutions demandées en 2001).

Compte tenu du nombre restreint de collectivités utilisatrices de ce progiciel et de l'évolution du marché, la société SOPRA n'assurera plus la maintenance évolutive de ce produit aux termes de ses marchés en cours. Ce progiciel est ainsi en fin de vie puisque la société SOPRA a indiqué sa décision d'abandonner le secteur gestion financière.

La Ville, sauf à prendre le risque d'utiliser un produit non maintenu et ne répondant plus à ses besoins en matière de gestion, est ainsi conduite à acquérir un nouveau système de gestion financière.

Pour l'accompagner dans cette démarche, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclu avec le cabinet Mazars afin de rédiger, à l'issue des différents entretiens de définition des besoins avec les directions, le cahier des charges du marché d'acquisition.

Avec l'acquisition de ce nouveau progiciel, la Ville entend moderniser sa gestion et, dans un premier temps améliorer l'application des règles comptables et budgétaires. L'objectif à moyen terme est de développer une vision plus analytique des données financières et la mise en œuvre d'un contrôle de Gestion.

Pour permettre une préparation et une exécution budgétaire 2010 sur ce nouveau progiciel, le calendrier prévisionnel de cette opération nous conduit à une attribution

du marché au plus tard début juillet 2009, suivie d'une période d'installation technique, de paramétrages et de tests de septembre à décembre 2009.

Le coût global de ce projet est de 500 000 € TTC réparti en 340 000 € pour le progiciel et 160 000 € pour les prestations et formations associées.

Une autorisation de programme de 500 000 € est ouverte en 2009 pour ce projet. Les crédits de paiements sont inscrits au chapitre 900 du budget d'investissement selon l'échéancier suivant, 100 000 € au budget 2009 et 400 000 € au budget 2010.

Il vous est proposé en conséquence d'autoriser le Maire à signer un marché sur appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un progiciel de gestion financière, avec fourniture, installation et maintenance des matériels nécessaires.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne participant pas au vote.

Mme Even

Par rapport au cabinet Mazars, il faut bien lui suggérer qu'il fasse attention aux sociétés avec qui il souhaite travailler, c'est-à-dire une société pérenne et maintenant bien ses produits. Certaines sont reconnues sur le marché comme effectivement n'assurant pas de maintenance.

Je souhaiterais savoir également si dans les 160 000 euros, ce ne sont que les prestations pour le cabinet Mazars et les formations ou s'il y aurait en plus des développements spécifiques informatiques ?

Mme Dubost

Le cabinet Mazars n'assure que la MO pour la définition du cahier des charges. Les 160 000 euros, c'est beaucoup plus que la prestation du cabinet Mazars. Ce sont des formations pour le nouveau logiciel et des développements spécifiques.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet

Avant de conclure, je voulais vous présenter M. Didier

Jacques, qui va occuper les fonctions de DGA en charge du département ressources et moyens techniques à compter du 1er avril prochain. Il a été contrôleur de gestion, il a dirigé une SEM de gestion publique et a déjà exercé des DGA en charge des finances, du personnel, de l'informatique, de la commande publique, du patrimoine et du contrôle de gestion. Il est aujourd'hui administrateur civil actuellement affecté auprès du Premier ministre et à la mission pour la réforme de l'administration territoriale de l'Etat.

Il est bienvenu à Boulogne-Billancourt. Merci Monsieur Jacques.

(Applaudissements...)

Merci beaucoup pour cette longue séance.

La séance est levée à 0 heure 55.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt
Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade
Rédaction : Services du cabinet du Maire
Maquette - Édition : Direction de la Communication
Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com
Tél. 01 55 18 53 00